

*Exemplaire destiné à la mise à disposition du public,
limité à la partie technique de l'aménagement
conformément aux dispositions de l'article D.212-6
du code forestier*

Aménagement forestier

Forêt domaniale d'Arques

Département (s) : Seine-Maritime

2012-2031

Surface cadastrale : 998.63 23 ha

Surface retenue pour la gestion : 998,63 ha

Altitudes extrêmes : 30 m – 130 m

Révision d'aménagement

DRA : Haute-Normandie 2006

SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET	2
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u>	3
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	3
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	3
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	4
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	5
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPEMENTS FORESTIERS	7
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	7
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS	8
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	16
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	16
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE	19
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	20
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	23
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS</u>	24
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	24
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	25
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	25
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	25
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	26
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	26
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	29
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS FURETES	30
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	30
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	30
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2012 – 2031	31
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	31
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	32
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	38
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	41
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	45
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	45
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	47
2.5.8 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L11 DU CODE FORESTIER.....	47
<u>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI</u>	49
3.1 RECAPITULATIFS	49
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER	49
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS.....	50
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	51
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	52
<u>SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES</u>	53

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

La forêt d'Arques est un massif de près de 1000 ha au nord de la Seine-Maritime situé aux portes de l'agglomération de Dieppe, à une quinzaine de kilomètre au nord du massif de la forêt domaniale d'Eawy.

Elle constitue le seul massif important, avec la forêt d'Eu à l'est du département, à proximité immédiate de la zone côtière. Forêt présentant de bonnes potentialités de production avec un climat favorable, elle forme un ensemble multifonctionnel riche avec des objectifs importants en matière de paysage, d'accueil du public et de biodiversité.

Elle est constituée très majoritairement de peuplements de hêtre (72%) pour la plupart réguliers et, dans une valeur moindre de chêne (9%) autres feuillus (7%) et résineux divers (12%) sur des stations bien adaptées.

L'aménagement précédent a permis de renouveler 119ha sur les 174ha prévus (68%), à forte majorité de hêtre (57% contre 34% pour le chêne) et le plus souvent naturellement. Les modifications du paysage, inévitables compte tenu du niveau des régénérations attendues seront adoucies par une répartition homogène des coupes et des travaux à l'échelle de la forêt et par l'emploi ponctuel de bouquets paysagers. Le réseau de desserte, bien réparti, permettra également d'optimiser la vidange et le stockage des bois

Dans l'aménagement à venir, il est prévu de régénérer 243ha dans un groupe élargi de 355ha. 217ha seront également à ouvrir dans la période. Les régénérations seront menées vers le hêtre pour 55%, le chêne sessile pour 30%, les feuillus divers pour 3% et les résineux (douglas et mélèze) pour 12%.

Pour une préservation durable des habitats et des espèces associées, 4,7 ha d'îlots de vieillissement et 2ha d'îlots de sénescence ont déjà été mis en place. On recrutera, parmi les peuplements adaptés de nouveaux îlots pour atteindre la surface de 20ha d'îlots de vieillissement et 10ha d'îlots de sénescence. Des suivis seront également menés sur les espèces sensibles identifiées (chiroptères, pic mar).

Concernant l'accueil du public et la prise en compte des paysages, une réflexion a été initiée en amont de cet aménagement et un schéma d'accueil est en cours d'élaboration avec les collectivités riveraines. Il s'appuiera sur les études de l'aménagement et sur la place historique de la forêt dans le paysage local. A ce titre, il sera nécessaire de repenser les schémas de circulation ouverts au public qui traversent le massif.

L'ensemble de ces dispositions participe au respect des engagements de l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'environnement et la récolte de bois prévue est légèrement supérieure à celle des cinq dernières années de l'aménagement précédent

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**
Etat
- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Arques
Département de situation	76
N° ONF de la région nationale IFN de référence	018 – Pays de Caux
DRA ou SRA de référence	Haute Normandie 2006

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Seine-Maritime	Ancourt	446,4975
	Arques	531,5736
	Martin-Eglise	0,7087
	Saint-Aubin-le-Cauf	19,8525

Cf. Annexe 2 et porter à connaissance annexe 27

- **Période d'application de l'aménagement**

2012-2031 (20 ans)

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Arques	F09881A	998,6323	15/03/1986	1987	2011

- **Carte de situation de la forêt**

Cf. Annexe 1

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	998, 63 23	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	998, 63	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	996, 14	ha, ares
Surface en sylviculture de production	995, 3	ha, ares

* Les 2,49 ha de différence entre la surface retenue en gestion et la surface boisée en début d'aménagement correspondent aux zones non boisées des emprises EDF, d'aires d'accueil du public ou d'anciennes zones ouvertes (cultures à gibier ou autres).

** les 3,33 ha de différence avec la surface retenue en gestion correspondent aux surfaces en îlot de sénescence ainsi qu'aux zones hors sylviculture (emprises EDF, zones d'accueil et arboretum).

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier (y compris la mention des maisons forestières dont la surface n'est pas incluse dans la surface cadastrale) figure en *annexe 2*.

- **Etat des lieux**

L'état du bornage de la forêt est présenté en *annexe 3* et sur la *carte en annexe 4*. La très large majorité des périmètres est connue et clairement matérialisée.

Deux tronçons, au sud du massif sont reconnus mais nécessiteront d'être matérialisés, en particulier à l'occasion d'une inscription à l'état d'assiette. Ils correspondent tous les deux à des tronçons de périmètres issus des dernières acquisitions (Bois de la Baronne et Bois de Florence).

Trois tronçons, correspondant à des zones de très jeunes peuplements ou d'acquisitions récentes incomplètement bornées demeurent litigieux. Ils devront faire l'objet de reconnaissances approfondies et de matérialisation voire de bornage le cas échéant. Il s'agit:

- de la parcelle 56, au niveau du périmètre d'une jeune plantation sur versant
- du périmètre nord de la parcelle 20 constituée d'une mosaïque de micro peuplements,
- du périmètre nord de la parcelle 25 (Bois de Florence) récemment acquise, en bordure des terres agricoles, imparfaitement bornées lors de la vente de 1981.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Ancienne forêt d'Arques	8/7/1861	Agence

Le périmètre de la partie correspondant à l'ancienne forêt domaniale a fait l'objet d'un procès verbal de reconnaissance et de bornage en 1861. A cette époque, 517 bornes avaient été implantées. A ce jour, le service local, lors du dernier contrôle, comptabilise 53 bornes absentes.

Le bois de la Baronne est délimité par un fossé et sept bornes non numérotées.

Le bois de Florence, plus nouvellement acquis, est délimité par des bornes cadastrales dont il conviendrait de relever le nombre et la position respective.

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt d'Arques constitue un vestige, avec la forêt du Hellet, située plus au sud-est, de l'ancienne forêt d'Aliermont qui occupait une grande partie du plateau du même nom. Cette propriété des Ducs de Normandie, fruit de la convoitise des royaumes d'Angleterre et de France, n'échappe que partiellement au défrichement qui fit disparaître toute la partie centrale de ce grand massif. Elle devient forêt royale après le rattachement de la Normandie à la Couronne de France, puis forêt domaniale à la Révolution.

Deux petites propriétés privées acquises en 1925 (Bois de la Baronne) et en 1981 (Bois de Florence) sont venues compléter la forêt domaniale d'origine.

• **Parcellaire forestier**

Dans sa quasi totalité, l'ancien parcellaire sera conservé pour la période à venir. La seule modification à apporter concerne les parcelles 56 et 57 qui ont fait l'objet d'un redécoupage plus conforme aux stations en place et aux peuplements rencontrés et décrits.

Ainsi la pointe sud-ouest de la parcelle 57 est redistribuée sur la parcelle 56, suivant l'alignement de l'ancienne ligne orientée nord-sud. De même, la ligne est-ouest, au nord de la Ple 57, est prolongée en ligne droite vers l'est et la pointe qui en résulte de la Ple 56 est rattachée à la parcelle 57.

Cf. carte en annexe 4

• **Concessions**

Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation (parcelles forestières)
Canalisation de gaz (EDF-GDF)	07/2003-06/2012	6-9-43-45-46-104-105-106-107-108-109-110
Utilisation bâtiment ancien champ de tir (Commune de Dieppe)	01/2009-12/2017	49
Servitude ligne électrique souterraine (EDF)	01/1994-12/9999	100-96-89-78-77-73-65-48-47
Servitude ligne HT aérienne (RTE-EDF transport)	01/2008-12/9999	25-26-32-33-110
<i>Pour info (concession exclue du champ de l'aménagement) : M.F. Etat concédée par US</i>	1999-9999	M.F. de Rouval

Deux concessions arrivent à échéance durant la période d'aménagement à venir. Leur arrêt éventuel fera l'objet d'un état des lieux et devra intégrer des travaux éventuels de retour à l'état boisé, en particulier en ce qui concerne la conduite de gaz.

Plus généralement, la gestion de ces concessions rentre dans le périmètre du Régime forestier et ne remet pas en cause la multifonctionnalité du massif. Il conviendra, dans le cadre de la gestion quotidienne, de prendre en compte les préconisations en terme de sécurité et de bonne conservation des installations lors des interventions techniques dans les parcelles concernées.

En ce qui concerne la concession pour le bâtiment à la commune de Dieppe, à usage essentiel lié à l'accueil du public, il serait intéressant de remettre cette concession en perspective avec le projet de schéma d'accueil de la forêt.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

• **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse			258	741	999
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique			999		999
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		628	246	125	999
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels		999			999

Les enjeux de production sont essentiellement forts avec des niveaux estimés supérieurs à 6 m³/ha/an pour les feuillus et à 8m³/ha/an pour les résineux. Les zones classées en enjeu moyen (4 à

5 m3/ha/an en feuillus et 4 à 7 m3/ha/an en résineux) correspondent majoritairement aux versants calcicoles et aux zones de rupture de pente, sur les formations à silex les plus oligotrophes.

Pour la fonction écologique, le niveau d'enjeu est reconnu :

- l'ensemble de la forêt est classé en ZNIEFF de type 1,
- espèces floristiques remarquables : Oréoptéris limbosperma (statut de protection régionale niveau R1), Carex brizoides et Pyrola minor,
- espèces chiroptères menacées classées sur la liste rouge : Noctule commune, Grand Rhinolophe, Barbastelle.

Concernant la fonction sociale, la superposition des enjeux eau, paysage, accueil amène à retenir un enjeu reconnu pour toutes les zones concernées par des périmètres rapprochés de captage (sous arrêté préfectoral), des itinéraires principaux de randonnée ou des niveaux de visibilité externe. Les seules zones reconnues à enjeu fort concernent les zones à forte fréquentation touristique (pyramide, rond des quatre quartiers, aire du champ de tir) ou à visibilité externe forte et lointaine.

Les enjeux liés à la fonction de protection contre les risques naturels sont sans objet sur l'ensemble du massif; il n'existe aucun classement de la forêt au titre de la protection contre les risques naturels.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

Cf. Annexes 5

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée ha	Explications succinctes
Menaces		
- Non concernée		
Autres éléments		
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	525	Cloisonnement systématique des exploitations.
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	1	Site classé de la pyramide et du belvédère de la Baronne, sites archéologiques répertoriés (5 sites)
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction classement FSY102 008 anc. 02HC de 1974 révisé en 2003	49,88	Classement de 1974 (53,75 ha à l'époque) révisé en 1989 et 2003. et concernant les parcelles : 27p, 28p, 57, 58, 61 et 62. A ce jour, seule la parcelle 58 subsiste, les autres ayant toutes fait l'objet de régénération.

- **Démarches de territoires**

Il n'existe pas, à ce jour, de charte forestière de territoire qui concerne directement le massif.

Par contre, dans la mesure où la forêt constitue le seul massif forestier de premier ordre aux portes de l'agglomération dieppoise, un projet de développement de l'accueil du public et de mise en valeur de la forêt au cœur du patrimoine culturel local est en phase d'élaboration avec les collectivités riveraines, dont la Communauté d'agglomération de la région dieppoise. Il a pour objectif essentiel de souligner le rôle de la forêt d'Arques comme espace naturel de loisirs, dans le cadre du schéma d'accueil, en cours d'élaboration.

Les phases de concertation avec les collectivités ont été menées de concert entre l'aménagement et le schéma d'accueil. Elles concernent principalement les capacités d'accueil de la forêt pour les habitants et son niveau d'équipement. L'interaction de la gestion sylvicole avec les objectifs d'accueil a également été abordée, en particulier dans le cadre du niveau de régénération attendu.

Cf. carte en annexe 6.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt est située majoritairement sur les communes d'Ancourt et Arques-la-Bataille, à la pointe ouest du plateau d'Aliermont, dominant les vallées de l'Eaulne, au nord, et de la Béthune, au sud.

Avec une altitude comprise entre 30 et 130m, elle présente une zone de plateau, au centre et vers le sud ouest, et des versants marqués, sur tout le périmètre nord, ouest et sud. Le Val d'Arques qui relie Arques-la-Bataille au plateau de Saint-Nicolas-d'Aliermont constitue une brèche dans le plateau qui présente des versants pentus de part et d'autre.

L'exposition majoritaire des versants est orientée vers le nord et, dans une mesure moindre, vers le sud. Les versants ouest se limitent à l'éperon en face du monument de la pyramide et à quelques petites combes ouvertes dans le versant nord.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Le climat est de type océanique tempéré avec des hivers doux et humides et des étés frais. L'amplitude thermique moyenne est faible, de l'ordre de 15°C, entre le mois le plus froid et le mois le plus chaud. On observe un climat comparable aux villes du Havre ou de Calais.

La forêt d'Arques est située à 7 km du littoral. La station de Dieppe en bord de mer a une pluviométrie de 750 mm / an (donnée infoclimat 2001-2010). La forêt d'Eawy, située à 15 km au sud-est présente une pluviométrie moyenne d'environ 950 mm / an. Le gradient pluviométrique évoluant rapidement vers l'intérieur des terres. La pluviométrie moyenne de la forêt sera voisine de 850 mm/an. Mais la fréquence des pluies et leur bonne répartition annuelle, en particulier estivale, seront satisfaisantes en dépit d'une période plus sèche observée en mars avril qui pourra faire peser une contrainte sur les peuplements forestiers et la reprise des zones en phase de régénération. Ce déficit sera en partie compensé par une humidité atmosphérique importante liée aux entrées maritimes.

La forêt d'Arques est ainsi classée selon un faciès humide dans les DRA de 2006. A ce titre, elle est favorable à la sylviculture du hêtre en tant qu'essence objectif.

Dans la gestion courante, en prenant en compte les évolutions liées au changement climatique, l'approche sera nuancée en fonction des réserves utiles en eau des stations.

La proximité littorale rend cette forêt également plus sensible aux tempêtes et aux phénomènes venteux, fréquents entre novembre et mars et renforcés par la position topographique en éperon du massif. Les dernières tempêtes la concernant datent de 1987 et 1990, la tempête Lothar de 1999 n'ayant provoqué que peu de dégâts.

- **Géologie**

Comme l'essentiel du Nord de la Haute Normandie, la forêt d'Arques repose sur les assises crayeuses du Crétacé supérieur : les craies marneuses à faible teneur en silex pour le Turonien et des craies blanches à nombreux silex pour le Coniacien, le Santonien et le Campanien. A la faveur d'une position synclinale, ces formations apparaissent essentiellement au niveau des versants et des pentes les plus marquées. Les formations argileuses tertiaires et formations à silex les surmontent et sont plus visibles sur les hauts de versants, en bordure de plateau le plus souvent. Un placage de limons éoliens non carbonatés est présent sur la totalité du plateau, sur une épaisseur souvent supérieure à 60 cm.

- **Unités stationnelles**

Les éléments stationnels sont influencés par les caractéristiques topographiques, climatiques, géologiques mais également sylvicoles. Ainsi, l'activité biologique des sols sera impactée par des

climats frais ou par une modification chimique de la litière liée à l'essence en place et à l'acidification éventuelle (hêtre ou pin sylvestre par exemple).

Les DRA et le catalogue des stations de Haute Normandie ont permis d'affiner la description des unités stationnelles présentes dans l'aménagement précédent.

Unités stationnelles			Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code DRA HN	Libellés	Stations	ha	%		
2	Stations sur sols calciques à réserve utile bonne	122-121	89,64	9,0	Bonne à moyenne	Maintien de l'ambiance forestière Favoriser les enracinements puissants
3	Stations sur sols riches de bas de versant sur sols sains	123-211	14,03	1,4	Bonne à très bonne	Risques de sécheresses printanières pour les essences sensibles : chêne pédonculé
5	Stations sur sols sains à bonne réserve utile	2212—2213-2311	524,54	52,5	Moyenne à bonne Sensibilité des sols aux tassements	
6	Stations sur sols sains à réserve utile moyenne avec un facteur limitant	312-313-321	366,45	36,7	Moyenne	
8	Stations oligotrophes à podzolisées sur matériaux à faible réserve utile	322	3,97	0,4	Moyenne à faible, liée à la teneur en silex	Selon la teneur en éléments grossiers : Hêtre

Il convient de souligner que l'analyse de la charge en cailloux, sans être quantifiée dans l'aménagement de 1987, a sans doute été surestimée. La proportion de stations très caillouteuses (taux supérieur à 50% ?) n'est pas aussi importante qu'elle aurait été présentée et les stations les plus limitées rencontrées sont plus à classer parmi les micropodzols et podzols modérés sur formations à silex que des stations nettement podzolisées.

Au final, les stations présentent majoritairement de bonnes potentialités avec des réserves en eau bonnes à suffisantes en fonction de la charge en cailloux, mais une richesse chimique moyenne à faible avec des pH acides. Il conviendra de limiter les exportations de rémanents.

La proportion de limon représente, pour sa part, une contrainte sur la gestion forestière liée à sa sensibilité au tassement et ses moins bonnes caractéristiques filtrantes. Il conviendra d'éviter les interventions brutales, à l'origine des phénomènes de battance, et d'avoir donc recours à une récolte du capital étalée dans le temps autant que le type de renouvellement le peut, mais il faudra également garder une bonne maîtrise des phases d'exploitation et de travaux (calendrier d'intervention, cloisonnements, dimensionnement des engins).

- **Carte des unités stationnelles**

Cf. annexe 7.

La cartographie reprend les résultats des études de l'aménagement de 1987, contemporaines à l'édition du catalogue des stations forestière pour la Haute Normandie (Brethes, 1984). Il sera utile, lors des phases de régénération, d'affiner les descriptions des stations rencontrées dans les parcelles et de les mettre en adéquation avec les préconisations de DRA en tenant compte des évolutions prévisibles liées au changement climatique.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

La forêt a été conduite en futaie régulière depuis de nombreux aménagements. Jusqu'aux années 1960, elle était de plus gérée par la méthode des affectations permanentes qui a montré alors ses limites.

L'aménagement de 1963 abandonne cette méthode pour retenir une série de production s'appuyant sur la méthode du groupe de régénération strict et le maintien du traitement de futaie régulière. Il instaure également une série de protection, au niveau des versants, pour répondre aux contraintes climatiques (vent) et touristiques émergentes associées à un objectif d'irrégularisation des peuplements et de traitement de futaie jardinée.

L'aménagement de 1987, abandonne la méthode du groupe strict pour la méthode du groupe de régénération élargi, plus souple que la précédente, afin de s'adapter aux contraintes et variabilités locales. Devant le déséquilibre des peuplements en place, encore fortement marqués par les affectations permanentes et la difficulté à introduire des traitements alternatifs à la futaie régulière, la dualité des deux séries est également abandonnée au profit d'une série unique traitée en futaie régulière mais dans laquelle on devait rechercher un mélange d'essences plus important au profit du chêne sessile et des grands érables. Les critères de qualité et d'exploitabilité ont également été revus différenciellement selon la localisation (plateau ou versants) et les méthodes de régénération (naturelle ou artificielle). L'objectif était alors de porter la proportion du chêne sessile à 17%, des grands érables à 2% et des résineux à 5% contre 76% pour le hêtre. Concernant cette dernière catégorie, il convient cependant de noter, à ce stade, que les inventaires de l'époque ne prenaient en compte que les peuplements supérieurs au seuil de quelques hectares d'un seul tenant. Ce faisant, il était fait abstraction des nombreux parquets résineux disséminés dans les parcelles du plateau mais qui représentent une surface (et un volume prévisionnel) parfois conséquent.

Actuellement, les peuplements les plus représentés sont des futaies régulières de hêtre, d'une manière générale, à dominante gros bois, en particulier. On note quelques jeunes peuplements de chêne, principalement sessile, et un ensemble hétérogène de peuplements résineux en proportion un peu plus importante que dans l'aménagement précédent. Quelques peuplements irréguliers ont également été décrits, principalement au niveau des versants sud de la forêt.

Les peuplements feuillus de plus de 100 ans présentent généralement un état sanitaire satisfaisant et de bonnes qualités.

Parmi les peuplements intermédiaires (50 à 100 ans), la qualité est nettement moins bonne et les densités moins fortes, il semblerait que cette situation résulte en partie de régénérations opérées sans travaux préparatoires et à partir d'une proportion importante de préexistants. On commence à noter, dans cette catégorie, l'apparition de problèmes sanitaires liés à *Nectria coccinea* et *Cryptococcus fagi*.

La qualité et l'état sanitaire des peuplements les plus jeunes, le plus souvent issus de régénérations artificielles se dégradent fortement avec de fréquents problèmes de conformation et de fourchaison et surtout de nombreux peuplements contaminés par le chancre en proportion importante (P 33 par exemple). Ces peuplements nécessiteront une gestion dynamique afin d'atteindre les critères d'exploitabilité plus rapidement.

• Typologie utilisée

La description des peuplements, réalisée en début d'été 2011, a consisté, dans un premier temps, en un pré découpage, à dire d'expert, des unités élémentaires de peuplement à partir de la BDOrtho et BDOrtho IR. Dans un deuxième temps, une description des peuplements a été menée sur l'ensemble de la forêt selon une méthode à l'avancement, complétée par la mesure de surfaces terrières (tour d'horizon relascopique), et la prise de diamètres dominants.

Les critères suivants ont été retenus pour les descriptions :

- Structure du peuplement
- Proportion en essences principales (>20%) et secondaires
- Topographie de l'unité de lieu
- Consistance du couvert (clairière, clair, complet, dense)
- Durée de survie, état général et qualité des bois (bonne, suffisant, médiocre, mauvaise)
- Essence déterminant la sylviculture
- Proportion et nature de semis et stade de développement pour les peuplements de plus de 90 ans
- Classe BDR des jeunes peuplements
- Problèmes phytosanitaires
- Capital gros bois et répartition PB/BM/GB en % pour les unités irrégulières

Et, en guise de mesures dendrométriques :

- Diamètre dominant
- Capital en G (densité proche de 1 point /ha)

Le type de peuplement sera défini par le type structure, l'essence dominante et la classe de diamètre dominant.

Certaines données ont été complétées ultérieurement en comparant les archives de la forêt (âges des peuplements, derniers passages en coupe...).

L'annexe 8 présente un extrait de la base de données des unités de peuplement.

• **Essences présentes**

La répartition d'essences résultant de ces descriptions est la suivante :

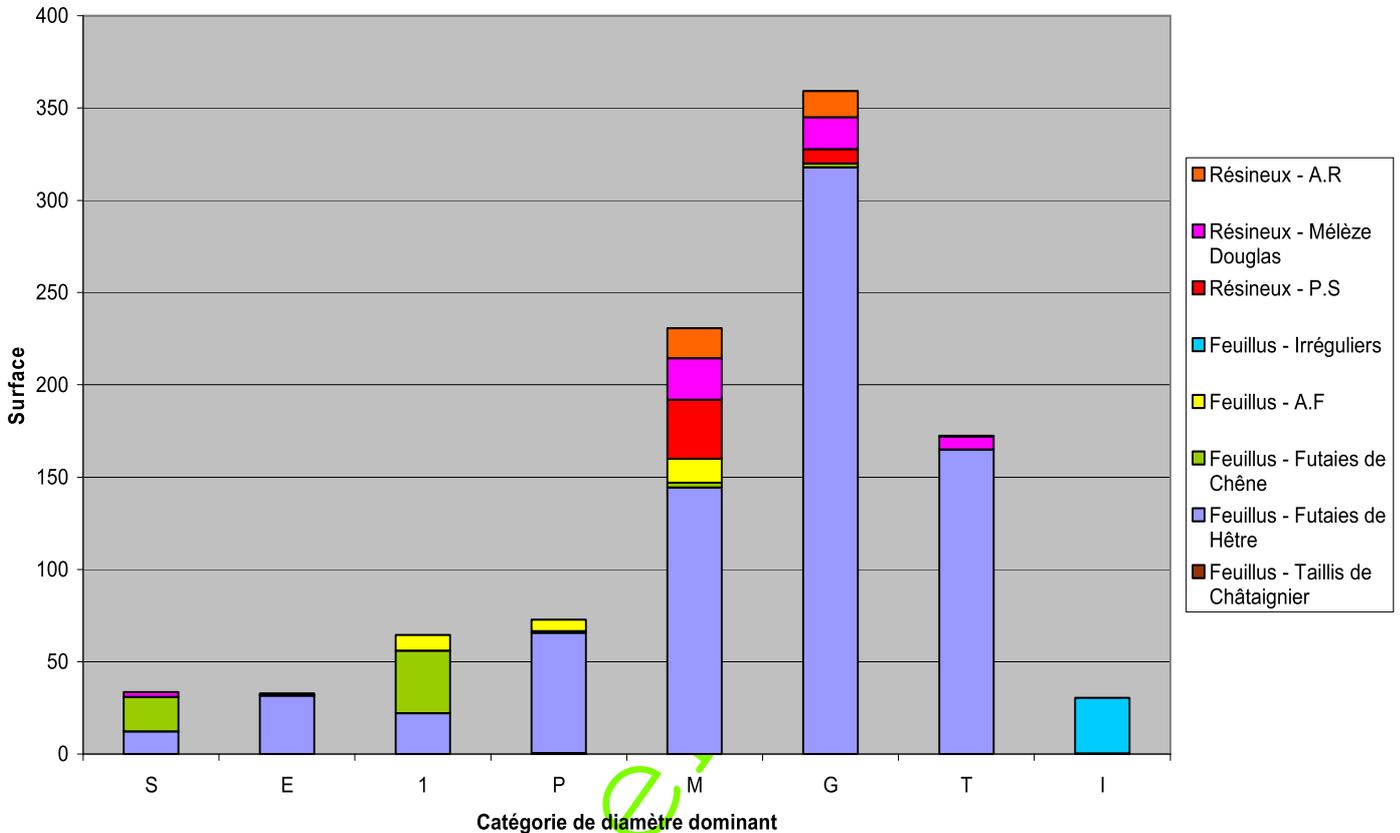
Essence présentes	Surface ha	% de la surface boisée
Hêtre	712	71.5
Chêne sessile (+ péd.)	92	9.3
Bouleau	9	0.9
Frêne	30	3
Châtaignier	2	0.2
Merisier	6	0.6
Erables	4	0.4
Chêne rouge	2	0.2
Charme	19	1.9
Autres Feuillus	2	0.2
Epicéa (commun ou de Sitka) et sapin	30	3
Mélèze	28	2.8
Pin sylvestre	38	3.8
Douglas	22	2.2
Zones boisables	1,31	
Zones non boisables (concessions, accueil...)	1,18	
Total	998,63	100

Concernant les essences feuillues, le hêtre domine très largement et logiquement, compte tenu des aménagements antérieurs qui l'ont pratiquement favorisé systématiquement. Le chêne a légèrement progressé même si il reste très en retrait des projections affichées dans le dernier aménagement.

L'introduction des résineux en forêt d'Arques s'est faite essentiellement vers la fin des années 1940 par des parquets résineux d'essences variées et de formes irrégulières au sein de peuplements feuillus.

• Répartition des types de peuplement

Surfaces en essences dominantes par catégories de diamètre



Catégorie de classes de diamètre dominant : S : stade régénération, E : stade éducation, 1 : perches, P : petits bois (20 et 25 cm), M : bois moyens (30 à 45 cm), G : gros bois (50 à 65 cm), T : très gros bois (70 cm et plus), I : irrégulier

Plus de 96% des peuplements de la forêt d'Arques sont en structure régulière, majoritairement feuillue (88%). Les zones irrégulières correspondent essentiellement aux dernières acquisitions foncières.

Un grand nombre de parcelles, surtout au niveau des versants, est composé de plusieurs peuplements différents par leur âge ou leur composition. Il faut y voir l'expression d'une variation de régénération et de station, l'influence des tempêtes passées ou l'implantation des parquets résineux.

L'histogramme des catégories de diamètres par essence dominante permet de mettre en évidence que la forêt d'Arques est globalement capitalisée sur les diamètres les plus gros, dans les peuplements feuillus surtout. Les peuplements résineux se répartissent entre bois moyens et gros bois.

La proportion des structures irrégulières est faible au regard des zones à enjeux paysager ou d'accueil du public.

Les chênes occupent une place encore très modeste et essentiellement dans les jeunes peuplements.

Les données de l'histogramme précédent sont récapitulées dans le tableau suivant :

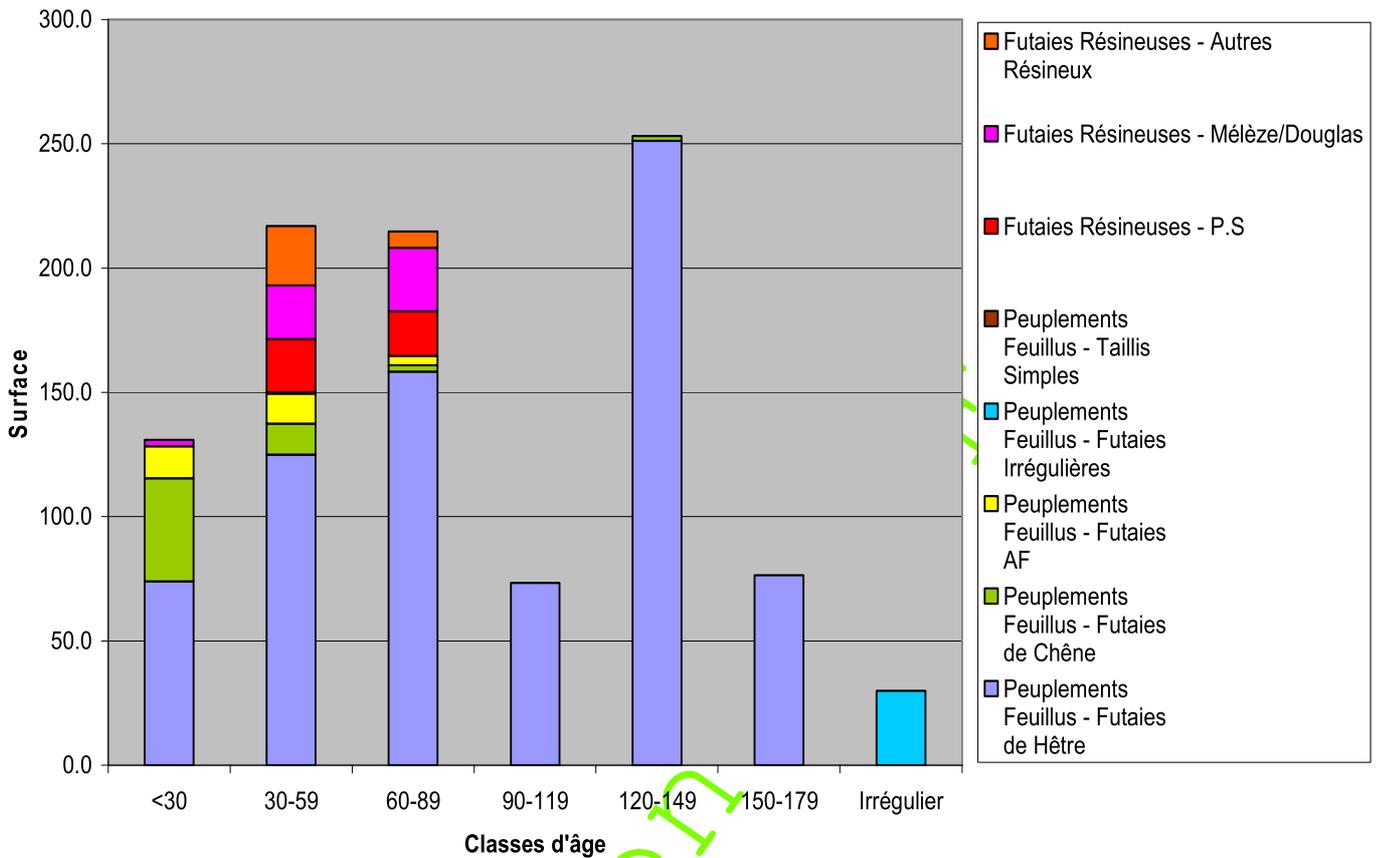
Classe de catégorie de diamètre dominant	Feuillus					Total F	Résineux			Total Rx	Total
	Taillis de Châtaignier	Futaies de Hêtre	Futaies de Chêne	A.F	Irréguliers		P.S	Mélèze Douglas	A.R		
S		12.16	18.81			30.97		2.61		2.61	33.58
E		31.56	0.5	0.81		32.87					32.87
1		22.15	33.9	8.49		64.54					64.54
P	0.4	65.27	0.75	6.3		72.72					72.72
M		144.49	2.5	13.08		160.07	31.82	22.6	16.09	70.51	230.58
G		317.94	1.97			319.91	7.74	17.38	14.09	39.21	359.12
T		164.98				164.98		7.06	0.26	7.32	172.3
I		0.27			30.04	30.31					30.31
Total	0.4	758.82	58.43	28.68	30.04	876.37	39.56	49.65	30.44	119.65	996.02

- Répartition des essences principales forestières

Le tableau suivant présente la répartition des classes d'âges par type de peuplement et essence. Il confirme la prépondérance du hêtre dans les peuplements (79%) dont 403ha (40%) sont des peuplements de hêtre de plus de 90 ans ; il y a seulement 2 ha de chêne dans cette catégorie.

Classe d'âge	Peuplement Feuillus					Total Feuillus	Futaies Résineuses			Total Résineux	Total
	Futaies			Futaies Irrégulières	Taillis Simples		P.S	Mélèze Douglas	Autres Résineux		
	Hêtre	Chêne	A.F								
<30	74.0	41.6	12.8			128.3		2.6		2.6	130.9
30-59	125.1	12.4	12.1		0.4	150.0	21.6	21.5	23.9	67.0	216.9
60-89	158.4	2.5	3.8			164.7	18.0	25.5	6.6	50.1	214.8
90-119	73.4					73.4					73.4
120-149	251.3	2.0				253.3					253.3
150-179	76.5					76.5					76.5
Irrégulier				30.0		30.0					30.0
Total	758.6	58.4	28.7	30.0	0.4	876.1	39.6	49.7	30.4	119.7	995.8

Essence dominante par classes d'âge



- **Carte des peuplements**

Dans une optique de simplicité d'analyse, la carte des peuplements sera présentée dans un premier temps à l'annexe 9 : carte ciblée des peuplements FHETG et FHETT en fonction des classes d'âge, classes de capital et classes de diamètre dominant, avec évaluation du niveau de régénération. L'annexe 10 présentera la carte des unités de peuplements par essences et catégories de diamètre.

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Le tableau suivant présente le comparatif entre la surface prévue et la surface effectivement régénérée, à hauteur d'un peu plus de 68% de la valeur prévue.

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	174 ha
Surface effectivement régénérée	119 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	nc. ha

L'effort annuel prévisionnel représentait 6,96 ha/an et 68% de cet effort a été réalisé

Le tableau suivant donne les objectifs et résultats en essences principales :

Essence	Surfaces prévues à régénérer durant l'aménagement précédent Ha	Objectif prévu à court terme aménagement 1987 en %	Surfaces régénérées entre 1987 et 2011 En ha	Proportion installée 2011 dans les régénérations en %	Observation
Hêtre	26	15	68	57	Régénération naturelle 100%
Chêne sessile	142	81	43	36	Plantation 100%
Feuillus divers	6	4	5	4.5	Essentiellement érables et frênes Plantation 100%
Douglas	-	-	3	2.5	Plantation 100%
Total	174	100	119	100	

Les objectifs initiaux portaient sur le chêne sessile dans les parties sur plateau, et sur le hêtre et les feuillus divers dans les parties en versant.

Pendant la durée de l'aménagement, la régénération naturelle du hêtre a été prépondérante : la dynamique du hêtre sur Arques est très forte et a conduit les gestionnaires à conserver cet acquis. Une forte proportion de plantation de chêne est économiquement difficile à tenir. A cet égard, le taux de chêne sessile à 36% reste relativement satisfaisant dans ce contexte. Elles ont été relancées ces 5 dernières années.

Mis à part le hêtre qui a été régénéré exclusivement naturellement, l'ensemble des autres essences a été le fruit d'une transformation.

Parmi les parcelles en cours de régénération, 109 ha sur les 115, sont entamés en régénération naturelle avec une part de régénération installée (1b, 2a, 2b) en hêtre exclusivement.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)			Observations (le détail par UG est facultatif)
	Groupe de régé	Groupe de prépa ou amel	Total	
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	115	4	119	Peuplements jeunes
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	84	31	115	Régénération en cours constituée principalement du reliquat de l'ancien groupe de régénération élargi
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	nc.	nc.	0	nc.
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	94	64	158	Peuplements jeunes en classe 3 et 4 de la BDR.

L'inventaire de 1987 donnait un volume aménagement de 386 m³/ha dans les parcelles en régénération. Les phases initiales ont dû prendre en compte des phases de décapitalisation avant d'entamer les régénérations. Les régénérations naturelles ont une durée assez longue (12 à 18 ans observés). Il faudra veiller à les raccourcir.

Stock de régénération par essences						
Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développement limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	Classe 3 (acquise)	Total	Observations
HET	28	36	83	62	209	Dynamique naturelle
CHS			19	35	54	Pas de stock Régénération artificielle
A.F				7	7	
DOU			3		3	Absence de stock
A.R	3				3	Stock très faible et sans avenir
Total	31	36	105	104	276	

Il convient de noter l'absence de surface ouverte pour les plantations (classe 1 artificielle). La période d'aménagement qui commence nécessitera donc de fixer comme une priorité la préparation de ces parcelles à planter : décapitalisation puis coupe rase.

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.**

Les traitements à suivi non surfacique n'avaient pas été retenus dans l'aménagement de 1987. il a tout au plus été défini, dans le document précédent, que sur les zones des versants les plus exposés, la régénération se ferait d'une manière beaucoup plus progressive que sur le plateau, afin de tenir compte des effets du vent et des caractéristiques des stations. En règle générale, ces parcelles ont été parcourue par des coupes d'amélioration ou, pour certaines, par des coupes préparatoires.

C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Même si l'enjeu de production de la forêt reste important, il n'a pas été réalisé d'inventaire dendrométrique à l'échelle de l'ensemble de la forêt. A ce stade, les données mesurées pour la description des peuplements apportent les informations suffisantes sur le capital (essences prépondérantes, catégories de diamètres et surfaces terrières).

Concernant l'inventaire du groupe régénération, celui-ci a été réalisé selon trois approches différentes en fonction des peuplements en place.

- Sur les parcelles du groupe de régénération sortant dans lesquelles le renouvellement avait déjà été entamé à un niveau suffisamment important, il a été procédé au comptage des arbres restants sur BDOrtho et comparaison avec les derniers martelages réalisés sur ces parcelles pour détermination de l'arbre moyen.
- Le reste des parcelles feuillues a été parcouru par un inventaire statistique superposé à un maillage hectométrique sur la base de 150 placettes dendrométriques à surface fixe. Chaque placette faisait l'objet d'un inventaire essence / diamètre
- Les parcelles résineuses ont fait l'objet d'un inventaire analogue mais avec un effectif de 30 points d'inventaire (soit 1 point /ha), en relation avec la surface et le nombre plus réduit de ces peuplements.

La carte des unités d'inventaire et le protocole d'inventaire statistique figurent en annexes 16 et 17.

• **Résultat d’inventaire sur photos aériennes des queues de régénération**

Cf. annexes n°16 et 17

Le volume de l’arbre moyen est calculé sur la moyenne 2002-2011 des coupes secondaires (RS) et coupes définitives (RD) de la forêt d’Arques, exprimé en volume commercial.

Un groupe de 20 parcelles a été compté : 7.450 tiges comptabilisées pour une densité moyenne de 63,4 tiges / ha.

Le volume commercial global est estimé à 33.823 m³ pour 117,5 ha soit 288 m³/ha. Ce volume, encore important pour des queues de régénération tient au niveau de capital en place et au fait que la régénération est tout juste entamée dans un certain nombre de parcelles.

Plusieurs sous parcelles, initialement ciblées pour intégrer les ILV (15A, 16A) et non inventoriée mais déjà ouvertes, ont fait l’objet d’un ajout aux queues de régénération et estimées sur la base de 288 m³/ha, soit un total de 4.942 m³.

• **Analyse des inventaires statistiques des blocs résineux et feuillus**

Cf. annexes n°16 et 17

Elle repose sur un bloc de 150 placettes feuillues pour 188 ha et 30 placettes résineuses pour 32 ha.

Les inventaires mettent en évidence un effectif de 100 tiges/ha pour le bloc feuillu et 225 tiges/ha pour le bloc résineux, correspondant à des valeurs de surface terrière respectivement de 23,4 m²/ha pour les feuillus et 37 m²/ha pour les résineux.

Les tarifs correspondants (SR17 pour les feuillus et SR12 pour les résineux) permettent d’évaluer le volume aménagement à respectivement 398 m³/ha pour les feuillus et 487 m³/ha pour les résineux.

Le coefficient de transformation volume aménagement - volume commercial, calculé sur la moyenne 2002-2011 des coupes de régénération sur Arques (RE/RS/RD/RA) correspond à 0,894 pour les feuillus et 0,955 pour les résineux.

Il permet d’évaluer le volume commercial des deux blocs à respectivement 356 m³/ha soit 66.828 m³ pour les feuillus et 465 m³/ha soit 15.194 m³ pour les résineux.

Au final, le volume commercial est donc estimé sur la base d’un volume total de 120.787 m³ (soit 7707 m²) pour l’ensemble des trois blocs inventoriés.

• **Inventaire des peuplements en amélioration**

Catégorie Essence	Ø	Perches M ² /ha	PB m ² /ha	BM m ² /ha	GB m ² /ha	TGB m ² /ha	Irrégulier m ² /ha	Total Moyenne compensée par la surface relative m ² /ha
HET			21.8	28.1	30.5			27.4
P.S				33.3	25			31.3
DOU					38			38
MEL				27	33.8			28.7
EPC/EPS				34				34
Irrégulier HET			12	25	28.1	17	25.6	23.6

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse			258	741	999

Correspondant à une production potentielle feuillue en hêtre de l'ordre de 7000-9000 m³ annuels

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

L'annexe n°18 présente une approche comparative de l'accroissement des peuplements.

On peut donc, pour le hêtre à Arques, estimer les accroissements courants suivants : accroissement suivant :

Tranche d'âge	Accroissement courant Fertilité 2 : m ³ /ha/an	Accroissement corrigé (Accroissement courant x 0,85) m ³ /ha/an
20-40 ans	12	10,2
40-60 ans	10,5	8,9
60-80 ans	9	7,7
80-100 ans	7,5	6,4
100-120 ans	6	5,1
120-140 ans	5	4,3
140-160 ans	4	3,4

Pour le chêne, on peut retenir la fertilité 1 pour l'ensemble des zones favorables de la forêt d'Arques. Le guide de sylviculture des chênaies continentales (cf. *table d'évolution d'après modèle de croissance, annexe 12 page 409*) nous donnera les références d'accroissement suivantes :

Tranche d'âge	Accroissement courant m ³ /ha/an
1-30 ans	
31-60 ans	4.4
61-90 ans	4.9
91-120 ans	3.5
121-150 ans	3.8
151 ans et +	4.3

Pour les résineux, on peut retenir, concernant les accroissements, les valeurs du tableau suivant :

Tranche d'âge	Accroissement courant A.R m ³ /ha/an	Accroissement courant Pins m ³ /ha/an
15-30 ans	11.5	5
31-60 ans	15	6.5
61-90 ans	13	6.5
91-120 ans	7	4.5

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Le tableau de l'annexe 19 présente le détail des volumes récoltés durant l'aménagement précédent. On peut en faire la synthèse suivante :

Volumes récoltés (volumes commerciaux)														
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total		Pour mémoire Volume récolté 5 dernières années		
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
en m3 totaux récoltés au cours de l'aménagement														
91 635	102 593	83 366	136 333	nc.	nc.	nc.	nc.	néant	8 258	175 001	247 184	49 102		
												Ecart		
												+41%		
en m ³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)														
3,7	4,1	3,3	5,5	-	-	-	-	-	0,3	7,0	9,9	2,0		

- Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Si le niveau de régénération n'a été atteint qu'à près de 70% en surface, on peut cependant constater sur le tableau précédent que les objectifs en volume ont été largement dépassés, à hauteur de plus de 40% supplémentaires à l'échelle de la forêt. Le travail de décapitalisation a été entrepris au-delà des prévisions de l'aménagement. Le hêtre est particulièrement représenté et domine très largement dans le groupe de régénération sortant avec plus de 95% du volume martelé. Dans le groupe d'amélioration, les résineux font logiquement leur apparition avec une proportion de près de 14% des volumes marqués. Ces écarts dans les prélèvements réalisés peuvent s'expliquer en partie par la nécessité déjà prise en compte dans cet aménagement de ramener le niveau de capital de ces vieux peuplements à des valeurs plus favorables à la mise en œuvre des régénérations. On peut également noter au passage les récoltes supplémentaires qui ont suivi la tempête de 1987, de l'ordre de 8.200m³.

- Commentaires succincts sur les qualités de bois produites dans la forêt.**

Sur le massif les peuplements matures de hêtre sont souvent constitués de vieilles futaies de hêtre en bon état sanitaire. Compte tenu de leur bonne qualité, la forêt constitue un vivier pour le commerce à destination de la Chine.

Concernant le chêne, les peuplements étant tous issus de plantations, les problèmes de difficultés dans la dynamique de croissance et la conformation sont encore fréquents.

Il est intéressant de noter une forte demande en bois de chauffage par les acheteurs locaux pour approvisionner l'agglomération de Dieppe.

B - Desserte forestière

- Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Longueurs Totales ml	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	6 506	0,94	oui	médiocre	Rte de Dieppe 001	Touristique
						Rte de Florence	Pastorale
	empierrées	23 599			neuve	Rte des quatre Quartiers	Accès principal Touristique
					moyen		Touristique
terrain naturel	693	moyen		Touristique			
Routes publiques participant à la desserte		2 221			Bon état	Problème de sécurité	

• **Principales difficultés d'exploitation :**

Le niveau d'équipement de la forêt en infrastructures pour l'exploitation est satisfaisant. On note l'existence de 13 places de dépôt et de retournement réparties sur l'ensemble du massif. Le développement actuel des circuits de commercialisation internationaux par container nous incitera peut-être, dans un avenir plus ou moins proche, à réfléchir à l'opportunité d'agrandir une sélection de places de dépôt afin de servir de plate forme de chargement. Mais l'aménagement de la circulation lors des chantiers de ce type est suffisante à ce jour, pour optimiser ces exploitations.

Une autre difficulté peut consister, pour ce massif très fréquenté par le public, à faire cohabiter en toute sécurité les chantiers d'exploitation et l'évolution du public en forêt. Il conviendra donc de renforcer à l'avenir la communication à destination du grand public sur le domaine de la gestion forestière et de la mécanisation de celle-ci.

• **Carte de la desserte**

La carte de la desserte forestière est en annexe n°11.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique			999		999

Le niveau d'enjeu écologique est reconnu pour l'ensemble de la forêt.

La totalité du massif de la forêt d'Arques constitue la ZNIEFF de type 1 de deuxième génération n° 7203 0004, « La forêt d'Arques ». La fiche d'inventaire correspondante est présentée en annexe 20 (donnée DREAL).

Par ailleurs, on peut souligner la présence de plusieurs espèces floristiques remarquables dont :

- Oreopteris limbosperma : la Fougère des montages, qui bénéficie d'un statut de protection de niveau R1 à l'échelle de la région (source inventaire de la flore vasculaire de Haute-Normandie, CRP/CBNBL 2005)
- Carex brizoides, la Laïche fausse brize, qui présente un caractère exceptionnel en Seine-Maritime
- Pyrola minor : Petite Pirole, rare en Haute-Normandie

On peut également évoquer des contacts avec plusieurs espèces de chiroptères placées sur la liste rouge des espèces menacées avec le statut vulnérable. Il s'agit de :

- La Noctule commune, Nyctalus noctula, espèce de haut vol, peu commune en Seine Maritime, quasi menacée au niveau national, qui affectionne les peuplements âgés ;
- Le Grand Rhinolophe, Rhinolophus ferrumequinum, très menacé dans le département et qui nécessite des mesures de protections des zones à cavités ;
- La Barbastelle d'Europe, Barbastelle barbastellus, espèce forestière et de milieux boisés, dont c'est la première donnée sur le massif et qui présente un caractère rare, quasi menacé au niveau mondial.

Ces espèces, parfois de grande taille, présentent des modes de chasse qui peuvent les amener à sortir du massif vers les vallées environnantes pour trouver leur nourriture. Elles trouveront donc un intérêt particulier pour le maintien de corridors arborés en direction de leurs terrains de chasse.

Enfin, on note également la présence du Pic mar (Dendrocorpus medius) inscrit sur la liste rouge des espèces menacées avec le statut incertain. Il fait l'objet depuis quelques années de mesures de maintien en place de vieux peuplements à l'origine des premiers îlots de vieux bois sur le massif. Ceux-ci devront être accrus sur le massif afin de favoriser son maintien sur le long terme.

• **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Oreopteris limbosperma : <i>Fougère des montages,</i>	Forêt	Milieux semi ouverts frais Gestion des accotements et des lisières	oui
Faune remarquable			
Dendrocorpus medius <i>Pic mar</i>	présence	Maintien de peuplements de vieux bois	oui
Barbastelle barbastellus <i>Barbastelle d'Europe</i>	présence	Maintien d'un réseau d'arbres à cavité Adaptation des îlots de vieux bois	oui
Nyctalus noctula <i>Noctule commune</i>	présence	Maintien d'un réseau d'arbres à cavité Adaptation des îlots de vieux bois	oui
Rhinolophus ferrumequinum <i>Grand Rhinolophe</i>	présence	Maintien d'un réseau d'arbres à cavité Adaptation des îlots de vieux bois	oui

• **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Hêtraie atlantique à jacinthe	non	91.30	41.13	Sensibilité au tassement et à l'appauvrissement des sols Respect des qualités d'exploitation et des équilibres forêts-gibier	189
Hêtraie atlantique à lauréole	non	91.30	41.13	Perte de l'ambiance forestière. Maintien du couvert forestier	15
Hêtraie atlantique à houx	non	91.20	41.12	Sensibilité au tassement et à l'appauvrissement des sols Respect des qualités d'exploitation et des équilibres forêts-gibier	795

• **Mares**

Six mares sont répertoriées en forêt d'Arques dont trois ont fait l'objet d'un inventaire et une revêt une dimension historique sur le massif (mare de la porteuse d'eau).

La carte permettant de localiser l'aire d'application de la ZNIEFF I est en annexe 6.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		628	246	123	999

A - Accueil et paysage

Sur ce secteur du département, aux portes de l'agglomération dieppoise, la forêt d'Arques constitue le seul grand massif forestier. Elle témoigne donc d'enjeux forts en matière d'accueil du public et de paysage, renforcés par sa position en proue de bateau tournée vers la ville de Dieppe et la zone côtière. Elle connaît, à ce titre, une forte fréquentation durant toute l'année mais plus particulièrement de mars à octobre.

La phase d'aménagement a été l'occasion d'initier un projet d'évaluation et de développement des thématiques et des équipements liés à l'accueil du public, en partenariat avec la Communauté d'agglomération dieppoise. Celui-ci dépasse largement le cadre de cet aménagement et fait actuellement l'objet d'un projet global de schéma d'accueil en cours d'élaboration avec les collectivités riveraines.

Cependant, dans le cadre des réflexions sur le volet accueil de cet aménagement, les sites sensibles à cet égard ont été listés et une analyse paysagère plus ciblée a été menée sur le carrefour des Quatre Quartiers.

- **Etude paysagère du carrefour des Quatre Quartiers :**

Ce projet d'aménagement paysager est présenté en annexe n°14, il devra être confirmé par la suite.

Elle résulte du constat que ce carrefour, situé à l'intersection des principales voies de circulation ouvertes du massif, est une zone de stationnement majeure du public sur la forêt. Aussi, dans l'hypothèse de la fermeture de certaines routes forestières, il était nécessaire de réfléchir à l'aménagement de cette zone, tant dans le cadre de la prise en compte des paysages en vision interne du massif que dans celui des aménagements touristiques et de l'entretien des infrastructures de la forêt.

Les conclusions de l'étude, qui prennent en compte les objectifs de régénération des parcelles au Nord de la route et du carrefour, doivent nous conduire à :

- utiliser les peuplements adultes qui ne sont pas à régénérer, en particulier les peuplements résineux des parcelles 65 et 66, comme éléments structurels stables pour limiter l'impact visuel des coupes de régénérations,
- procéder aux coupes de régénération par bandes successives (orientées est-ouest en commençant par le fond des parcelles,
- travailler la régénération de la zone périphérique du carrefour (~200 à 300m de vieille futaie cathédrale) par des coupes de jardinage au profit des bouquets de semis acquis,
- adopter une gestion pied à pied de la zone immédiatement en bordure du carrefour, en veillant au maintien et à la sécurisation des vieux individus en place (y compris l'enlèvement des deux hêtres secs en cime)
- éclaircir et maintenir la bande boisée au nord de la route de Saint Nicolas-d'Aliermont qui accueille un itinéraire de randonnée.

Dans le même temps, les parcelles situées au sud du carrefour, constituées de peuplements de hêtre en phase d'amélioration et d'une parcelle en phase d'irrégularisation seront parcourues par des coupes d'amélioration ou de jardinage dont l'impact devra prendre en compte la proximité du carrefour dans son niveau de prélèvement.

Le schéma d'accueil en cours d'élaboration sera par ailleurs l'occasion de redéfinir le tracé et le niveau d'équipement des itinéraires de promenade et de randonnée. Il permettra également, avec les collectivités concernées, de solliciter leur inscription au PDESI ou au PDIPR.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

La forêt d'Arques formant un promontoire qui domine les vallées de l'Eaulne et de la Béthune, tous les versants nord et sud ouest présentent une sensibilité importante en vision lointaine.

Par ailleurs, le point de vue de la Pyramide, intégré dans le site classé du même nom qui fait face au château d'Arques-la-Bataille, constitue un site touristique éminent de l'histoire locale (classement du 01/06/1943).

Il existe également un autre site classé, le belvédère de la Baronne, sur la route Sully, au niveau de la parcelle 21 (classement du 02/12/1942), qui occupe une surface plus réduite. Il conviendra, dans le cadre de la gestion courante de ces zones, à l'occasion de coupes ou de travaux, d'en demander l'autorisation auprès du service de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites afin de faire valider les éléments techniques du cahier des charges.

Enfin, la forêt est concernée sur une frange réduite, au nord du massif, par le site inscrit de la vallée d'Eaulne.

On peut également noter la présence d'un arbre remarquable, au sud est de la parcelle 41 : le hêtre Montariol (âge estimé à 200 ans en 2004).

Il existe, parmi les mares forestières, la mare de *la porteuse d'eau*, connue de longue date, qui est plus particulièrement liée à l'histoire locale. Elle présente un vieux hêtre gravé (vraisemblablement il y a plus d'un siècle) qui fait figure de bas relief naturel. Il conviendra évidemment, dans cette parcelle récemment régénérée, de mettre en œuvre la conservation de cette zone.

Enfin, on relève sur la forêt un ensemble de sites archéologiques dont certains font l'objet de fiches de suivi avec le service archéologie de la DRAC et de préconisations de gestion particulières. Citons en particulier le site gallo-romain de la Briquette (découvert 1983). Mais d'autres sites ont également été relevés depuis et sont en cours de validation par le service concerné.

En conséquence, la fréquentation de la forêt, liée à sa taille réduite et à la présence de cet ensemble de sites, concerne certes l'ensemble du massif, mais avec une prédilection pour le quart nord est qui regroupe les sites majeurs (pyramide, champ de tir, quatre quartiers...). Elle est par ailleurs effective toute l'année pour la pratique sportive mais avec un pic d'affluence au printemps et en été où la forêt apporte une alternative aux loisirs balnéaires.

- **Description succincte des équipements structurants**

La forêt ne comporte pas d'équipements lourds, à l'exception de la voirie, qui a fait l'objet d'empierrements ou de poses de revêtements pour faire face, à l'époque, à l'afflux croissant du public et permettre les exploitations dans de bonnes conditions. La zone d'accueil de l'ancien champ de tir était occupé par un certain nombre d'équipements (aire de jeux, portiques, parcours de santé, buts) régulièrement vandalisés et exigeant un entretien très lourd. Devenus dangereux pour certains, ces équipements ont été progressivement démontés pour laisser la place à une zone naturelle de loisir, agrémentée de tables bancs, plus conformes à l'esprit des lieux.

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

La réflexion menée dans le cadre de cet aménagement en lien avec l'accueil du public nous a conduit à repenser les fonctions d'accueil et de paysage de la forêt. En effet, le massif a très longtemps fait l'objet d'un niveau d'équipement recherché important. En fait, le public qui fréquente les lieux vient majoritairement pour la pratique sportive de pleine nature (footing, VTT, cross, marche) ou la ballade familiale. Il est donc normal de laisser à la forêt une dimension d'espace naturel de loisir en s'appuyant plus sur la diversité des paysages et des peuplements que sur un niveau d'équipements trop poussé à certains endroits.

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Aire de jeux du champ de tir	Fréquentation, zone ouverte
	Point de vue de la pyramide	Site classé, fréquentation
	Rond des quatre quartiers	Fréquentation, zone de vieux peuplements semi ouverts
	Belvédère de la Baronne	Site classé, vision externe
Intermédiaire	Entrée forêt Saint-Nicolas-d'Aliermont	Porte d'entrée de la forêt, vision lointaine
	Rond Henri IV et rond Duquesne	Fréquentation, vision interne du massif

Les cartes liées à l'accueil du public sont en annexes 12 et 13.

B - Ressource en eau potable

- Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

Le seul captage à proximité immédiate de la forêt se situe au nord du massif, sur la commune d'Ancourt. La forêt est impactée par le périmètre rapproché pour deux parcelles de versant, les parcelles 56 et 59. Sur ces parcelles, le choix du traitement irrégulier a été fait, il devrait permettre de limiter les perturbations du sol lors des phases d'exploitation et les problèmes de turbidité qui en découlent.

Le périmètre éloigné concerne, pour sa part une zone plus vaste qui recouvre les parcelles 57 à 58 et 60 à 78. Sur cette zone de plateau et de versants, les risques essentiels sont liés aux traitements ou aux pollutions chimiques éventuelles, et à d'éventuels problèmes de turbidités consécutifs à des exploitations mal positionnées. Il n'y a pas lieu d'adopter de mesures particulières pour les traitements dans la mesure où ils ne sont pas utilisés en forêt d'Arques. En ce qui concerne la turbidité, on veillera, lors des exploitations au niveau des versants, à adapter les chemins de dessertes pour minimiser ces risques.

- Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
72030001	185	non	Oui, 15	Oui, 170	Pas de coupe rase sur le périmètre rapproché Traitements éventuels en conformité avec le code de bonnes pratiques agricoles

La cartographie des captages apparaît aux annexes 6 et 21.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	999				999

Il n'existe aucun enjeu de protection sur la forêt d'Arques.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
Forêt à forte potentialité de production de bois d'œuvre de qualité, principalement de hêtre et dans une mesure moindre de résineux divers	Niveau de production fort de feuillus de qualité. Maintien du niveau d'enrésinement en choisissant les essences les plus adaptées (mélèze, douglas).
Peuplements souvent vieillis et capitalisés	Poursuite d'une récolte soutenue et des coupes de décapitalisation. Enjeux de renouvellement importants.
Risque potentiel de tempêtes	Rajeunir globalement la forêt en conservant et favorisant les peuplements mélangés.
Dans le contexte du changement climatique, au regard des connaissances actuelles, nécessité de diminuer la dominance du hêtre. A noter, un contexte climatique local favorable de type faciès humide (850 mm/an)	Transformation de peuplements de hêtre en chêne sessile, feuillus divers et résineux adaptés, à hauteur de 45%, en privilégiant des sylvicultures plus dynamiques.
Dynamique importante du hêtre qui a conduit sur les derniers aménagements à assurer des renouvellements conséquents en hêtre.	Maîtrise de la régénération naturelle de hêtre dans une proportion de 55% maximum de l'effort de régénération. Cette solution est, de plus, économiquement réaliste.
Fonction écologique	
Forêt diversifiée en dépit de sa taille réduite, favorable à certaines espèces tels les chiroptères et le Pic mar grâce à ses peuplements vieillis de hêtre et à sa position dominante sur les vallées environnantes.	Elaboration et maintien d'un réseau d'îlots de vieux bois (IDV et ILS), réseau d'arbres bio et à cavités, concertation avec les naturalistes (GMN).
Habitats communs mais intéressants : réseau de 6 mares, hêtraie à houx, hêtraie à jacinthe et surtout hêtraie calcicole à Lauréole.	Conservation du potentiel de biodiversité par maintien ou remise en état des mares et par le choix de sylvicultures adaptées sur les versants.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
La fréquentation est particulièrement marquée à l'ouest du massif avec des équipements vieillissants et parfois inadaptés	Poursuivre la démarche de partenariat avec les collectivités riveraines dans le cadre de l'élaboration du schéma d'accueil.
Le niveau attendu des régénérations peut être mal perçu d'un point de vue paysager Topographie marquée au nord et à l'ouest	Favoriser une dispersion des parcelles en régénération et mettre en place un plan de communication sur le programme des travaux et des coupes.
Les périmètres de captage qui touchent la forêt sont exposés aux contaminations par des éléments fins issus de l'érosion des zones de versant	Mise en œuvre de consignes d'exploitation et de travaux qui minimisent les risques d'érosion et d'entraînement des éléments fins vers les zones de captages.
Protection contre les risques naturelsnon concerné	
Enjeux sylvo cynégétiques	
L'équilibre forêts-gibier sera essentiel au regard des régénérations importantes à venir	Sans être inquiétante à ce jour, la population de chevreuils devra être maîtrisée.
Problèmes sanitaires et dépérissements	Chancre sur le hêtre, élimination des individus contaminés lors des phases de régénération et d'amélioration. Chalarose du frêne, toute nouvelle installation de frêne est mise en suspens jusqu'à nouvel ordre

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	854.71	994.83
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	140.31	-
Taillis fureté	0.40	-
Sous-total : surface en sylviculture de production	995.42	994.83
Hors sylviculture de production	3.21	2.10
Total : surface retenue pour la gestion	998.63	996.93

La majorité des peuplements sont réguliers, héritiers des anciennes affectations permanentes, avec des objectifs de production. Ces peuplements seront transformés pour partie seulement ; le maintien de ce type de traitement s'impose donc dans la plupart des cas.

Le traitement irrégulier a été choisi sur plusieurs critères :

- des peuplements déjà irrégularisés, par des phénomènes climatiques (nombreux bouquets dans la parcelle), par le mélange des essences et des âges, situation fréquemment rencontrée en versant.
- à partir des fonctions sociales des parcelles concernées (paysage, conditions d'accueil, présence de captage rapproché,...).
- des versants forts, à sensibilité paysagère, inaptés à la futaie régulière (stations superficielles), les coupes rases sont inenvisageables et les exploitations y sont plus difficiles. Le traitement irrégulier est plus aisé à mettre en œuvre dans ce contexte.

La surface traitée en taillis fureté s'appuie sur un ancien peuplement d'alignement de châtaignier, non décrit à l'aménagement précédent, qui représente un élément important sur le plan paysager et de l'accueil. Sa faible surface, au regard de sa valeur paysagère historique dans le massif justifie le maintien de ce traitement.

Enfin, la surface hors sylviculture de production correspond aux zones d'emprise des lignes EDF ainsi qu'à la surface de l'aire de jeu du champ de tir qui devra faire l'objet de propositions de gestion adaptées, dans le cadre du schéma d'accueil. Il convient également d'y rajouter la surface en îlot de sénescence déjà identifié qui ne fait pas partie de la surface en production.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

➤ Choix des essences objectifs

Le choix des essences objectif et des critères d'exploitabilité est établi en conformité avec le tableau maître des DRA. Il répond également aux conditions stationnelles de la forêt et aux caractéristiques propres à chaque essence (production, régénération,...), au regard des objectifs fixés pour la forêt :

- Limiter le cœur rouge par des bois plus jeunes pour un même diamètre d'exploitabilité.
- Le climat, qui présente une bonne pluviométrie, et les stations sont favorables au chêne sessile, aux feuillus précieux, ainsi qu'aux douglas ou mélèze. Mais ils sont encore suffisants pour le hêtre. Cependant, pour tenir compte du changement climatique, on commencera à abaisser la proportion du hêtre (75% actuellement).
- S'appuyer sur une part dominante de hêtre, c'est conserver une ressource génétique, et favoriser le maintien d'habitats communautaires.
- **Utiliser le potentiel de régénération naturelle dans une mesure proportionnée** : le hêtre est ici climatiquement à sa place et cette technique présente un intérêt économique évident. Avec l'ouverture des peuplements on peut attendre des régénérations acquises avec peu de moyens.

- **Assurer une part importante de transformation** en chêne principalement, en feuillus divers dont les précieux, tout en conservant une part de résineux.
- Les critères de choix pour le chêne s'appuient sur les stations, les parquets laissés vides lors de la régénération naturelle, les affectations permanentes à décompacter en jouant sur les âges d'exploitabilité entre chêne et hêtre. On veillera, en règle générale, à favoriser le chêne sessile au détriment du chêne pédonculé lors des martelages et des travaux.
- Concernant le choix des résineux, ceux-ci représentent un enjeu économique certain. Les peuplements résineux d'après guerre vont arriver à maturité dans les 30 ans, l'épicéa et le sapin de Vancouver ne seront plus envisagés pour les reboisements. Le douglas présente des avantages : pas d'impact sur l'humification, qualité des produits, potentiels et régénération naturelle possible. Le Mélèze, plus acidifiant, donne également de bons produits. Le Pin sylvestre a été installé sur des bonnes stations (limons), ce ne sera pas à reproduire.
- **Pour les unités traitées en irrégulier**, l'essence objectif principale sera le hêtre, dans une très large majorité, mais on recherchera au maximum une diversité d'essences dans les régénérations, notamment en feuillus précieux. En fonction de la qualité des stations rencontrées, les diamètres d'exploitabilité pourront être réduits d'une classe de diamètre.
- Compte tenu des difficultés sanitaires qui touchent le frêne sur le nord de la France et des mesures de prophylaxie de la chararose, toutes les régénérations et transformations en frêne sont à ce jour suspendues sur le département. Les peuplements actuels de frêne pourront cependant être améliorés en limitant tout investissement (élagage, dépressage) et en recherchant un diamètre d'exploitabilité minimum de 45 à 50 cm. En cas d'observation de dessèchement ou de mortalité chez cette essence, il conviendra de se mettre en rapport avec le réseau DSF afin d'établir un diagnostic sanitaire et des préconisations adaptées.

Sur le long terme, les essences et critères d'exploitabilité retenus sont les suivants :

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	% de la surface	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Hêtre	Traitement régulier	423	42,5	100	70	MER, CHT, CHA, BOU	DRA HN 5 et DRA HN 6
	Traitement irrégulier	140	14,1	nc.	65	ERS, ERP, ALT, MER, CHA	DRA HN 2 et DRA HN 6
	Ilots de vieillissement	30	3	200	75	CHS, CHT, CHA, BOU	DRA HN 5 et 6
Chêne sessile	Traitement régulier	257	25,8	170	70	MER, ERS, ERP, FRE, CHA, BOU	DRA HN 5 voir 6
Frêne	-	14	1,4	60	65	CHA, ERS, MER, CHS, ALT	DRA HN 3
ERS, Merisier	-	12	1,2	70	60	ALT, CHT, ERP, CHA	DRA HN 2 et 3
Pin sylvestre	-	32	3,2	100	55	HET, BOU, CHT	DRA HN 6 et 8
Mélèze	-	35	3,5	80	65	DOU, MER, ERS	DRA HN 5 et 6
Douglas	-	53	5,3	60	70	MEL, ERS, MER	DRA HN 5 et 6
Total surface en sylviculture		996	100				

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Le bilan de la régénération passée est présenté au chapitre. 1.2.2 A

• **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

La surface à régénérer d'équilibre (Se) est calculée sur les surfaces des essences objectif en place à l'équilibre, en fonction des âges d'exploitabilité retenus :

$$Se = \{(0.425 \times 855 / 100) + (0.03 \times 855 / 200) + (0.258 \times 855 / 170) + (0.014 \times 855 / 60) + (0.012 \times 855 / 70) + (0.032 \times 855 / 100) + (0.035 \times 855 / 80) + (0.053 \times 855 / 60)\} \times 20 = 136.17 \text{ ha}$$

Soit 6.81 ha/an

Dans le cas de la forêt d'Arques, l'histogramme des classes d'âges présenté en page 12 montre une part importante de peuplements de plus de cent ans.

Le calcul des Sd et Sv est repris dans le tableau suivant qui quantifie les notions de durées de survie et de critères d'exploitabilité (minimum, optimum et maximum) :

Surfaces concernées	Sd en ha	Sv en ha sur 20 ans
Queues de régénération	-	115
Surfaces à faibles durées de survie sanitaire	33	33
Surfaces devant atteindre les critères maximaux d'exploitabilité	93	93
Surfaces devant atteindre les critères optimaux d'exploitabilité	177	
Surfaces devant atteindre les critères minimaux d'exploitabilité	112	
Total	415	241

La notion de surface disponible Sd n'est donc pas à interpréter comme un élément de contrainte sur l'effort de régénération, près de la moitié de la forêt est susceptible d'atteindre les critères minimum d'exploitabilité durant la période à venir (plus de la moitié si l'on intègre les queues de régénération). La contrainte de vieillissement Sv nous oriente pour une surface à régénérer de l'ordre de 241 ha.

Sur le long terme, en se basant sur la durée de survie des peuplements, on peut estimer la contrainte du vieillissement sur les périodes successives :

Classe de durée de survie	Surface concernée	Surface cumulée	Moyenne annuelle des périodes cumulées Ha/an
0-20	183 (Se répartissent dans les 3 premières lignes du tableau précédent)	183	9.1
20-40	307	490	12.2
40-60	163	653	10.9
60-80	74	727	9.1
80/+	128	855	8.5

La contrainte maximale est donc de 12,2 ha/an soit 244 ha durant l'aménagement.

L'objectif de régénération tient surtout compte de la contrainte de vieillissement, supérieure à la surface d'équilibre.

Renouvellement suivi en surface futaie régulière		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		415 ha	
Sv		241 ha	
Surface d'équilibre (Se)		136 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		355 ha	Cible à mi-période
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	217 ha	120 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	244 ha	120 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		230 ha	

L'effort de régénération est donc important et dû en grande partie au vieillissement de la forêt. Il représente près de 28% de la surface du groupe de futaie régulière.

Le choix des surfaces à régénérer se portera par ordre de priorité :

- sur les parcelles dont la régénération est commencée mais non terminée (queues de régénération)
- sur les peuplements à durée de survie limitée.
- sur les peuplements ayant atteint ou dépassé le diamètre d'exploitabilité.
- sur des peuplements sous lesquels la régénération est acquise.

Avant d'engager les processus de régénération, on diagnostiquera ou cartographiera les stations sur la parcelle pour optimiser les choix d'essence et d'itinéraire afin d'en faire un argument supplémentaire, en naturel comme en artificiel.

• **Renouvellement, essences et taux choisis :**

- **30 % pour le chêne** : il est conditionné par des critères techniques et économiques :
- le coût des plantations est bien supérieur aux régénérations naturelles de hêtre, un taux trop élevé de plantation n'est pas réaliste économiquement.
- nécessité de transformer une partie du massif.
- **55 % pour le hêtre** : il restera l'essence objectif principale, grâce au potentiel bioclimatique et à la bonne maîtrise des régénérations naturelles. En cas d'échec de ces régénérations naturelles, on devra recourir aux plantations en choisissant alors une autre essence adaptée à la station.
- **3 % pour les feuillus divers** : tels que les érables, le merisier, le châtaignier, l'alisier torminal ou le charme. Cette proportion concerne leur place en tant qu'essence principale, elle s'ajoute à celle liée à leur introduction comme essences secondaires dans des peuplements de hêtre, chêne ou résineux. Ces introductions seront menées en général sur des unités de gestion plus réduites, vu le caractère non social de certains d'entre eux.
- **12 % pour les résineux** : nous bénéficions en ce moment d'un capital sur un produit convoité (12% du couvert du massif). Le pourcentage de résineux sur cette forêt sera donc conservé dans le renouvellement. Ce taux de 12% sera assuré par des plantations de douglas principalement (en régénération naturelle également), de mélèzes d'Europe (sudète) ou hybride, accessoirement de pins laricio sur des stations à réserve utile plus faible.

Taux des essences dans le renouvellement (suivi BDR et bilans périodiques).

Hêtre	55%	130 ha
Chêne sessile	30%	73 ha
Feuillus divers	3%	12 ha
Résineux	12%	30 ha

La répartition entre régénérations naturelles et plantations va donc avoisiner respectivement 55% et 45%.

Le choix de l'essence sera faite sur la base de l'état d'avancement du renouvellement (BDR) et des bilans périodiques, des projets de parcelles en régénération (choix d'itinéraires, diagnostic station,...), des réussites ou échecs en régénération naturelle, de contraintes paysagères.

La carte des stations est suffisante pour fixer les objectifs généraux. Localement elle peut être imprécise. Le groupe de régénération pourra donc être cartographié ou diagnostiqué au fur et à mesure du renouvellement des unités.

Par essence de reboisement, les provenances préconisées par ordre de priorité sont :

- Hêtre : FSY102 nord.
- Chêne sessile : QPE101 bordure Manche, QPE102 Picardie, QPE104 Perche, QPE105 sud bassin parisien.
- Châtaignier : CSA102 bassin parisien, CSA101 massif armoricain.
- Charme : CBE 130 ouest.
- Merisier : PAV901 France.
- Erable sycomore : APS101 nord, APS200 nord-est.
- Erable plane : APL901 nord.
- Douglas:PME-VG-001 (Darrington-VG), PME-VG-002 (La Luzette-VG), PME901 France basse altitude.
- Mélèze d'Europe (sudète) : LDE-VG-001 et LDE-VG-002
- Mélèze hybride : LEU-VG-001 Lavercantière

Pour le douglas et le mélèze, les priorités seront données aux provenances vergers à graines (conseil de la DRAAF). En général, pour les résineux, on préférera l'utilisation de matériels génétiques améliorés.

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée ; forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Une partie de la forêt d'Arques présente des enjeux particuliers d'accueil du public ou de paysage. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un traitement régulier peut poser, sur certaines de ces zones, des difficultés dans le suivi des itinéraires techniques, en particulier dans le suivi des surfaces régénérées. Cependant, même si les enjeux particuliers peuvent varier d'une parcelle à une autre, il nous est apparu souhaitable d'avoir une approche globalisée sur les zones traitées en irrégulier. Les indicateurs de renouvellement n'ont pas fait l'objet d'un échantillonnage systématique mais s'appuient sur les mesures effectuées lors de la phase de description des peuplements (surface terrière, niveau de régénération, classes de diamètre dominantes...) et conduisent à caractériser les peuplements irréguliers en place selon la typologie territoriale.

Structure générale des peuplements		<i>proche équilibre / globalement vieillie / globalement jeune</i>		
Indicateurs de renouvellement		Valeurs observées	Cible future	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	25	16-18	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	25 %	40 %	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	<40	120	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		18 ha		

2.3.3 Taillis et taillis furetés

La surface en taillis étant limitée à une bande paysagère le long d'un chemin dans la parcelle 19, il est prévu un passage sur la bande à la rotation de 10 ans afin d'éclaircir les cépées et de favoriser la croissance des brins dominants.

La surface à passer en coupe de taillis fureté correspond donc à deux fois la surface de l'unité.

Surface à passer en coupe de TSF ou taillis fureté	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	0.8 ha
--	---	--------

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Groupes de régénération

Libellé groupe	Code groupe	Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essenc e objectif
REG : Groupe Régénération	Unités de gestion ouvertes, à terminer					
	REGQ	114.67	114.67	nc.	114.67	HET CHS DOU
	Unités de gestion à ouvrir et à terminer					
	REGS	128.91	128.91	128.91	128.91	HET CHS DOU
	Unités de gestion à ouvrir sans les terminer					
REGE	111.54	111.54	88.31	0	HET CHS DOU	
Total du groupe de régénération		355.12	355.12	217.22	243.58	

Sur le groupe REGE, les 23,23 ha de différence correspondent aux îlots de vieux bois (ILV et ILS) à mettre en place durant l'aménagement.

Groupes autres que les régénérations

Libellé groupe	Code groupe	Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)
AME : Groupe d'amélioration	AMEJ	27.78	27.78	nc.
	AME1	210.71	210.71	6
	AME2	197.24	197.24	7
	AME3	59.52	59.52	9
ILV : Ilots de vieillissement en place	IDV	4.74	4.74	12
Hors sylviculture ILS Ilot de sénescence en place	ILS	2.03	nc.	nc.
Total	-	502.02	495.25	-

Unités de gestion à suivi non surfaciques :

IRR : Groupe irrégulier	IRR1	141.20	140.31	8
--	------	--------	--------	---

Unités de gestion hors sylviculture

HSY Hors sylviculture : emprises lignes HT	HSY	0.29	nc.	nc.
Total		643.51	635.56	

Le détail des unités de gestion est présenté à l'annexe 22.

- **Carte d'aménagement**

La carte d'aménagement figure en annexe 15.

2.5 Programme d'actions pour la période 2012 – 2031

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Les périmètres sont dans une très large mesure connus et bien matérialisés : sur les 517 bornes répertoriées lors du procès verbal de reconnaissance de 1861, 53 bornes sont déclarées manquantes au contrôle de 2011, dont certaines sont certainement encore en place mais sous la végétation.

Au final, sur 16,8 km de limites, 1513m sont considérés comme litigieux et nécessiteraient un bornage de 1^{ère} urgence et 2979m mériteraient d'être mieux matérialisés, en deuxième urgence.

La surveillance régulière des limites de la forêt constitue la meilleure garantie pour s'assurer de la bonne conservation du domaine et permettre d'établir, avant les passages en coupes ou en travaux, un bilan de l'état des limites concernées et des travaux nécessaires.

Sur les zones de limites non connues, en l'absence d'infraction notable sur le domaine public et de litige avec les riverains, on pourra avoir recours à un bornage amiable avec ceux-ci. Ces zones litigieuses correspondent aux dernières acquisitions de forêt, incomplètement bornées lors de la procédure de soumission au Régime Forestier.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Recherche des limites et bornage	P20 et P25 Longueur : 1513m	Bornage amiable possible	7000
FON 2	2	Entretien et matérialisation des périmètres	P20-21 et 25-26 Longueur : 2979m		8 000
FON 3	2	Entretien courant des périmètres et parcellaire	Forêt	Remplacement bornes possible	40 000
Coût total FONCIER (€)					55 000
Coût moyen annuel FONCIER					2 750

• **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Deux concessions en cours vont arriver à échéance durant la période de l'aménagement :

- la concession pour la canalisation de gaz devra faire l'objet d'un état des lieux de sortie en 2012 avant décision éventuelle de prolongation. A ce jour, on peut supposer qu'elle fera l'objet d'une prolongation. Dans ce cas, il conviendra de bien définir, dans le cadre de l'état des lieux initial, le cahier des charges pour toutes les interventions techniques sur son tracé (coupes et travaux). On a considéré ici que son montant serait reconduit pour la période à venir.
- la concession avec la commune de Dieppe sur le bâtiment de l'ancien champ de tir arrivera à échéance en 2017. Le schéma d'accueil en cours d'élaboration doit prendre en compte cet élément en vue de définir les modalités de son maintien éventuel. Compte tenu de son état et des dégâts dus à de récentes chutes d'arbres, on considèrera dans ce bilan qu'elle ne sera pas reconduite après 2017 sous sa forme actuelle.

Les concessions pour les lignes électriques vont par ailleurs se poursuivre sous les mêmes conditions que durant l'aménagement précédent, seul le montant de l'indemnité de perte de valeur, qui a été capitalisée en début d'aménagement (montant : 11 084€ en 2008) , ne sera pas intégré à ce bilan.

Numéro	Descriptif	Localisation	Début - Fin	Revenu indicatif (€ HT)
03222	Concession canalisation de gaz	6-9-43-45-46-104-105-106-107-108-109-110	07/2003-06/2012	300
21391	Concession utilisation bâtiment ancien champ de tir (Commune de Dieppe)	49	01/2009-12/2017	1842
1070	Servitude ligne électrique souterraine (EDF)	100-96-89-78-77-73-65-48-47	01/1994-12/9999	320
17364	Servitude ligne HT aérienne (RTE-EDF transport) <i>L'indemnité de perte de valeur a été capitalisée en début de concession</i>	25-26-32-33-110	01/2008-12/9999	2940
Revenu total (€)				5402
Revenu annuel total (€)				270

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

La forêt d'Arques est concernée par les guides de sylviculture suivants :

- le guide des sylvicultures "La hêtraie Nord-Atlantique"
- le guide des sylvicultures "Chênaies continentales"

- le guide des sylvicultures "Pineraies des plaines du Centre et du Nord-Ouest"
- le guide des sylvicultures "Douglasaies françaises".

Les tarifs aménagements utilisés jusqu'en 2011 pour la forêt d'Arques sont :

- **Le tarif Shaeffer rapide n°17 pour les feuillus**
- **Le tarif Shaeffer rapide n°12 pour les résineux**

Pour la conduite des renouvellements, si l'on exclut les phases de décapitalisations indispensables, le délai normal des régénérations naturelles sera de 10 ans pour le hêtre à compter de l'obtention de la faînée et de 6 ans pour le douglas.

Compte tenu des caractéristiques des autres peuplements, il n'est pas envisagé de conduire de régénération naturelle de chêne ou autres feuillus et résineux.

Dans les peuplements irréguliers, les phases de régénérations et les équilibres seront conduits en s'appuyant sur la NDS-08-G-1499 et avec les seuils définis par la Directive d'Application Territoriale 8500-09-DIA-SAM-006.

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Le programme des passages en coupes par année et par unités de gestion est détaillé en annexe n°23.

Il concerne l'ensemble des coupes programmables par années : améliorations (feuillues et résineuses), décapitalisations du groupe de régénération, coupes de jardinage (groupe irrégulier), taillis ainsi que les passages dans les queues de régénération (coupes secondaires et définitives).

- **Coupes de régénération**

La surface du groupe de régénération est supérieure à la surface à régénérer arrêtée à 240 ha. Le groupe est élargi à près de 1,5 fois la surface à régénérer prévue avec un total de 355 ha (dont 115 ha de queues de régénération). Le gestionnaire pourra donc choisir de programmer la régénération de tout ou partie d'une unité en fonction de ses caractéristiques propres ou des problématiques locales (impact paysager, zones d'accueil du public...).

Les surfaces régénérées sont suivies annuellement dans la BDR.

Les peuplements résineux passeront en régénération majoritairement dans la seconde moitié de l'aménagement, durant la période 2024-2031, après avoir été parcourus par des coupes de décapitalisation, par coupe rase et transformation pour les épicéas, sapins et mélèzes, par régénération naturelle pour le douglas si le contexte est favorable. Ces régénérations permettront, en fin d'aménagement, d'ajuster le niveau atteint dans les régénérations artificielles.

Compte tenu de la dynamique de régénération naturelle du hêtre en forêt d'Arques et des objectifs fixés en terme de répartition par essences objectif, le gestionnaire devra apporter une attention particulière à initier et répartir durant la période, les coupes nécessaires au renouvellement des peuplements par transformation d'essence.

A ce titre, les peuplements les plus capitalisés feront l'objet de coupes de décapitalisation dans un premier temps et ne seront parcourus en coupes de régénération que dans un deuxième temps, à partir de la deuxième ou troisième période. En effet, sur les stations sur limons, des prélèvements supérieurs à des valeurs de 100 à 120 m³/ha sont susceptibles d'occasionner des dégâts importants liés au tassement du sol lors des phases d'exploitation.

Ainsi, sans être programmées annuellement, les coupes de régénération au sens strict peuvent faire l'objet d'une programmation pluriannuelle afin de rechercher leur équilibre à l'échelle des périodes d'aménagement de cinq ans.

Aménagement FD Arques – 2012-2031

Les queues de régénérations (115 ha) devront être terminées avant 2022 soit sur les deux premières périodes.

Au final, durant les 10 premières années, l'essentiel de l'effort de régénération sera entamé en vue de :

- terminer les régénérations entamées,
- permettre la mise en ensemencement des parcelles à régénérer naturellement et prévues d'être terminées durant l'aménagement,
- préparer les parcelles à planter en vue de leur bonne répartition dans la durée de l'aménagement

	Unité de programmation de coupe		Type Peuplement élémentaire	Surface totale ha	Surface parcourue ha
	Parcelle	UG			
Queues de régénération (REGQ) 114.7 ha	7	A	FHETT	4.49	4.49
	8	B	FHETT	6.15	6.15
	10	A	FHETG	9.67	9.67
	13	A	FHETG	4.53	4.53
	15	A	FHETG	6.57	6.57
	16	A	FHETG	6.52	6.52
	18	A	FHETG	3.33	3.33
	19	B	FHETG	1.92	1.92
	27	A	FHETG	5.95	5.95
	28	U	FHETG	7.20	7.20
	29	A	FHETG	8.51	8.51
	30	A	FHETT	9.84	9.84
	57	B	FHETG	1.29	1.29
	60	U	FHETT	7.83	7.83
	61	B	FHETG	2.66	2.66
	66	C	FEPSG	2.53	2.53
	67	U	FHETG	8.50	8.50
	68	U	FHETT	6.25	6.25
	69	U	FHETG	7.61	7.61
	71	A	FHETG	2.86	2.86
71	C	FS.VM	0.21	0.21	
72	B	FS.VM	0.25	0.25	

Coupes programmables par périodes pluriannuelles (les coupes de décapitalisation, exclues ici, sont intégrées à l'état d'assiette prévisionnel en annexe 23)

Période	Unité de programmation de coupe		Groupe amgt	Type Peuplement élémentaire	Surface totale ha	Surface parcourue ha
	Parcelle	UG				
Régénération entamée en Période 1 2012-2016	11	U	REGS	FHETT	11.47	11.47
	12	A	REGS	FHETT	9.93	9.93
	22	A	REGS	FHETG	4.66	4.66
	36	A	REGS	FHETG	7.98	7.98
	58	U	REGS	FHETT	8.05	8.05
	65	A	REGS	FHETT	3.61	3.61
	73	A	REGS	FHETG	5.72	5.72
	78	U	REGS	FHETG	9.32	9.32
Total surface parcourue en période 1						60,7
Régénération entamée en Période 2	6	B	REGS	FEPSM	1.85	1.85
	9	A	REGS	FHETT	9.47	9.47
	9	B	REGS	FMEJG	0.83	0.83
	12	B	REGS	FHETG	4.96	4.96
	39	A	REGS	FHETG	7.81	7.81

Aménagement FD Arques – 2012-2031

2017-2021	63	A	REGS	FHETT	6.93	6.93
	65	C	REGS	FEPSG	0.79	0.79
	77	U	REGS	FHETT	9.26	9.26
	88	U	REGS	FHETT	7.24	7.24
	89	U	REGS	FHETT	7.89	7.89
Total surface parcourue en période 2						57
Régénération entamée en Période 3 2022-2026	34	A	REGE	FHETG	4.71	4.71
	35	A	REGE	FHETG	7.98	7.98
	37	B	REGS	FDOUG	0.32	0.32
	38	B	REGS	FDOUG	0.46	0.46
	39	B	REGS	FDOUG	0.23	0.23
	40	B	REGS	FDOUG	0.76	0.76
	41	A	REGE	FHETG	8.07	8.07
	41	B	REGS	FDOUG	0.18	0.18
	42	B	REGS	FDOUG	0.18	0.18
	64	A	REGE	FHETT	6.60	6.60
	64	B	REGE	FEPSG	0.92	0.92
	85	A	REGE	FHETG	5.18	5.18
	86	A	REGE	FHETT	7.25	7.25
	87	A	REGE	FHETG	7.68	7.68
	95	B	REGE	FDOUG	1.88	1.88
100	A	REGE	FHETG	7.46	7.46	
100	B	REGE	FDOUG	2.22	2.22	
Total surface parcourue en période 3						62,1
Régénération entamée en Période 4 2027-2031	38	A	REGE	FHETG	11.41	11.41
	43	A	REGE	FHETT	7.72	7.72
	50	C	REGE	FDOUG	1.04	1.04
	55	D	REGE	FEPSM	2.38	2.38
	73	B	REGS	FEPSG	1.6	1.6
	75	B	REGS	FS.VG	0.47	0.47
	76	B	REGS	FS.VG	0.29	0.29
	81	B	REGS	FEPCM	0.32	0.32
	83	C	REGS	FEPCG	0.16	0.16
	96	B	REGS	FEPSG	1.51	1.51
	99	C	REGS	FEPSG	1.85	1.85
	102	B	REGS	FEPCG	0.88	0.88
	103	B	REGS	FEPSG	1.01	1.01
	105	B	REGE	FDOUG	5.11	5.11
	106	B	REGE	FDOUG	0.73	0.73
107	U	REGE	FHETG	7.86	7.86	
108	U	REGE	FHETG	7.21	7.21	
109	U	REGE	FHETG	7.31	7.31	
110	B	REGE	FDOUG	1.74	1.74	
Total surface parcourue en période 4						60,6

• **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 7,5 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Groupe AMELF1	16	318	159	3180
Groupe AMELF2	32	630	324	6480
Groupe AMELF3	136	2720	1501	30020

Aménagement FD Arques – 2012-2031

Groupe AMELF4	50	1000	652	13040
Groupe AMELF5	16	326	235	4700
TOTAL AMELF	250	4994	2871	57420
Groupe AMELR1	0	6	3	60
Groupe AMELR2	9	180	108	2160
Groupe AMELR3	48	960	602	12040
TOTAL AMELR	57	1140	713	14260
TOTAL AMEL	307	6 134	3 584	71 680
Groupe IRR	81	1 618	899	17 980
TOT AME+IRR	388	7 752	4 483	89 660
Groupe REGEQ Fus	95	1904	1495	29900
Groupe REGE Fus	213	4255	3234	64680
Groupe REGE Rsx	60	1200	756	15120
TOTAL REGE	368	7 359	5 485	109 700
Total	756	15 111	9 968	199 360

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8 .

* Tiges précomptables uniquement

** Tiges précomptables et non précomptables : prévision faite en volume commercial

Les prévisions de récolte dans le groupe de régénération ont été évaluées sur la base d'un inventaire statistique et d'un inventaire sur photos aériennes pour les parcelles ouvertes (voir annexe n° 16)
Les références connues à ce jour sont les coefficients de passage du volume aménagement au volume commercial total. Les inventaires ont été traduits en volume aménagement puis en volume commercial par application des coefficients calculés pour les cinq dernières années sur la base des coupes de régénération. Les prévisions de récoltes dans le groupe de régénération sont détaillées en annexe n°24.

Les tarifs aménagements utilisés jusqu'en 2011 pour la forêt d'Arques sont :

- Le tarif Shaeffer rapide n°17 pour les feuillus
- Le tarif Shaeffer rapide n°12 pour les résineux

Le tarif commercial en vigueur pour le hêtre est le tarif HETF.

Les référentiels entre surface terrière et volume commercial seront mis en place à partir de 2012.

Les prévisions de récoltes dans le groupe d'amélioration sont basées sur les prélèvements moyens par classes d'âges élaborés à partir des accroissements connus. Cf. annexes n°18 et 26.

• Mode de suivi de la récolte

Les volumes seront suivis dans le sommier par groupe (REG, AME, IRR) en surface terrière et en volume commercial total issus des données du compte coupe CBP.

C - Desserte

• Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Globalement, la desserte est suffisante pour garantir l'exploitabilité de la forêt et des conditions de commercialisation satisfaisantes. Les places de dépôt ou de retournement sont suffisamment nombreuses et bien réparties pour permettre de desservir l'ensemble du massif.

Cependant, deux points sensibles peuvent se présenter concernant les exploitations :

- La nécessité de maintenir l'accessibilité des routes au public, y compris lors des phases d'exploitation. Cela se concrétisera lors de la phase de choix des circuits de randonnées dans le cadre du schéma d'accueil, par la recherche d'itinéraires différents des réseaux de vidanges et de stockage habituels, en particulier au regard du développement des modes de commercialisation par conteneurs, qui sous-entendent des zones de stockage et de circulation de grumiers plus importantes. Cela passera également par le suivi de la qualité des exploitations et des remises en état éventuelles par le gestionnaire.
- Le respect strict des contraintes techniques liées à la circulation aux abords des conduites de gaz et d'eau/électricité de part et d'autre de la route de Dieppe à Saint-Nicolas-d'Aliermont. La sortie et le stockage de bois sont à proscrire absolument sur les accotements au niveau de ces zones. Un passage busé existe au sud de la route, en face de la maison forestière de Rouval. Il conviendra de le renforcer et de prévoir l'empierrement de la place de dépôt en terrain naturelle aménagée au niveau de la ligne 45/46.

Sur le long terme, la fermeture à la circulation publique de la route de Dieppe à Saint-Nicolas-d'Aliermont pourra être envisagée, par tronçons progressifs, sur la durée de l'aménagement. Il faudra par ailleurs dans le même temps, procéder à l'amélioration de l'accueil et du stationnement du public sur les zones dédiées à cet effet (rond des Quatre Quartiers, parking du champ de tir, entrée de la forêt à saint Nicolas d'Aliermont). A ce jour, le schéma d'accueil s'est penché sur cette question et la phase de concertation avec les collectivités est en cours pour définir les priorités et les modes d'interventions.

La route forestière des Quatre Quartiers a, pour sa part, fait l'objet, en 2011, d'une réfection généralisée de son revêtement.

Le tableau suivant détaille l'ensemble des travaux sur les infrastructures de voirie :

Priorité (1 ou 2)	Description création / amélioration / étude	Localisation	Quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif (€ HT)
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)					
1	Création de place dépôt	P45/46	1 U	Renforcement du passage busé de la conduite de gaz	10 000
2	Entretien des places de dépôt et retournement	Forêt	13 U		12 500
Routes forestières					
1	Entretiens ponctuels de routes empierrées		23.6 Km		165 200
Pistes forestières					
2	Création de piste	P25/24	1 Km		20 000
Entretien courant du réseau					
	Entretien signalétique	Forêt	20 U		16 000
2	Fauchage des accotements et élagages	RF et sommières	33 Km	Favoriser le fauchage tardif en fin d'été	23 000
Coût total DESSERTE (€)					246.700
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)					12 335
Dont amortissable					5500

- **Guide technique de référence**

Sans objet sur le territoire de l'agence.

D – Travaux sylvicoles

Les travaux sylvicoles font références aux guides en usage sur le massif, cités au 2.5.2.A. C'est le choix de l'essence objectif qui définira l'itinéraire suivi.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé				
REGENERATIONS STADES INFERIEURS à 3 mètres					
Queues de régénérations < 3 mètres ouvertes à terminer (S1)					
1HETC	Queue régé nat. à terminer	98	sur sol tassé	740	72 485
1HETB	Queue régé nat. à terminer	4	sur sol non tassé	731	2 923
Régénérations < 3 mètres à ouvrir et à terminer dans les 20 ans (S3)					
1HETC	Rég. nat. à commencer + terminer	20	sur sol tassé	1698	33 960
1HETB	Rég. nat. à commencer + terminer	3	sur sol non tassé	1628	4 884
1HETA	Rég. nat. à commencer + terminer	3	pente non mécanisa.	710	2 130
3CHS1	Plantation à commencer + terminer	37	CHS avec recru	5106	188 929
3CHS2	Plantation à commencer + terminer	37	CHS sans recru	5092	188 417
3FRE1	Plantation feuillus divers	7	pas de frêne	4715	33 006
3A.R1	Plantation résineux divers	29	douglas et mélèzes	2629	76 245
Régénérations < 3 mètres à ouvrir sans les terminer (S4)					
1HETC	Rég nat hêtre à entamer	49	sur sol tassé	1303	63 847
1HETB	Rég nat hêtre à entamer	11	sur sol non tassé	1221	13 430
1HETA	Rég nat hêtre à entamer	3,5	pente non mécanisa.	355	1 243
1DOU1	Rég nat de douglas à entamer	7		1150	8 047
TOTAL REGE < 3 m		309		2232	689 546
AMELIORATIONS STADES SUPERIEURS à 3 mètres					
5HET1	Hêtre peu dense	25	Taille/Nettoisement	487	12 164
5HET2	Hêtre moyennemt dense	138	Net/Dep/désignation	896	123 674
5HET3	Hêtre dense	38	Net/Dep/désignation	938	35 657
5CHX01	CHS concurrence forte	61	Nett / Eclaircie loc	797	48 596
5CHX02	CHS concurrence moder.	84	Nett / Eclaircie loc	580	48 743
5FRE1	Feuillus précieux	18	Nett/Dep/Elagage	844	15 187
5DOU1	Douglas et mélèzes	32	Dép/Elagage/Design	677	21 668
TOTAL AMEL > 3 m		395		774	305 689
TRAVAUX PEUPELEMENTS IRREGULIERS					
Passage dans les parcelles en irrégulier (travaux de régénération et d'amélioration 25€ / ha / an)					70 000
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)					1 065 235
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)					53 262

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

La concertation avec les naturalistes dans le cadre de l'élaboration de l'aménagement, et d'échanges locaux a été engagée à Arques. Cette démarche va être poursuivie et elle permettra :

- d'adapter et d'améliorer les interventions par information réciproque, notamment avec le GMN sur les espèces chiroptères.
- d'enrichir les connaissances et les inventaires sur les espèces présentes, faune et flore confondues.

➤ **Intérêt des mélanges d'essences.**

C'est un facteur de stabilité des peuplements qui accroît la diversité biologique de l'écosystème, la qualité des produits et des services rendus par la forêt. On suivra l'obtention de recru divers dans le jeune âge, puisque c'est à ce moment que tout se joue.

➤ **Le maintien des arbres secs et à cavités :**

Plusieurs espèces animales sont inféodées aux arbres sénescents, à cavités et aux arbres morts (Pic mar, chiroptères). A cet effet, l'identification des d'arbres à cavités lors des martelages, constitue un travail essentiel pour les biotopes des chiroptères. Ces arbres n'ont pas de réelle valeur économique. Leur maintien est au contraire une richesse écologique. Ils seront conservés autant que possible : on fera cependant attention à ne pas maintenir les arbres dangereux au bord des chemins fréquentés.

Il est souhaitable de conserver au minimum 1 à 2 arbres à cavités à l'hectare, bien répartis. Dans les éclaircies, des arbres dominés sans valeur et non gênants, ne doivent pas être forcément retirés : ils ont une valeur écologique potentielle.

➤ **Importance des clairières et lisières :**

Les clairières jouent un rôle important dans la diversité :

- ne pas reboiser des trouées de chablis de faible étendue.
- ne pas s'acharner à obtenir des surfaces complètes de régénération.

Les zones limitrophes formant transition entre différentes formations sont souvent des zones privilégiées sur le plan de la diversité.

Les lisières périmétrales correspondent souvent à des éléments de relief (bas de versants plus ou moins pentus). Les passages en martelage doivent y être effectifs et les consignes appropriées : recherche de la diversité en espèces et en étagement, maintien des arbres bio, secs ou à cavités.

Les peuplements en bordure de forêt doivent être bien éclaircis sur une profondeur suffisante et non maintenus serrés pour éviter un effet mur, générateur de tourbillons lors des phénomènes de vent fort : ceci n'est pas du tout incompatible avec un travail de diversité sur la lisière même.

➤ **Préservation des sols :**

Les sols limoneux sont fragiles et la pérennité de la hêtraie en est dépendante. Combiné à des stress hydriques, le tassement des limons peut compromettre la santé de la forêt :

- Le respect des cloisonnements d'exploitation est absolument nécessaire. L'implantation d'une densité nécessaire et suffisante doit se faire à tous les stades s'ils n'existent pas.
- Limiter le passage des engins en exploitation comme en travaux au strict nécessaire.
- Entreposer les bois sur des secteurs prévus à cet effet, et non étalés sur de grandes surfaces dans les parcelles.
- Maîtriser le capital sur pied (programmation de coupes de décapitalisation progressives) et maîtriser le volume prélevé à l'hectare, notamment lors des régénérations.
- Après un diagnostic de sol lors des régénérations, dans les cas problématiques programmer des interventions de travail du sol pour décompacter et aérer les horizons de surface.
- Assurer une bonne qualité d'humus par la diversification des essences.
- Traitement en futaie irrégulière des versants crayeux et pentus à sols superficiels.

➤ **Les îlots de vieillissement :**

- Les peuplements concernés seront conduits à un âge très avancé (plus de 200 ans).
- Ils sont recrutés dans des peuplements de hêtre de plus de 90 ans.
- La taille moyenne envisagée est de l'ordre de 4 hectares.
- Recherche d'une bonne répartition géographique de ces îlots.

- Une surface de 4,74 hectares est déjà en îlot de vieillissement et 2,03 ha en îlot de sénescence : peuplements où le Pic mar est localisé.
- Le complément en ILV et ILS sera recruté dans le groupe de régénération : sa configuration en grandes plages, qui résultent des anciennes affectations permanentes, implique l'implantation des îlots au cœur des futures grandes surfaces de jeunes peuplements.
- Leur choix s'inspirera également des conclusions de la réflexion menée avec le Groupe Mammalogique Normand (GMN) sur les préconisations en faveur des chiroptères.
- Une fiche descriptive d'îlots a été conçue localement par l'Agence et peut être utilisée pour compléter la partie biodiversité du sommaire.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement en place (groupe ILV)	4.74 ha
	surface prévisionnelle à mettre en place	15.26 ha
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0 ha
	Total	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence en place (groupe ILS)	2.03 ha
	surface prévisionnelle à mettre en place	7.97 ha
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	0 ha
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	0 ha
	Total	30

Les îlots de vieillissement envisagés composeraient un réseau d'environ 20 hectares soit 2 % du massif et les îlots de sénescence occuperaient 10 ha, soit 1% de la surface totale, au total 3% seront destinés à préserver la faune remarquable des chiroptères notamment.

➤ **Les mares : 7 mares sur le massif.**

3 mares ont été inventoriées sur la flore. Les inventaires sont à poursuivre, notamment pour la faune.

Les interventions feront l'objet d'une visite préalable. Elles seront programmées selon leur nature et leur état. En général :

- Lors des martelages on veillera à adapter la désignation autour des mares et on évitera des éclaircissements excessifs.
- Expertiser la végétation en place.
- Les curages ne sont pas systématiques
- Préservation de l'imperméabilité avec des curages précautionneux.
- Préserver la diversité des microfaciès, contrôler la végétation envahissante.

Dépense moyenne annuelle globale pour les mares

800 €/an

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

➤ **Oreopteris limbosperma :**

Mesures à mettre en œuvre pour sa préservation :

- A l'intérieur des peuplements, la désignation des tiges tiendra compte localement des fougères protégées en maintenant une ambiance de demi ombre.
- Dans les jeunes peuplements il faut maintenir une sylviculture dynamique pour éviter la fermeture du peuplement.

- Suivre et maîtriser la dynamique de la ronce.
- Les traitements chimiques sont bannis à proximité.
- Sur les parties en accotement, le fauchage doux sera programmé entre octobre et mars **après la fructification** des pieds.
- Travail sur les lisières : limiter l'envahissement par les ligneux, doser la lumière.
- Lors des exploitations forestières, les pieds seront indiqués de manière discrète. On incitera les débardeurs à passer ailleurs si cela est possible.
- Suivi dans le temps de la dynamique de la fougère.

➤ **Mesures de gestion favorables aux chiroptères :**

Réflexion en cours avec le GMN sur les mesures d'adaptation des traitements et de la sylviculture :

- Conservation et répartition d'un réseau d'arbres à cavités.
- Mise en place d'îlots de vieux bois.
- Disponibilité sur l'ensemble du massif des différents types de peuplements et de structures en fonction de l'espèce ciblée. Adaptation des modes de traitement, notamment sur les versants tournés vers les vallées.
- Inventaires pour la localisation et la détermination des chiroptères.
- Consignes pour l'amélioration du sous-étage et de la diversité.

➤ **Mesures de gestion favorables au Pic mar et à l'ornithofaune :**

- Conservation des arbres secs et à cavités.
- Bonne conservation du bois mort.
- Mise en place des îlots de vieillissement et sénescence sur zone localisée.
- Proportion importante de vieux peuplements.
- Suivi de l'espèce par forestiers locaux et GON.
- Conservation des arbres à nids de rapaces.
- Plus spécifiquement pour les oiseaux, adaptation de la période de passage en travaux sylvicoles, surtout du 15 avril au 15 juillet. Le suivi pour l'adaptation des consignes doit se faire en avril, mai, juin.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
		néant				
Autres actions						
BIO 1		Interventions sur fougères	Forêt			2 000
BIO 2		Curages des mares	Forêt			16000
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						18 000
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						900

C– Documents techniques de référence

Sans objet.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

Les fonctions d'accueil et le paysage ont été pris en compte dans le cadre des études préliminaires et de la détermination des enjeux ou des choix sylvicoles ainsi que dans le schéma d'accueil en cours d'élaboration.

• **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

Longtemps centralisé autour du site de la pyramide et de l'aire de l'ancien champ de tir, l'accueil s'appuyait sur un réseau d'équipements important nécessitant un entretien fréquent et coûteux. La réflexion menée avec les collectivités concernées nous amène à apporter une meilleure réponse aux attentes du public et une offre d'accueil en forêt plus naturelle. Elle nous a conduit, tout en nous appuyant sur les sites emblématiques de la forêt, à rechercher une meilleure répartition des fonctions d'accueil sur l'ensemble du massif avec des coûts d'entretien maîtrisés et partagés. Ces objectifs seront repris et planifiés dans le futur schéma d'accueil.

Les niveaux d'attentes sociales les enjeux de production élevés exigeront une attention particulière dans la gestion :

- Suivi attentif de la régénération sur les secteurs sensibles (taille et forme)
- Répartition des coupes à l'état d'assiette
- Zones de dépôt des bois ; le bon niveau de desserte permettra une bonne cohabitation des usages
- Penser à réaliser des plans de circulation lors des exploitations ou des fermetures de routes.
- Une communication régulière et soutenue à destination des collectivités et du public

• **Schéma d'accueil du public**

En cours d'élaboration.

• **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Les équipements thématiques (agrès, buts de terrain de foot, clôture de l'arboretum) fréquemment dégradés et vieillissants ne seront pas remplacés lors des démontages.

La signalétique de randonnée ou à vocation naturaliste sera améliorée afin de valoriser et rendre accessibles au plus grand nombre les richesses paysagères ou environnementales de la forêt. On pourra, à cet effet, s'appuyer sur le réseau de mares inventoriées, les peuplements identifiés à forte valeur esthétique (Ples 1, 17, 73), ou les arbres remarquables, ou reconnus comme tels, répertoriés (Hêtre Montariol, collectif d'arbres du rond des Quatre Quartiers, châtaignier P104...).

Compte tenu de la circulation de transit qui emprunte actuellement la RF de Dieppe à Saint-Nicolas-d'Aliermont et des contraintes de sécurité qu'elle fait peser sur la fréquentation du public, il sera essentiel de procéder, à terme, à la fermeture de cet axe important, en procédant par étape (d'abord le tronçon MF de Ste Barbe / Quatre Quartiers puis Quatre Quartiers / St Nicolas). Dans cet objectif, il faudra améliorer l'accueil à cette entrée de la forêt. Cette fermeture devra s'accompagner de la mise en place de la signalétique nécessaire à l'information du public et de zones de parking adaptées. Sur le long terme, le Rond des Quatre Quartiers constituera l'entrée principale de la forêt et le point de départ des principaux itinéraires de randonnées. Les aménagements d'accueil de cette zone, tout comme la conduite des peuplements contigus devront faire l'objet d'un traitement exemplaire. Des cofinancements pourront alors être recherchés dans ce cadre avec les différents partenaires.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC					
ACC1	1	Création de sentiers thématiques	Forêt		33 950
ACC 2	1	Aménagement site de la pyramide	P 1		46 550
ACC 3		Aménagement aire d'accueil du champ de tir	P 49		15 000
ACC 4	1	Aménagement Rond des Quatre Quartiers	-		71 000
ACC 5	2	Création plaquette touristique	-		10 000

ACC 6	1	Entretien des équipements d'accueil et propreté	Forêt		7 700
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)					184 200
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)					9 210
En fonction du cofinancement, Coût moyen annuel réel (20%)					1 842

Les entretiens font actuellement l'objet d'une convention de partenariat avec les collectivités concernées (convention multipartite au prorata des surfaces / commune) qui prévoit la répartition des coûts à hauteur de 80 % à la charge des communes et 20 % à l'ONF.

Concernant les investissements (création ou aménagement des aires d'accueil), ils sont évalués sur la base de la négociation en cours d'une convention pluriannuelle de partenariat avec la Communauté d'agglomération dieppoise. Sous réserve de sa validation définitive par les collectivités, elle prévoit la même répartition que par le passé, à hauteur de 80 % pour les collectivités / 20 % pour l'ONF.

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Dans l'approche du traitement des zones d'accueil, on se référera, d'une manière générale, au guide paysage de la DT IDFNO. Pour le rond de Quatre Quartiers, on s'appuiera également sur les propositions faites dans le projet paysager de l'annexe 14 qui devra faire l'objet d'une validation interne.

Les éléments de description des peuplements, de la topographie ou de la vision paysagère (interne ou externe) confrontés au niveau d'utilisation par le public nous ont amenés à adopter le traitement irrégulier pour un ensemble de parcelles, celui-ci permettant de minimiser l'impact visuel des interventions en assurant la continuité de l'état boisé.

Il a été tenu compte, autant que possible, dans le choix des parcelles à régénérer, de leur concentration autour des principales zones d'accueil. Cependant, dans ce domaine, la répartition des régénérations est encore fortement influencée par les anciennes affectations permanentes. Faute de pouvoir les décompacter toutes, il faudra donc veiller particulièrement à la qualité des exploitations et des travaux sur ces zones.

- **Carte du schéma d'accueil du public**

Le schéma d'accueil étant en cours d'élaboration, il ne figure pas dans cet aménagement, cependant, il s'appuiera sur les cartes des fréquentations et des paysages qui figurent en annexes 12 et 13.

B - Ressource en eau potable

Compte tenu des enjeux sur la protection des captages et du relief de la forêt, les préconisations concernent essentiellement les phases d'exploitations ou de travaux mécanisés sur les périmètres rapprochés mais aussi au niveau des versants qui les dominent.

L'implantation de cloisonnements ou de pistes se fera préférentiellement selon les courbes de niveau en assurant la dispersion des eaux de ruissellement les plus turbides. De même, on évitera autant que possible le travail du sol sur ces zones pentues ainsi que tout traitement ou intrants chimiques.

C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

Les difficultés observées par le passé avec une surpopulation importante de chevreuils ont été résorbées et la situation s'est nettement améliorée, mais les équilibres sylvo-cynégétiques sont encore fragiles. Il faudra veiller, en particulier avec des phases de renouvellement qui seront nombreuses, au maintien d'un effectif compatible avec la réussite de ces régénérations et une bonne diversité floristique en limitant le recours aux protections. Les plans de chasse seront adaptés en conséquence.

A ce jour, les abrutissements sont encore localisés et très ponctuels. Le sanglier est à un niveau stabilisé sur le massif qu'il conviendra de maintenir sans avoir recours au nourrissage. Le niveau des dégâts dans les zones agricoles périphériques ne nous est cependant pas connu. Il serait intéressant de récupérer ces données pour affiner les prélèvements futurs.

• **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Les orientations générales en matière cynégétiques sont les suivantes :

- Rechercher l'équilibre entre une faune variée et de qualité, les peuplements forestiers et les cultures riveraines, sans compromettre leur avenir et leur pérennité.
- Affirmer le rôle de la chasse dans la gestion durable. La chasse reste le seul moyen de régulation véritablement efficace pour maintenir en équilibre avec le milieu forestier les espèces de grands mammifères.
- Répondre à un besoin et une réalité sociale ; la chasse, comme les autres activités de nature, a légitimement sa place en forêt domaniale.
- Mettre en valeur la diversité et la qualité de la faune sauvage par une exploitation raisonnée. Ainsi, la régulation des rongeurs, en particuliers dans les zones en régénération, passera également par une sensibilisation des adjudicataires de chasse à l'action favorable des prédateurs dont la destruction n'est pas justifiée en milieu forestier.

Les suivis à mettre en place concernent :

- Le suivi annuel du respect des plans de chasse qui permet d'ajuster les demandes ultérieures en conséquence.
- Le bilan périodique et régulier de l'équilibre forêts-gibier afin d'apporter les corrections nécessaires.

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€)
Chasse à courre	10 chevreuils		7 700
Chasse à tir en battue	Chevreuril : 50 Sanglier : 25	Renard : ~3 ; bécasse : ~45	29 500

Les prélèvements moyens depuis une quinzaine d'années, à hauteur de plus de 90% des attributions, oscillaient entre 45 et 50 chevreuils. Ils ont été revus à la hausse depuis deux ans suite à l'observation d'un nombre plus important de dégâts sur les semis. L'objectif sylvicole pour les 20 ans est de réussir les plantations de chêne sans protection ou à moins de 10% de la surface en chêne touchée.

F - Richesses culturelles

• **Etat des lieux**

La forêt d'Arques présente plusieurs zones répertoriées à la DRAC qui accueillent des sites archéologiques. Un seul fait l'objet d'une fiche A50 r/c inscrite au sommier de la forêt. Il s'agit du site gallo-romain de la Briquette sur les parcelles 96 et 100. Les sites sont présentés sur la carte de l'annexe n°6. Le monument de la pyramide, qui est situé hors forêt n'est pas concerné ici.

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation parcelles	Précautions à prendre par la gestion forestière
Site gallo romain	Ensemble buttes/talus	96 / 100	Voir programme d'actions
Sites ponctuels	Ensemble buttes / dépressions	1/2/20/56/66/92	Id.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Les recommandations en matière de protection des vestiges archéologiques sont extraites de la note interne de l'agence de Rouen et des articles concernés du Règlement National d'Exploitation Forestière ou du Règlement National des Travaux et Services Forestiers :

- pas de circulation d'engin ni de travail du sol sur les reliefs identifiés (buttes, dépressions marquées, puits...) : à contourner ;
- sur les zones à microreliefs (difficilement repérables ou balisables), respect impératif des chemins de vidange matérialisés. Il vaut mieux des chemins plus rapprochés sur ces zones, avec interdiction d'en sortir, plutôt que des bandes larges où le porteur rentrera ;
- débardage sur sol sec ou gelé
- pour les reliefs linéaires (talus/fossés, enceintes, rideaux de culture marqués, vestiges de parcellaire, voiries..) dont l'envergure empêche le contournement, mise en place d'un plan de circulation des engins le moins impactant ;
 - -> réemploi des ouvertures existantes, pas de nouveaux franchissements
 - -> en cas de création de cloisonnements, l'implantation systématique est à proscrire, limiter le nombre d'entrées au maximum...
- abattage des arbres vers l'extérieur des reliefs.
- en cas de chablis sur zone, information correspondant archéologie Agence, puis remise de la galette en place après découpe grume
- proscrire les travaux affectant les horizons archéologiques (dessouchage, sous-solage, préparation lourde du sol, extraction de matériaux, ouvertures de pistes ou routes forestières...)
- éviter les plantations et favoriser la régénération naturelle

- **Documents techniques de référence**

NDS-09-T-295

RNEF article 2.2

RNTSF article 2.5

Note agence HN de recommandations au titre de la protection des vestiges archéologiques (04/2011)

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

Sans objet.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Sans objet.

C – Crises sanitaires

La présence de hêtre chancreux est notable sur une partie du massif, dans les jeunes peuplements, surtout, mais également ponctuellement dans ceux qui seront parcourus par des coupes de régénération.

Lors de la phase d'éducation des jeunes peuplements, la détection et l'élimination des hêtres chancreux est essentielle, elle doit permettre de constituer un peuplement d'avenir sain en s'appuyant, le cas échéant sur une diversité d'essence plus grande.

Lors des phases de régénération, il faudra porter une attention particulière à la sélection de semenciers de qualité ; la forte présence d'individus chancreux devra être prise en compte dans le choix éventuel d'un renouvellement artificiel.

L'extension actuelle des cas de chalarose sur le frêne nous conduit, à ce jour, à mettre en suspens tout nouveau boisement et investissement dans cette essence. On se limitera à la récolte des peuplements arrivant à maturité.

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

La forêt n'a pas connu, à proprement parler, de crise sanitaire dans son passé récent, les conditions climatiques étant globalement favorable.

Très peu de dégâts ont été observés suite à la tempête de 1999. La résilience des peuplements est donc assez favorable en dépit d'épisodes venteux fréquents. La mise en place d'un traitement irrégulier sur les parcelles des versants est de nature à améliorer encore cette résilience.

Cependant, les peuplements résineux les plus anciens comportent des essences peu adaptées au changement climatique et qui ne seront pas reconduites à l'avenir (épicéa, grandis).

- **Documents de référence**

Le guide de gestion des forêts en crise sanitaire (X. Gauquelin 2011) précise les règles à suivre (sur le plan organisationnel et technique) en cas de crise à venir. Il est le fruit de l'expérience mutualisée forêts privées/publiques au travers des dernières crises vécues en France. A partir de 10 % de récolte en produits accidentels, il est conseillé d'accroître la vigilance courante.

D - Tassement des sols

Les sols limoneux présentent une fragilité marquée face aux phénomènes de tassement et la pérennité des hêtraies en dépend fortement, sous l'effet cumulé des stress hydriques ou des difficultés à la pénétration racinaire.

L'ensemble du plateau de la forêt d'Arques présente des stations à dominante limoneuse, potentiellement sensibles aux tassements. Sur ces zones, la préservation du capital sol devra être une priorité :

- Le respect des cloisonnements d'exploitation est une nécessité. L'implantation d'une densité nécessaire et suffisante doit se faire à tous les stades s'ils n'existent pas.
- Le respect de conditions de ressuyage, lors d'interventions en période humide.
- Le choix éventuel d'un mode d'exploitation plus respectueux du sol, sous réserve de la possibilité de valoriser les produits de l'exploitation.
- Limiter le passage des engins en exploitation comme en travaux au strict nécessaire.
- Favoriser les dépôts des bois sur les places aménagées en priorité, le cas échéant, on peut délimiter un secteur précis qui pourrait faire l'objet d'un travail du sol ultérieur.
- Après un diagnostic de sol, dans les cas problématiques, programmer des travaux de sols lors des régénérations pour aérer les horizons de surface.
- Assurer une bonne qualité d'humus par la diversification des essences.

- **Carte de la sensibilité des sols au tassement**

Les parcelles de versant, à sol superficiel ne font pas l'objet d'une sensibilité particulière aux phénomènes de tassement. On peut par contre considérer que l'ensemble des parcelles de plateau, correspondant aux stations sur sols sains limoneux à bonne réserve utile (cf. annexe 7) présente une sensibilité marquée au tassement.

Sur les formations à silex, la charge en cailloux est suffisante, d'une manière générale, pour limiter ces phénomènes.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt domaniale est certifiée PEFC au même titre que les autres forêts domaniales.

B – Autres actions

Il existe en forêt d'Arques un peuplement classé de hêtre sous la référence suivante :

FSY 102 008 anc. 02 HC-004

- Ce peuplement porte graine bénéficie d'un classement d'avril 1974 pour une surface de 53,75 ha (parcelles 9p, 10, 35, 36, 43, 44 ; mention d'âge remontant à 1830).
- Il a été révisé en 1989, avec conservation de la surface mais avec un parcellaire remanié (27p, 28p, 57, 58, 61, 62)
- Nouvelle révision en 2003 avec surface portée à 49,88 ha sur les mêmes parcelles.

Ce peuplement n'a plus fait l'objet de récolte depuis 1990.

Par ailleurs, l'essentiel des parcelles concernées a été régénéré, seules subsistent la parcelle 58 et, pour une part minime, les parcelles 27p et 28p, avec une proportion de gros bois souvent assez faible.

Il conviendra donc, dans les prochaines années, d'évoquer avec les services de la DRAAF l'avenir de ce classement et les modifications de parcelles éventuellement nécessaires à son maintien (suppression des parcelles régénérées et recrutement de nouvelles parcelles).

2.5.8 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

L'article L11 est abrogé et remplacé, depuis le 28 janvier 2012 par les articles L122-7 et L122-8. Compte tenu des enjeux locaux peu nombreux, il n'est pas prévu d'en demander le bénéfice.

La forêt accueille deux sites classés (site du point de vue de la Pyramide, P1, et Belvédère de la Baronne, P21) ainsi que le site inscrit de la vallée d'Eaulne, pour une part très minoritaire, au nord du massif. Ces sites apparaissent sur la carte en annexe n°6.

Ils sont déjà identifiés en zones de sensibilité paysagère forte dans lesquelles les parcelles feront l'objet, pour une très large part, d'un traitement irrégulier qui s'affranchit de toute intervention lourde et sans passer par des régénérations par coupes rases.

Le point de vue de la pyramide est situé dans une parcelle classée à objectif irrégulier dans laquelle on recherchera en priorité la conservation du couvert forestier lors des interventions sans modification notable du paysage.

La parcelle 21 est constituée, pour sa part, de jeunes peuplements et perchis de hêtres et feuillus divers d'environ 37 ans en phase d'amélioration. Aucune intervention de nature à détruire ou modifier l'état du site n'est prévue durant l'aménagement, les passages en coupe se limitant à une éclaircie. Compte tenu du relief, la mise en place d'un réseau visible de cloisonnements réguliers ne pourra pas être réalisée, on s'appuiera, pour l'exploitation, sur les pistes existantes et sur les éléments du relief utilisables.

Les passages en coupes devront faire l'objet, pour ces parcelles, d'une autorisation de l'architecte des bâtiments de France.

Pour les parcelles concernées par le site inscrit de la vallée d'Eaulne (Parcelles 1, 2, 51, 52, 54, 55, 56, 59, 69, 71, 72, 79, 82, 90, 92), il n'est pas prévu d'intervention lourde visant à modifier le site inscrit durant l'aménagement.

Document ONE

Cet aménagement a été réalisé avec la collaboration de Monsieur Gilles Canioni, agent patrimonial responsable de la forêt d'Arques, Monsieur Serge Pastore, responsable de l'unité territoriale Eawy-littoral cauchois ainsi que Messieurs les agents patrimoniaux de l'UT : Philippe Houette, Franck Crevier, Jean-Louis Maurer, Matthieu Legros, Luc Dumortier et Alain Trouplin.

Merci également à Monsieur Francis Bleuze, animateur sylvicole et à Monsieur Alain Gracia de la cellule accueil de l'Agence de Rouen.

L'ensemble des éléments cartographiques ont été conçus par Madame Catherine Leclerc, Messieurs Pierre Miller et Romain Vannier du SIG de l'Agence de Rouen.

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé le :	30/12/2011	par : F.DUGAST Chef de projet aménagement Agence Haute Normandie	
Vérifié le :	28/02/2012	par : B. PILARD-LANDEAU Directrice Forêt IDF et NO	
Proposé le :		par : F. BLAND Directeur Territorial IDF et NO	

rq : cette page de signature ne comprend pas les vérifications et contrôles en interne faites à l'agence

- **Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :**
16/12/2011 (voir courrier et liste en annexe 27)

- **Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus**
(voir annexe 27).

ANNEXES

- ANNEXE 1 :** carte de situation
- ANNEXE 2 :** Liste des parcelles cadastrales
- ANNEXE 3 :** Etat du bornage
- ANNEXE 4 :** Carte du parcellaire et des limites
- ANNEXE 5 :** Cartes des fonctions principales de la forêt
- ANNEXE 6 :** Carte des territoires communaux et des sites remarquables
- ANNEXE 7 :** Cartes des unités stationnelles
- ANNEXE 8 :** ***Tableau des unités élémentaires de peuplements***
- ANNEXE 9 :** Cartes de l'analyse des peuplements GB
- ANNEXE 10 :** ***carte synthétique des peuplements forestiers***
- ANNEXE 11 :** Carte de la desserte et des places de dépôt
- ANNEXE 12 :** Carte des sensibilités paysagères et de la fréquentation
- ANNEXE 13 :** Carte des projets d'itinéraires balisés
- ANNEXE 14 :** Etude paysagère du carrefour des Quatre Quartiers
- ANNEXE 15 :** ***Carte d'aménagement***
- ANNEXE 16 :** Fiches d'inventaires
- ANNEXE 17 :** Carte des dispositifs d'inventaire
- ANNEXE 18 :** Etude comparative d'accroissement des peuplements
- ANNEXE 19 :** Tableau récapitulatif des volumes récoltés durant l'aménagement 1987-2011
- ANNEXE 20 :** Fiche ZNIEFF « La forêt d'Arques »
- ANNEXE 21 :** A.P. Captage Ancourt
- ANNEXE 22 :** ***Tableau de classement des unités de gestion***
- ANNEXE 23 :** ***Tableau synthétique d'état d'assiette***
- ANNEXE 24 :** Calcul de possibilité du groupe de régénération
- ANNEXE 25 :** Carte des essences objectifs
- ANNEXE 26 :** Calcul de possibilité du groupe d'amélioration
- ANNEXE 27 :** Consultations et porté à connaissance
- ANNEXE 28 :** Estimation des travaux sylvicoles

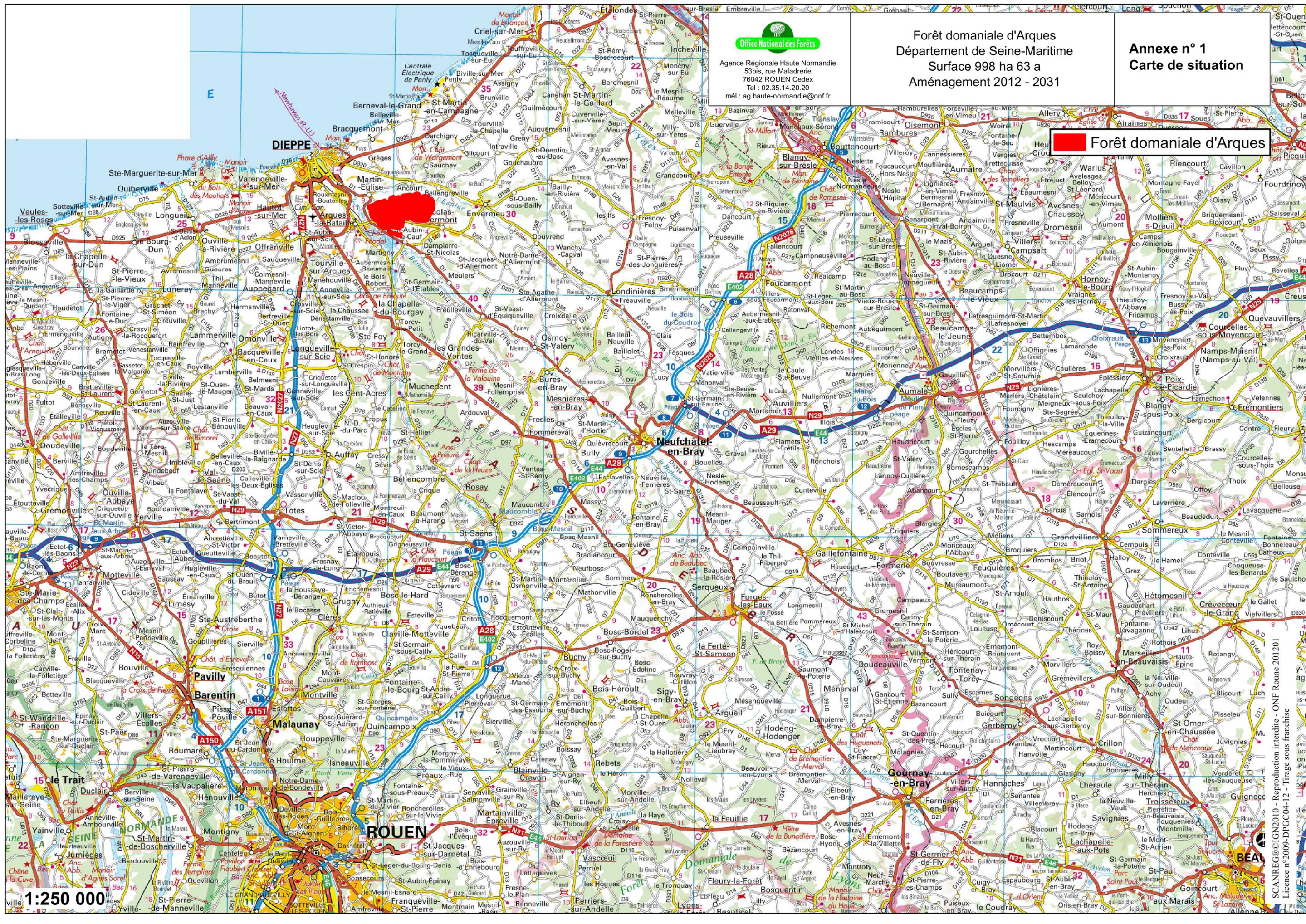


Agence Régionale Haute Normandie
53bis, rue Maladrerie
76042 ROUEN Cedex
Tel : 02.35.14.20.20
mél : ag.haute-normandie@onf.fr

Forêt domaniale d'Arques
Département de Seine-Maritime
Surface 998 ha 63 a
Aménagement 2012 - 2031

Annexe n° 1
Carte de situation

 Forêt domaniale d'Arques



1:250 000

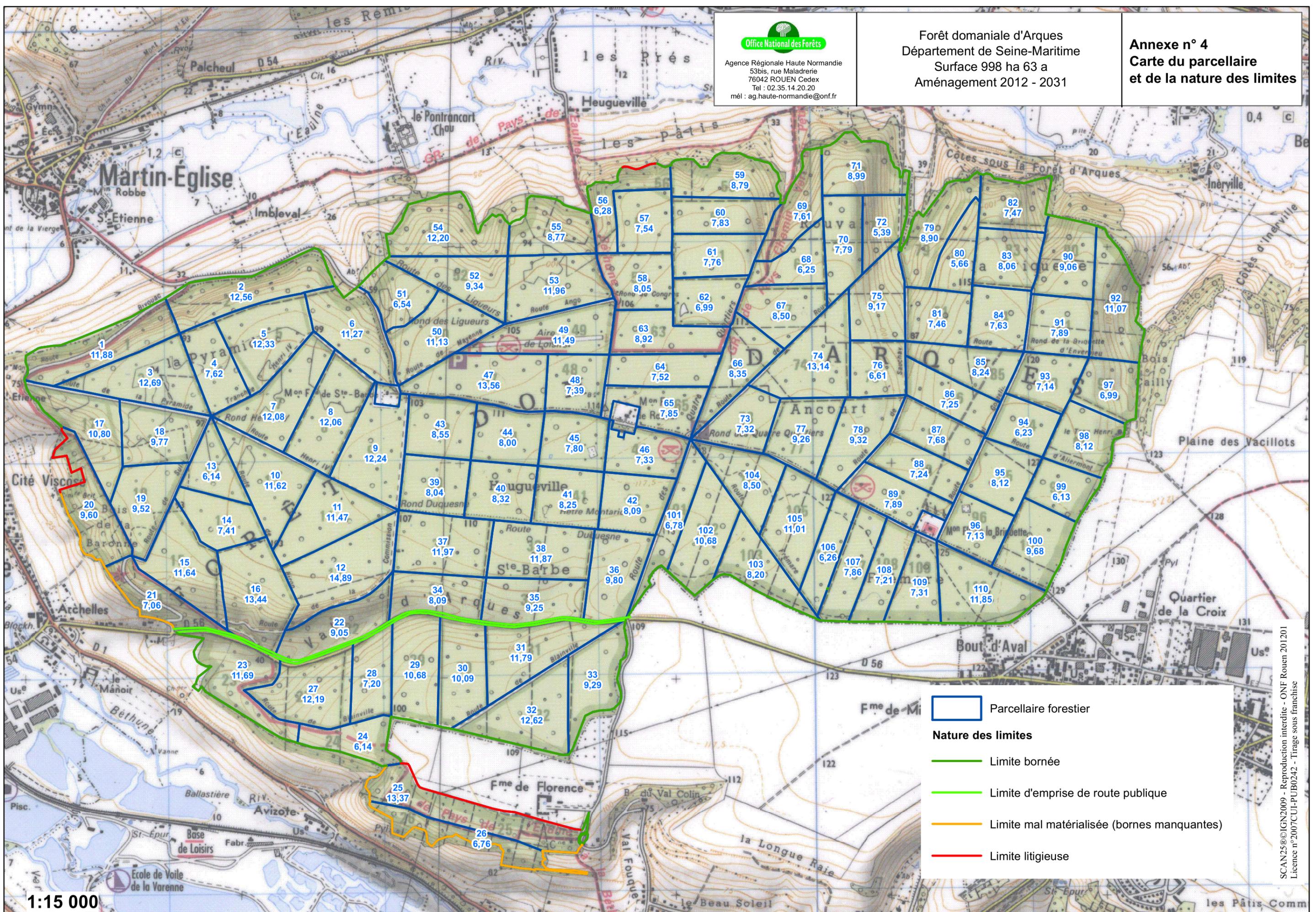
SCANREG®/IGN2010 - Reproduction interdite - ONF Roune 201201
Licence n° 2009-DPGC04-12 - Tirage sous franchise



Agence Régionale Haute Normandie
53bis, rue Maladrerie
76042 ROUEN Cedex
Tel : 02.35.14.20.20
mél : ag.haute-normandie@onf.fr

Forêt domaniale d'Arques
Département de Seine-Maritime
Surface 998 ha 63 a
Aménagement 2012 - 2031

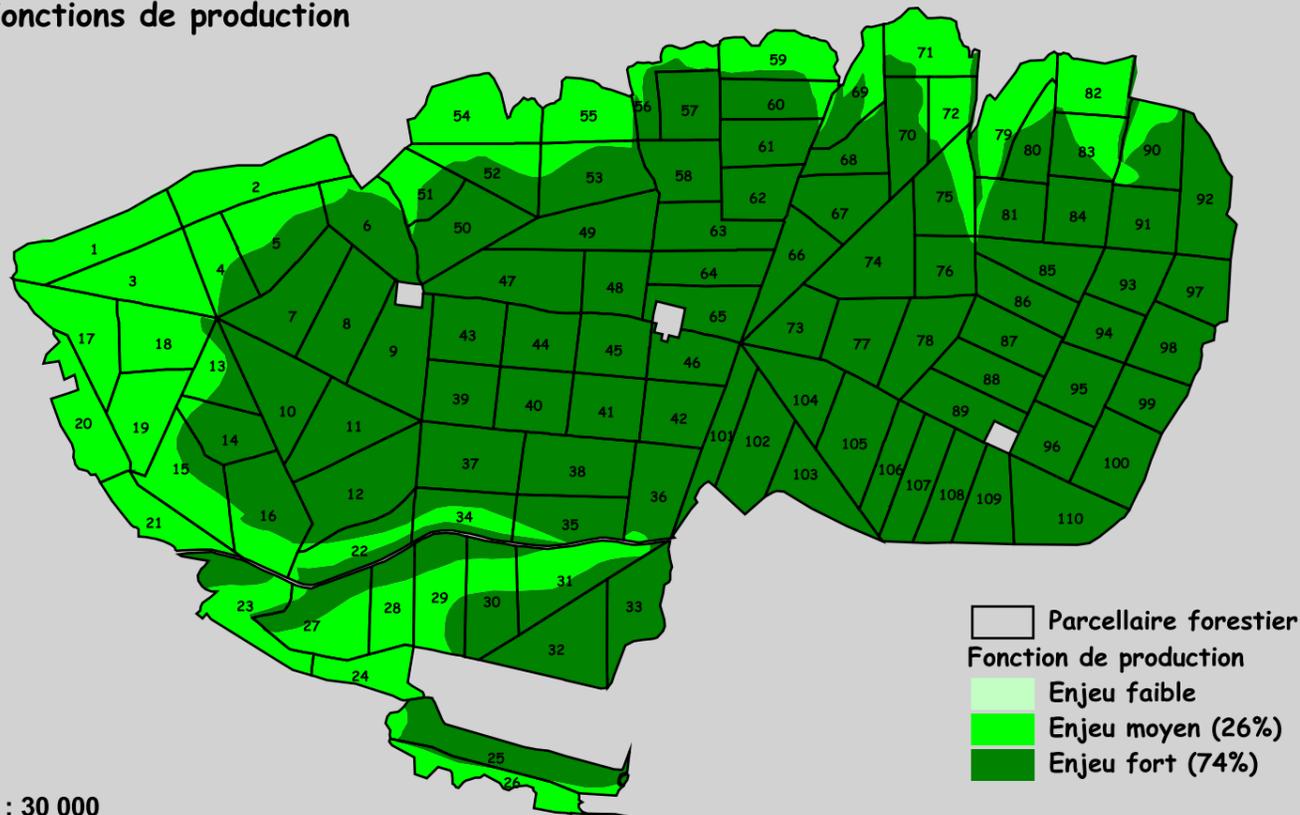
Annexe n° 4
Carte du parcellaire
et de la nature des limites



1:15 000

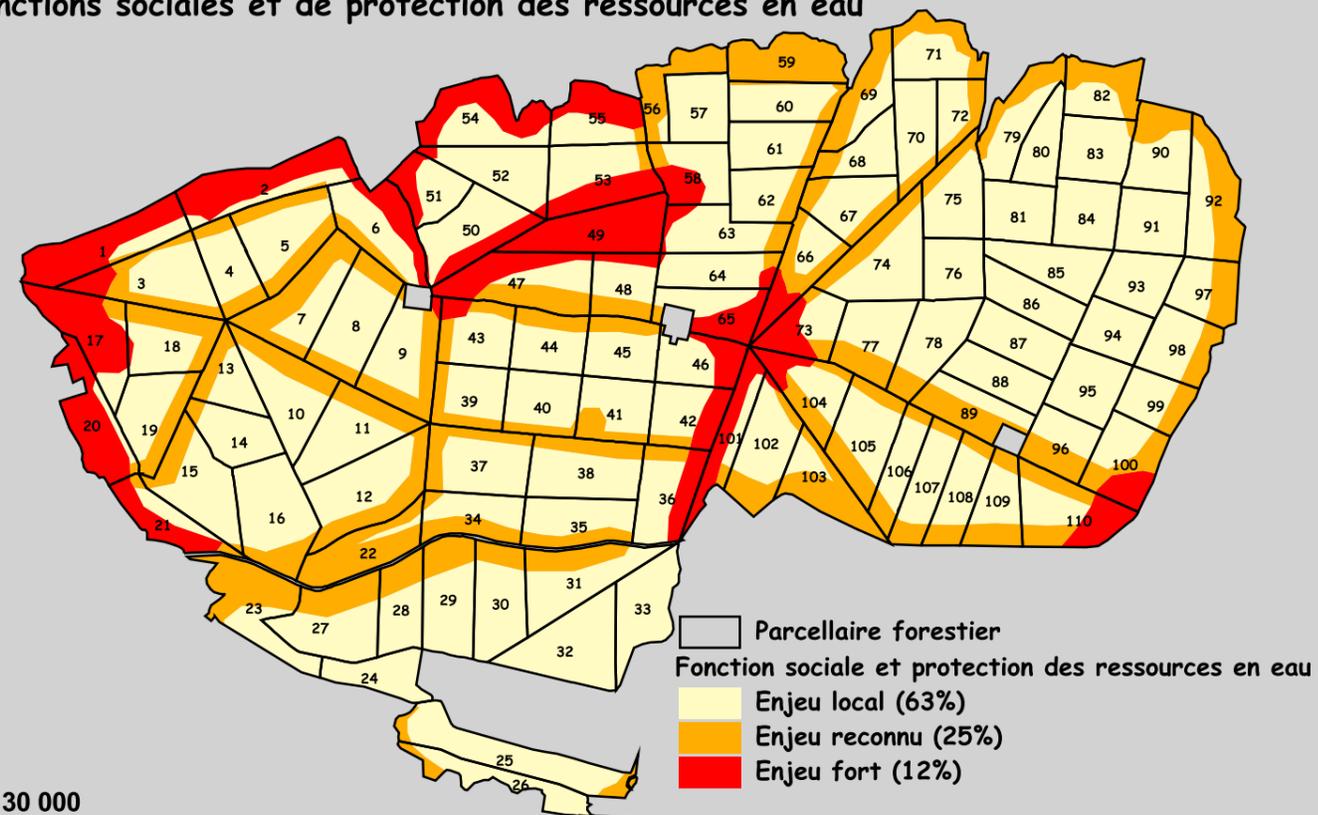
SCAN25©IGN2009 - Reproduction interdite - ONF Rouen 201201
Licence n°2007CUI-PIB0242 - Tirage sous franchise

Fonctions de production



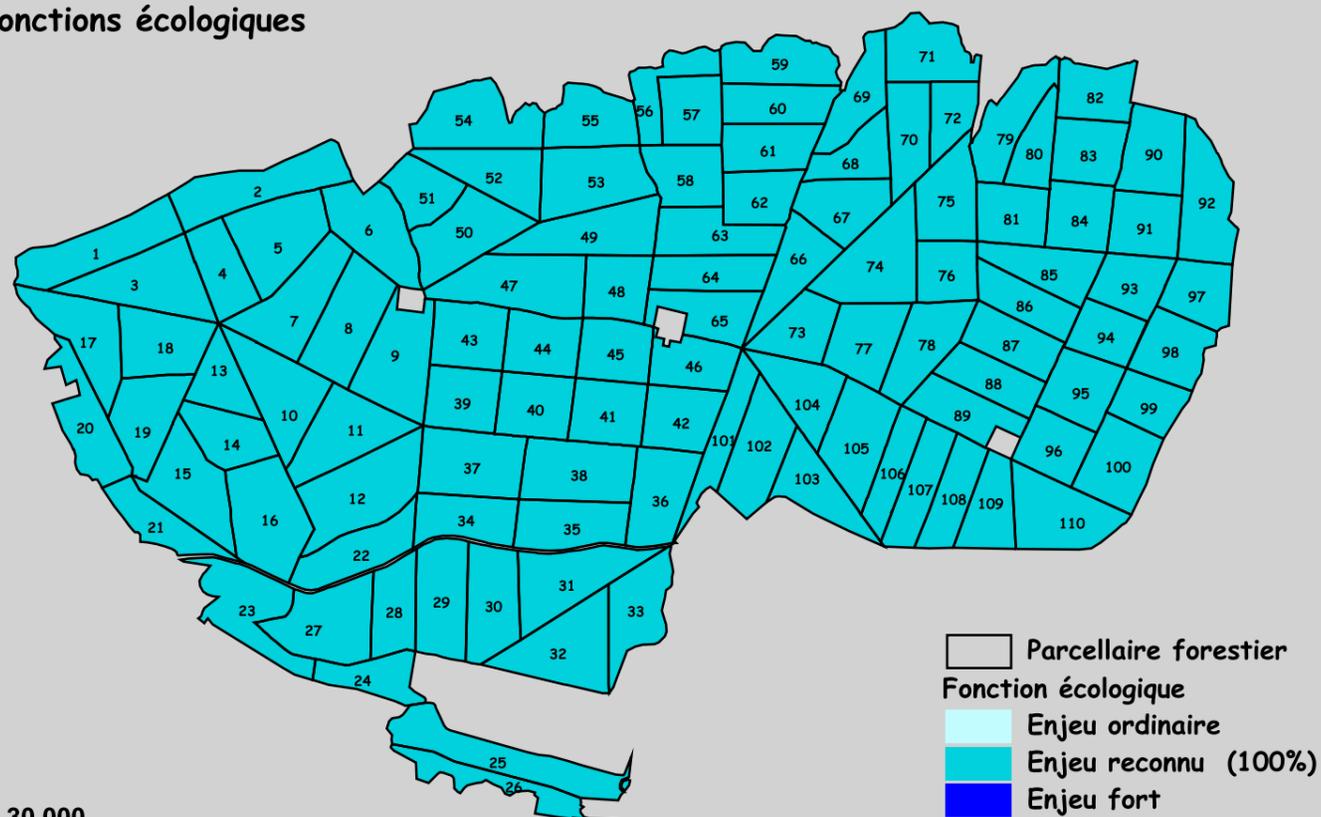
1 : 30 000

Fonctions sociales et de protection des ressources en eau



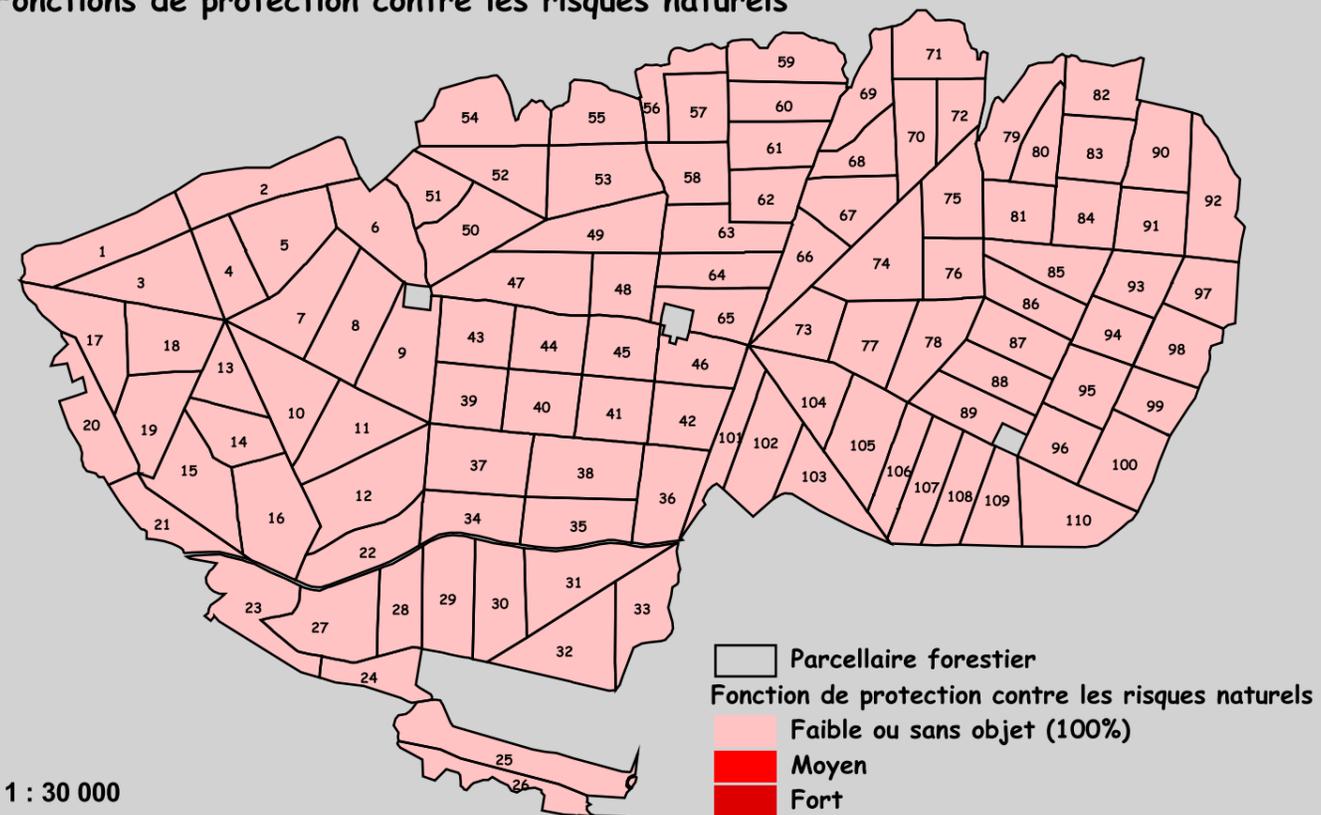
1 : 30 000

Fonctions écologiques



1 : 30 000

Fonctions de protection contre les risques naturels



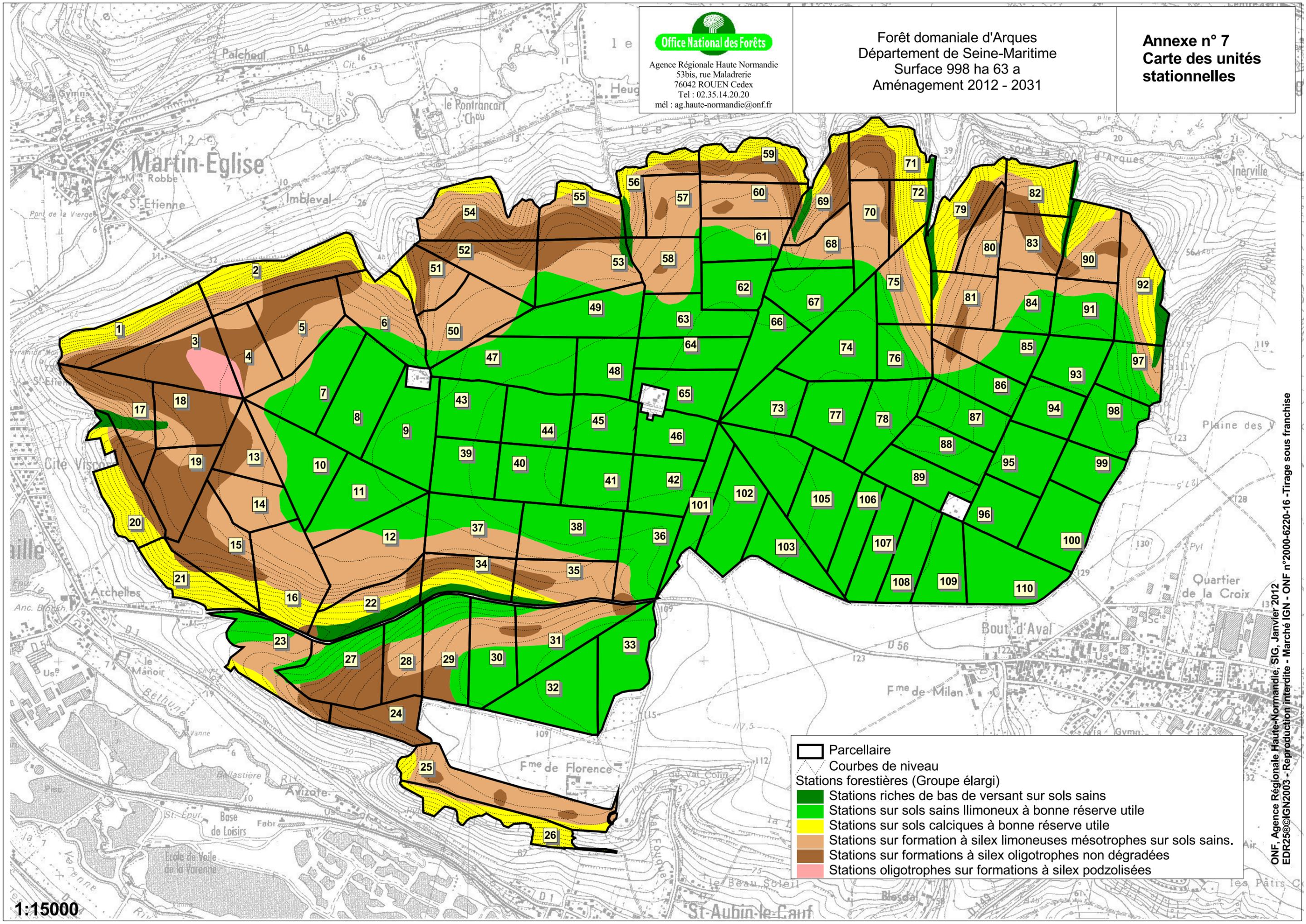
1 : 30 000



Agence Régionale Haute Normandie
 53bis, rue Maladrerie
 76042 ROUEN Cedex
 Tel : 02.35.14.20.20
 mél : ag.haute-normandie@onf.fr

Forêt domaniale d'Arques
 Département de Seine-Maritime
 Surface 998 ha 63 a
 Aménagement 2012 - 2031

Annexe n° 7
 Carte des unités
 stationnelles

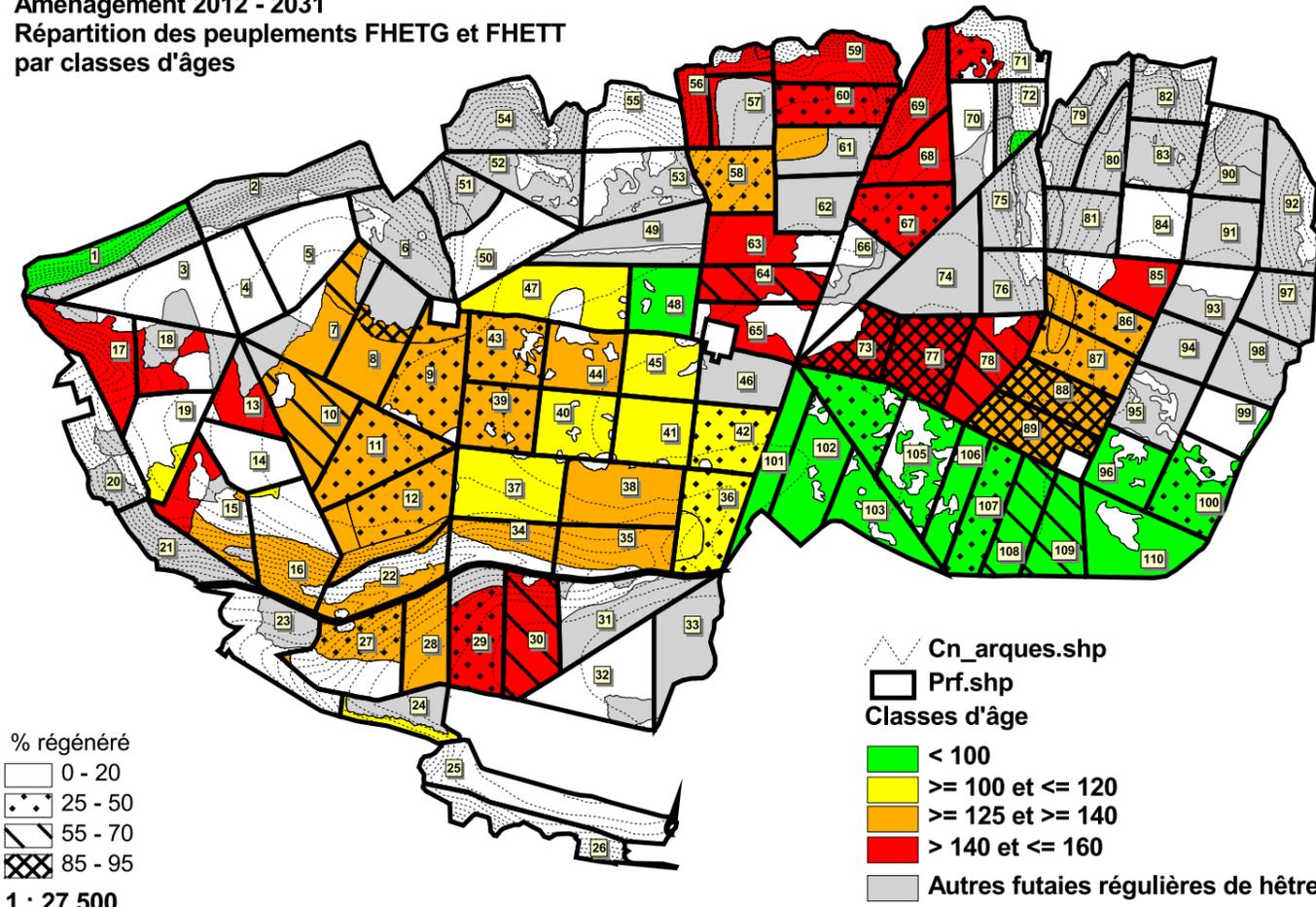


- Parcellaire
- Courbes de niveau
- Stations forestières (Groupe élargi)
 - Stations riches de bas de versant sur sols sains
 - Stations sur sols sains limoneux à bonne réserve utile
 - Stations sur sols calciques à bonne réserve utile
 - Stations sur formation à silex limoneuses mésotrophes sur sols sains.
 - Stations sur formations à silex oligotrophes non dégradées
 - Stations oligotrophes sur formations à silex podzolisées

1:15000

ONF, Agence Régionale Haute-Normandie, SIG, Janvier 2012
 EDR25©IGN2003 - Reproduction interdite - Marché IGN - ONF n°2000-6220-16 - Tirage sous franchise

Forêt domaniale d'Arques
Aménagement 2012 - 2031
Répartition des peuplements FHETG et FHETT
par classes d'âges

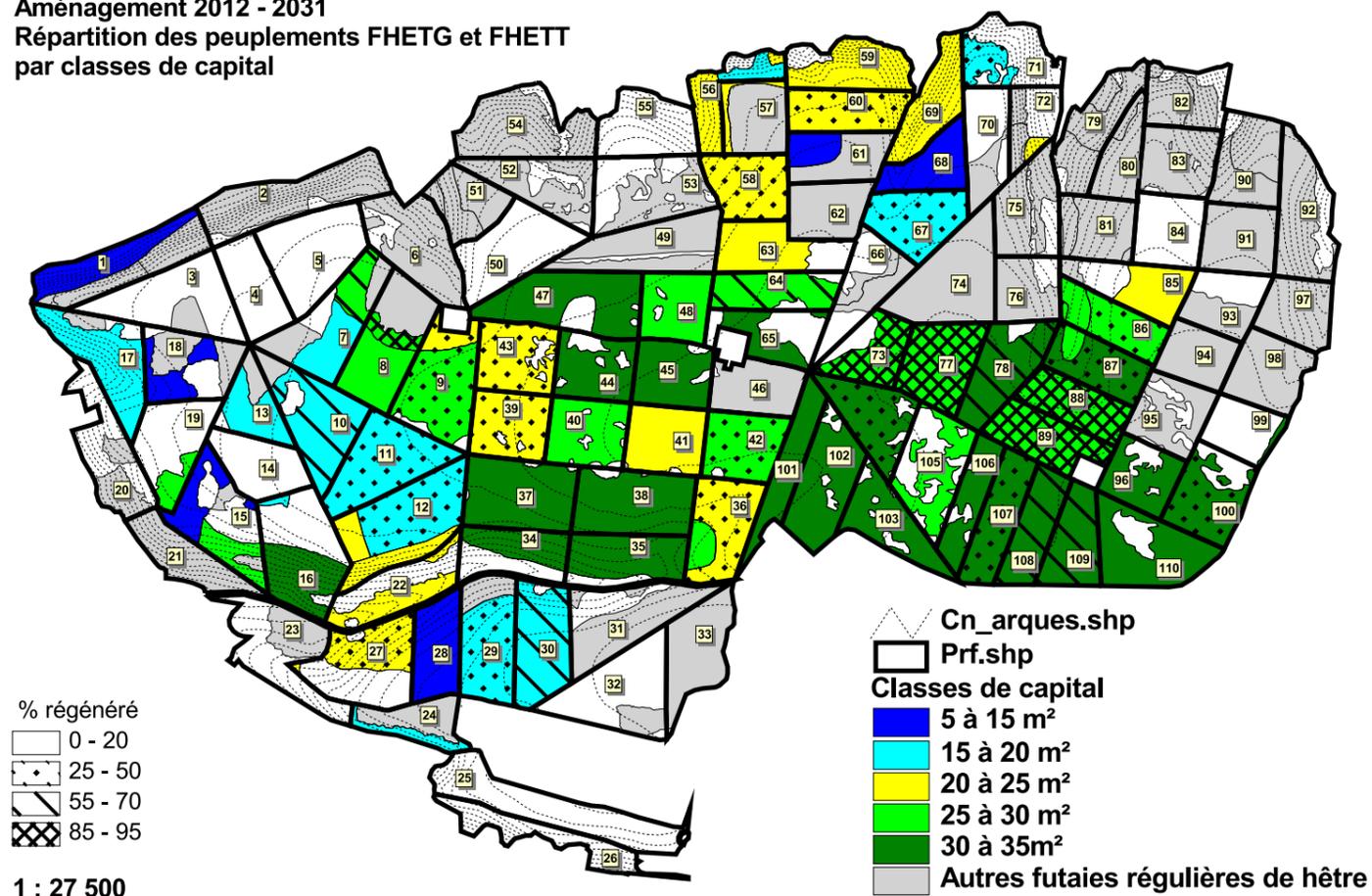


Agence Régionale Haute Normandie
53bis, rue Maladrerie
76042 ROUEN Cedex
Tel : 02.35.14.20.20
mél : ag.haute-normandie@onf.fr

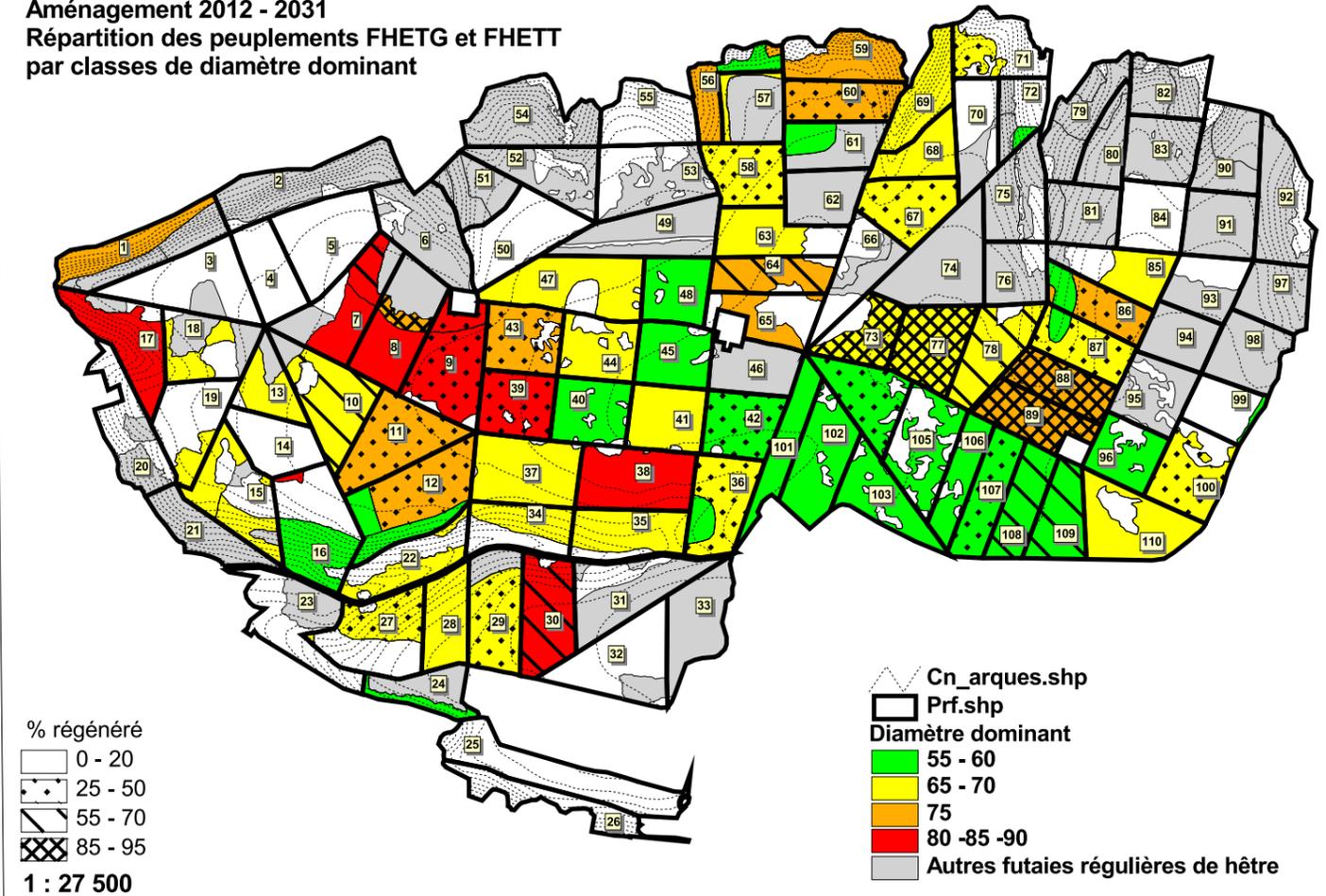
Forêt domaniale d'Arques
Département de Seine-Maritime
Surface 998 ha 63 a
Aménagement 2012 - 2031

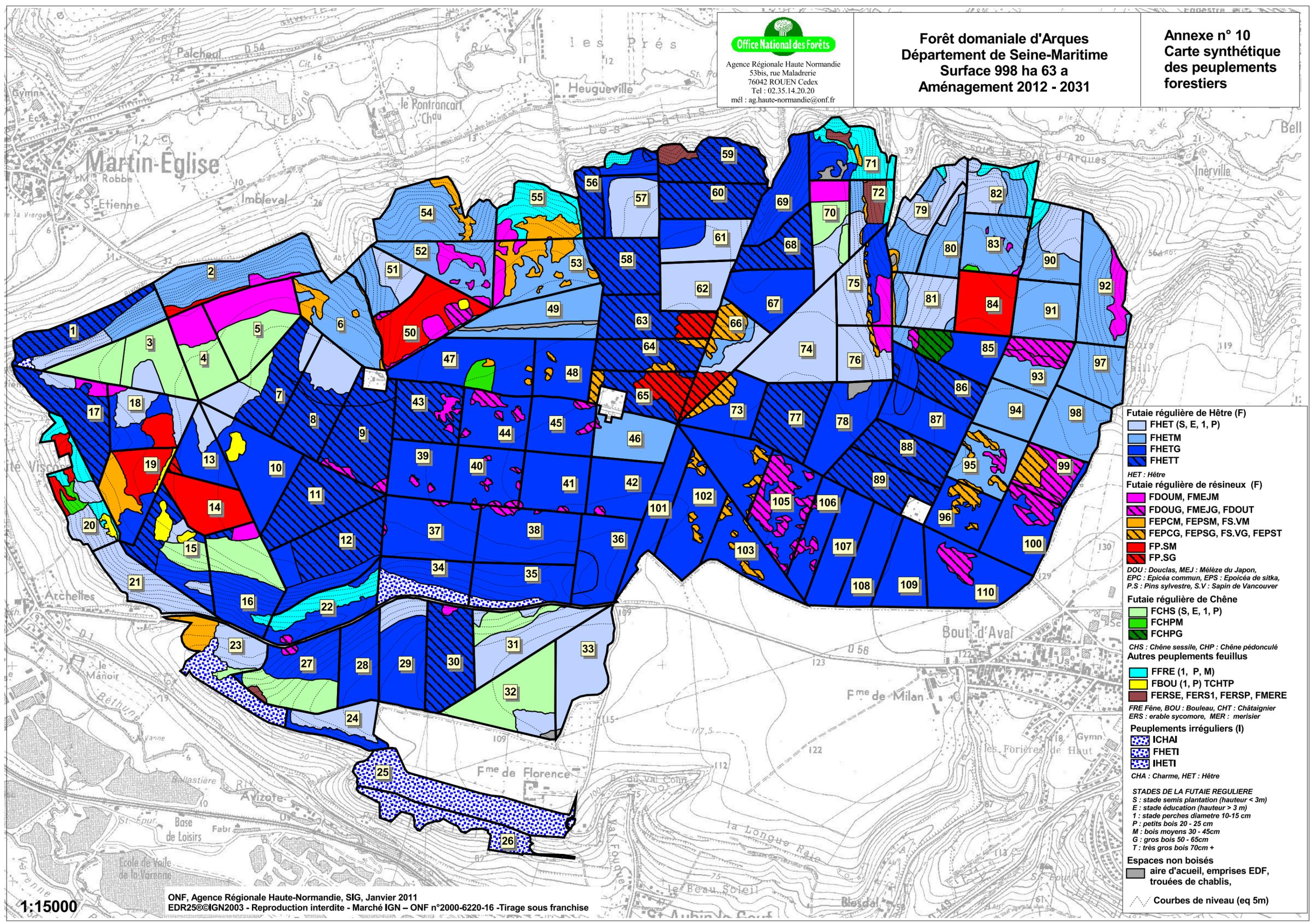
Annexe n° 9
Carte de l'analyse des
peuplements à renouveler

Forêt domaniale d'Arques
Aménagement 2012 - 2031
Répartition des peuplements FHETG et FHETT
par classes de capital



Forêt domaniale d'Arques
Aménagement 2012 - 2031
Répartition des peuplements FHETG et FHETT
par classes de diamètre dominant





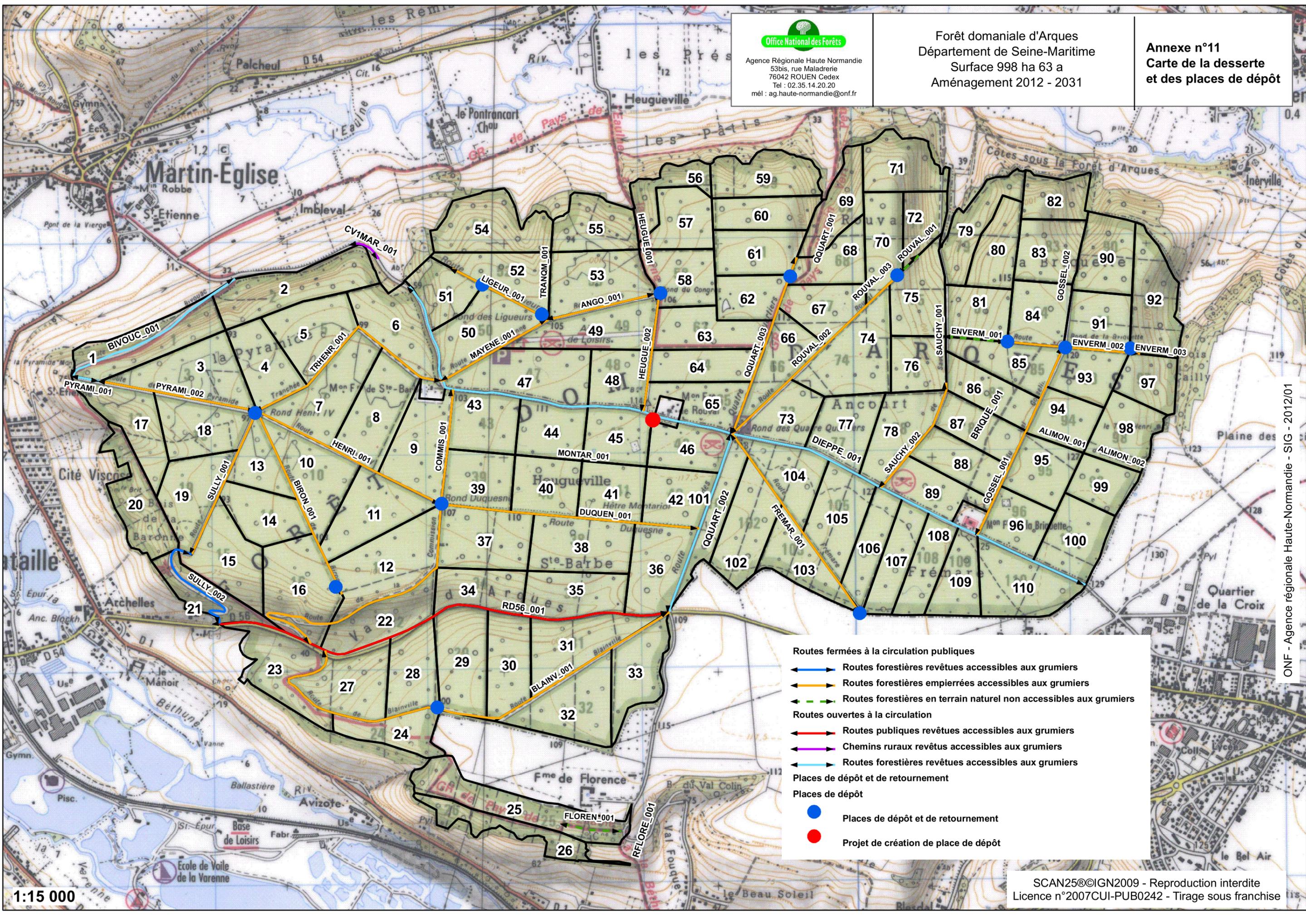
- Futaie régulière de Hêtre (F)**
- FHET (S, E, 1, P)
 - FHETM
 - FHETG
 - FHETT
- HET : Hêtre**
- Futaie régulière de résineux (F)**
- FDOUM, FMEJM
 - FDOUG, FMEJG, FDOUT
 - FEPCM, FEPSM, FS.VM
 - FEPCG, FEPSG, FS.VG, FEPST
 - FP.SM
 - FP.SG
- DOU : Douglas, MEJ : Mélèze du Japon, EPC : Epicéa commun, EPS : Epicéa de sitka, P.S : Pins sylvestre, S.V : Sapin de Vancouver**
- Futaie régulière de Chêne**
- FCHS (S, E, 1, P)
 - FCHPM
 - FCHPG
- CHS : Chêne sessile, CHP : Chêne pédonculé**
- Autres peuplements feuillus**
- FFRE (1, P, M)
 - FBOU (1, P) TCHTP
 - FERSE, FERS1, FERSP, FMERE
- FRE : Fêne, BOU : Bouleau, CHT : Châtaignier**
ERS : erable sycomore, MER : merisier
- Peuplements irréguliers (I)**
- ICHAI
 - FHETI
 - IHETI
- CHA : Charme, HET : Hêtre**
- STADES DE LA FUTAIE REGULIERE**
- S : stade semis plantation (hauteur < 3m)
 - E : stade éducation (hauteur > 3 m)
 - 1 : stade perches diamètre 10-15 cm
 - P : petits bois 20 - 25 cm
 - M : bois moyens 30 - 45cm
 - G : gros bois 50 - 65cm
 - T : très gros bois 70cm +
- Espaces non boisés**
- aire d'accueil, emprises EDF, trouées de chablis,
 - ~ Courbes de niveau (eq 5m)



Agence Régionale Haute Normandie
53bis, rue Maladrerie
76042 ROUEN Cedex
Tel : 02.35.14.20.20
mél : ag.haute-normandie@onf.fr

Forêt domaniale d'Arques
Département de Seine-Maritime
Surface 998 ha 63 a
Aménagement 2012 - 2031

Annexe n°11
Carte de la desserte
et des places de dépôt



- Routes fermées à la circulation publiques**
- Routes forestières revêtues accessibles aux grumiers
 - Routes forestières empierrées accessibles aux grumiers
 - Routes forestières en terrain naturel non accessibles aux grumiers
- Routes ouvertes à la circulation**
- Routes publiques revêtues accessibles aux grumiers
 - Chemins ruraux revêtus accessibles aux grumiers
 - Routes forestières revêtues accessibles aux grumiers
- Places de dépôt et de retournement**
- Places de dépôt et de retournement
 - Projet de création de place de dépôt

1:15 000

SCAN25©©IGN2009 - Reproduction interdite
Licence n°2007CUI-PUB0242 - Tirage sous franchise

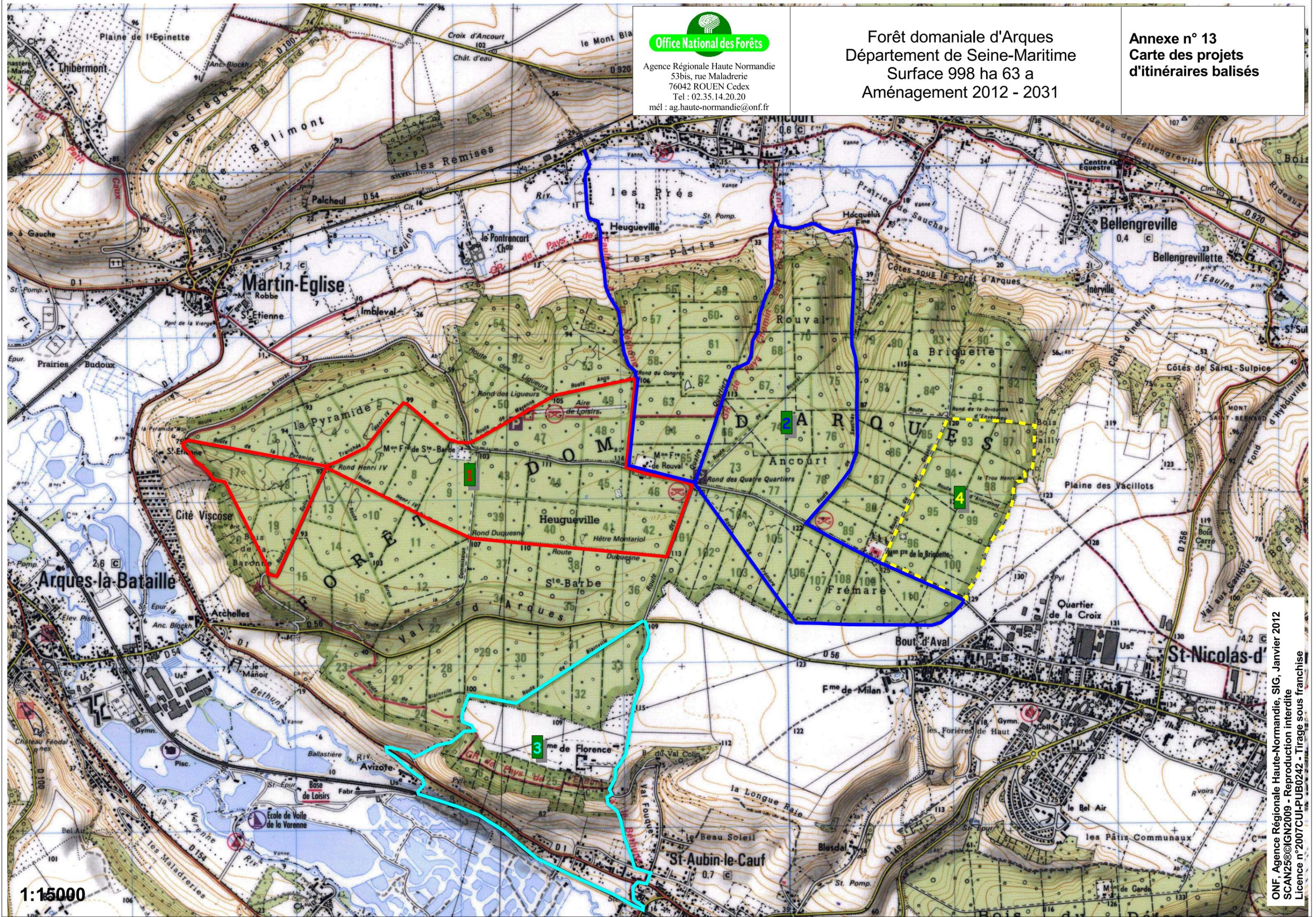
ONF - Agence régionale Haute-Normandie - SIG - 2012/01



Agence Régionale Haute Normandie
53bis, rue Maladrerie
76042 ROUEN Cedex
Tel : 02.35.14.20.20
mél : ag.haute-normandie@onf.fr

Forêt domaniale d'Arques
Département de Seine-Maritime
Surface 998 ha 63 a
Aménagement 2012 - 2031

Annexe n° 13
Carte des projets
d'itinéraires balisés



1:15000

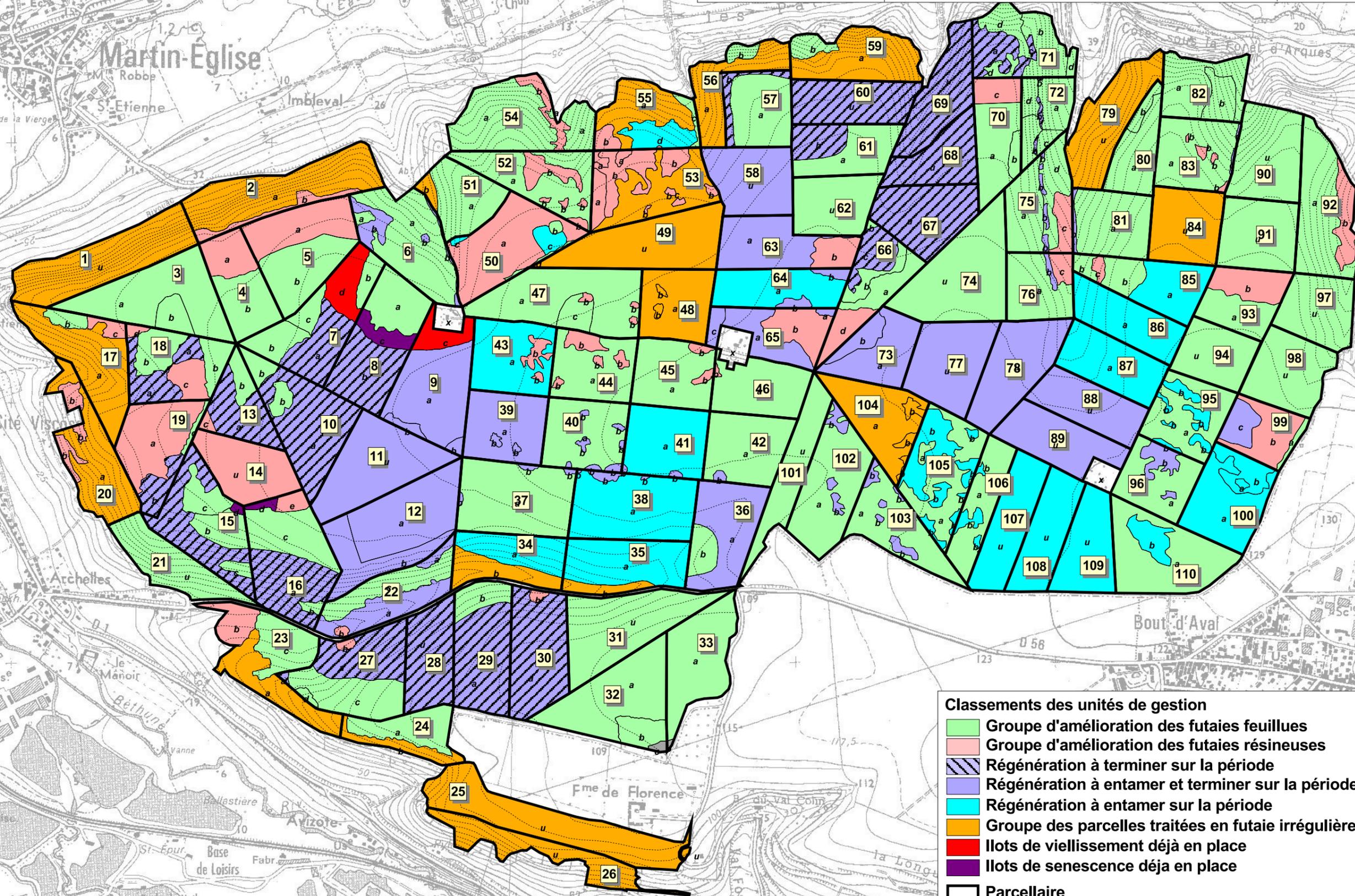
ONF, Agence Régionale Haute-Normandie, SIG, Janvier 2012
SCAN25©IGN2009 - Reproduction interdite
Licence n°2007CUI-PUB0242 - Tirage sous franchise



Agence Régionale Haute Normandie
53bis, rue Maladrerie
76042 ROUEN Cedex
Tel : 02.35.14.20.20
mél : ag.haute-normandie@onf.fr

Forêt domaniale d'Arques
Département de Seine-Maritime
Surface 998 ha 63 a
Aménagement 2012 - 2031

Annexe n° 15
Carte d'aménagement



Classements des unités de gestion

- Groupe d'amélioration des futaies feuillues
- Groupe d'amélioration des futaies résineuses
- Régénération à terminer sur la période
- Régénération à entamer et terminer sur la période
- Régénération à entamer sur la période
- Groupe des parcelles traitées en futaie irrégulière
- Ilots de vieillissement déjà en place
- Ilots de senescence déjà en place
- Parcellaire
- Courbes de niveau
- a** Unités de gestion

1:15000

ONF, Agence Régionale Haute-Normandie, SIG, Janvier 2012
EDR25©IGN2003 - Reproduction interdite - Marché IGN - ONF n°2000-6220-16 - Tirage sous franchise

Aménagement FD Arques 2012-2031

Annexe N°16

FD ARQUES AMENAGEMENT ESTIMATIONS CAPITAL GROUPE REGE

INVENTAIRE SUR PHOTO DES QUEUES DE REGENERATION

IIDT_UEP	Total tiges	Surface	Densité	Volume com
ARQUES_00007_01	307	4.49	4.49	1 394
ARQUES_00010_01	639	9.67	66	2 901
ARQUES_00013_01	291	4.53	64	1 321
ARQUES_00015_01	278	3.7	75	1 262
ARQUES_00018_01	152	3.33	46	690
ARQUES_00019_03	183	1.92	95	831
ARQUES_00029_01	450	8.51	53	2 043
ARQUES_00030_01	475	9.84	48	2 157
ARQUES_00057_02	105	1.29	81	477
ARQUES_00058_01	671	8.05	83	3 046
ARQUES_00060_01	516	7.83	66	2 343
ARQUES_00061_02	106	2.66	40	481
ARQUES_00063_01	529	6.93	76	2 402
ARQUES_00064_01	499	6.6	76	2 265
ARQUES_00065_01	295	3.61	82	1 339
ARQUES_00067_01	261	8.5	31	1 185
ARQUES_00068_01	240	6.25	38	1 090
ARQUES_00069_01	593	7.61	78	2 692
ARQUES_00071_01	222	2.86	78	1 008
ARQUES_00078_01	627	8.72	72	2 847
ARQUES_00078_02	11	0.6	18	50
Total	7450	117.5	63.4	33 823

Volume arbre moyen calculé sur la moyenne 2002-2011 des coupes secondaires (RS) et définitives (RD) sur Arques en volume commercial.

Varbre moyen = 4,54 m3.

Volume commercial estimé = 33 823 m3.

soit par ha 288 m3

INVENTAIRE STATISTIQUE DES BLOCS RESINEUX ET FEULLUS

Coefficient volume aménagement / volume commercial calculé sur la moyenne 2002-2011 des coupes de régénération (RE/RS/RD/RA) sur Arquesdes coupes de régénération (RE/RS/RD/RA) sur Arques Pour les résineux, hors pins.

	Bloc Fus	Bloc Rsx
Surface	187.76	32.70
Nombre placettes	150	29
Nombre tiges NT	100.20	225.17
Ecart type NT	3.65	16.25
Surface terrière G	23.36	36.95
Ecart type G	0.55	1.68
Volume aménagement /ha V	398.12	486.55
Ecart type V	9.67	23.19
Tarif aménagement	SR17	SR12
Coef. Volam/Volcom	0.894	0.955
Volume commercial/ha	355.92	464.66
Volume total	66 828	15 194

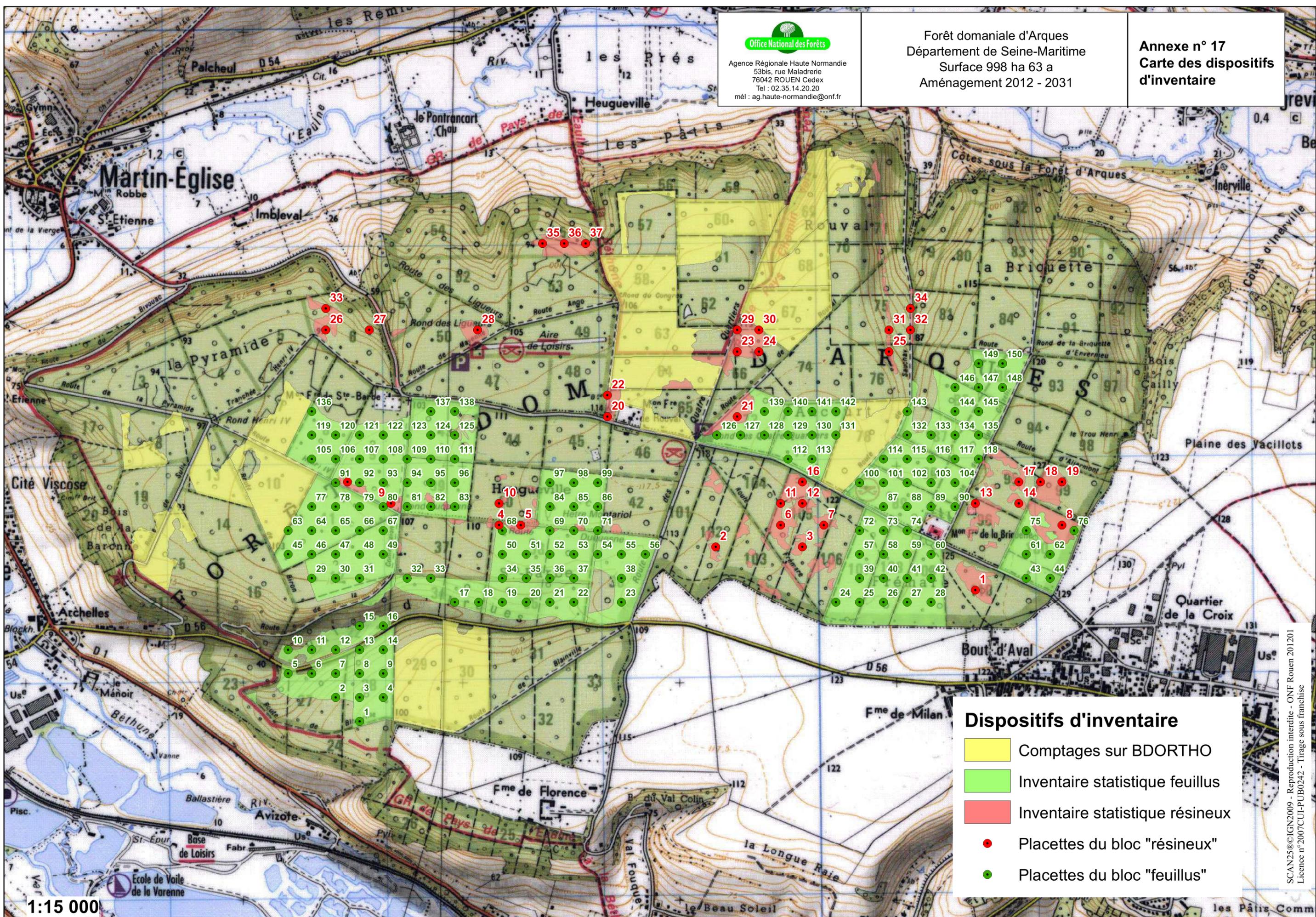
Volumes commerciaux totaux Groupe REGE

Bloc REGE photos	33 823
Bloc REGE Feuillu	66 828
Bloc REGE Résineux	15 194
Bloc ilots déclassés	4 942
TOTAL	120 787 m3

REPARTITION SURFACES ET CAPITAL SUR LES DIFFERENTES PARTIES DU GROUPE DE REGENERATION

Surfaces	REGE Queues	REGE à entamer et terminer	ss/total (St)	REGE à ouvrir (So)	IDV (à installer) et reste	REGE Total
Inventaire photo	81.07	36.43	117.50			117.50
Inv stat feuillus	19.30	76.45	95.75	62.01	30.00	187.76
Inv stat résineux	0.46	16.04	16.50	16.20		32.70
Ilots déclassés	13.87		13.87	3.29		17.16
Total	114.70	128.92	243.62	81.50	30.00	355.12

Volumes	REGE Queues	REGE à entamer et terminer	ss/total (St)	REGE à ouvrir (So)	IDV (à installer) et reste	REGE Total
Inventaire photo	21 043	12 780	33 823			33 823
Inv stat feuillus	6 869	27 210	34 079	22 071	10 678	66 828
Inv stat résineux	214	7 453	7 667	7 527		15 194
Ilots déclassés	3 995		3 995	947		4 942
Total	32 121	47 443	79 564	30 545	10 678	120 787



Dispositifs d'inventaire

-  Comptages sur BDORTHO
-  Inventaire statistique feuillus
-  Inventaire statistique résineux
-  Placettes du bloc "résineux"
-  Placettes du bloc "feuillus"

Aménagement FD Arques 2012-2031

Annexe N°23

Etat d'assiette prévisionnel des régénération

Année d'état d'assiette	Code parcelle	Code UG	Code peuplement élémentaire	Ess	Type territorial de peuplement	Classement UG	Groupe aménagement UG	Surface retenue UG	Type de coupe	Famille coupe	Surface de la coupe	Possibilité lotissement
2012	10	A	1	HET	FHETG	REG	REGEQ	9,67	RS	REG	9,67	
2012	11	U	1	HET	FHETT	REG	REGES	11,47	RS	REG	11,47	
2012	27	A	1	HET	FHETG	REG	REGEQ	5,95	RS	REG	5,95	
2012	28	U	1	HET	FHETG	REG	REGEQ	7,20	RS	REG	7,2	
2012	60	U	1	HET	FHETT	REG	REGEQ	7,83	RS	REG	7,83	
2012	67	U	1	HET	FHETG	REG	REGEQ	8,5	RS	REG	8,5	
2012	68	U	1	HET	FHETT	REG	REGEQ	6,25	RS	REG	6,25	
2013	12	A	1	HET	FHETT	REG	REGES	9,93	RE	REG	9,93	
2013	29	A	1	HET	FHETG	REG	REGEQ	8,51	RS	REG	8,51	
2013	30	A	1	HET	FHETT	REG	REGEQ	9,84	RS	REG	9,84	
2013	61	B	2	HET	FHETG	REG	REGEQ	2,66	RS	REG	2,66	
2013	71	C	3	ARx	FS.VM	REG	REGEQ	0,21	RARx	REGRx	0,21	
2013	72	B	2	ARx	FS.VM	REG	REGEQ	0,25	RARx	REGRx	0,25	
2013	73	A	1	HET	FHETG	REG	REGES	5,72	RE	REG	5,72	
2014	57	B	2	HET	FHETG	REG	REGEQ	1,29	RS	REG	1,29	
2014	58	U	1	HET	FHETT	REG	REGES	8,05	RE	REG	8,05	
2014	65	A	1	HET	FHETT	REG	REGES	3,61	RE	REG	1,2	
2015	8	B	2	HET	FHETT	REG	REGEQ	6,15	RS	REG	6,15	
2015	16	A	1	HET	FHETG	REG	REGEQ	6,52	RE	REG	6,52	
2015	22	A	1	HET	FHETG	REG	REGES	4,66	RE	REG	4,66	
2015	69	U	1	HET	FHETG	REG	REGEQ	7,61	RS	REG	7,61	
2015	71	A	1	HET	FHETG	REG	REGEQ	2,86	RE	REG	2,86	
2016	7	A	1	HET	FHETT	REG	REGEQ	4,49	RS	REG	4,49	
2016	13	A	1	HET	FHETG	REG	REGEQ	4,53	RS	REG	4,53	
2016	15	A	1,2	HET	FHETG	REG	REGEQ	6,57	RS	REG	6,57	
2016	18	A	1	HET	FHETG	REG	REGEQ	3,33	RS	REG	3,33	
2016	19	B	3	HET	FHETG	REG	REGEQ	1,92	RS	REG	1,92	
2016	36	A	1	HET	FHETG	REG	REGES	7,98	RE	REG	7,98	36B
2018	6	B	2,3	ARx	FEPSM	REG	REGES	1,85	RARx	REGRx	1,85	
2018	65	C	3	ARx	FEPSG	REG	REGES	0,79	RBRx	REGRx	0,79	
2023	104	B	2	ARx	FEPCG	IRREG	IRREG	0,80	RBRx	REGRx	0,8	
2024	48	B	2	ARx	FEPST	IRREG	IRREG	0,26	RBRx	REGRx	0,26	47B
2024	64	B	2	ARx	FEPSG	REG	REGES	0,92	RARx	REGRx	0,92	
2024	95	B	2,3	DOU	FDOUT	REG	REGE	1,88	RERx	REGRx	1,88	
2024	100	A	1	HET	FHETG	REG	REGE	7,46	RE	REG	7,46	
2024	100	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGE	2,22	RERx	REGRx	2,22	
2024	110	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGE	1,74	RERx	REGRx	1,74	
2026	105	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGE	5,11	RERx	REGRx	5,11	
2026	106	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGE	0,73	RERx	REGRx	0,73	
2027	9	B	2	DOU	FMEIG	REG	REGES	0,83	RARx	REGRx	0,83	37B 38B 39B40B 41B 42B
2027	37	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGES	0,32	RARx	REGRx	0,32	38B 39B 40B41B 42B
2027	38	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGES	0,46	RARx	REGRx	0,46	37B 39B 40B41B 42B
2027	39	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGES	0,23	RARx	REGRx	0,23	37B 38B 40B41B 42B
2027	40	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGES	0,76	RARx	REGRx	0,76	37B 38B 39B41B 42B
2027	41	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGES	0,18	RARx	REGRx	0,18	37B 38B 39B40B 42B
2027	42	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGES	0,18	RARx	REGRx	0,18	37B 38B 39B40B 41B
2027	50	C	4	DOU	FDOUG	REG	REGE	1,04	RERx	REGRx	1,04	
2027	66	C	3	ARx	FEPSG	REG	REGEQ	2,53	RARx	REGRx	2,53	
2027	104	B	2	ARx	FEPCG	IRREG	IRREG	0,80	RBRx	REGRx	0,8	
2028	102	B	2	ARx	FEPCG	REG	REGES	0,88	RARx	REGRx	1,01	
2028	103	B	2	ARx	FEPSG	REG	REGES	1,01	RARx	REGRx	1,01	
2029	100	A	1	HET	FHETG	REG	REGE	7,46	RS	REG	7,46	
2030	55	D	4	ARx	FEPSM	REG	REGE	2,38	RARx	REGRx	2,38	
2030	73	B	2	ARx	FEPSG	REG	REGES	1,6	RARx	REGRx	1,6	
2030	75	B	2	ARx	FS.VG	REG	REGES	0,47	RARx	REGRx	0,47	
2030	76	B	2	ARx	FS.VG	REG	REGES	0,29	RARx	REGRx	0,29	
2030	81	B	2	ARx	FEPCM	REG	REGES	0,32	RARx	REGRx	0,32	
2030	83	C	3	ARx	FEPCG	REG	REGES	0,16	RARx	REGRx	0,16	
2030	95	B	2,3	DOU	FDOUT	REG	REGE	1,88	RSRx	REGRx	1,88	
2030	100	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGE	2,22	RSRx	REGRx	2,22	
2030	110	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGE	1,74	RARx	REGRx	1,74	
2031	96	B	2	ARx	FEPSG	REG	REGES	1,51	RARx	REGRx	1,51	
2031	99	C	3	ARx	FEPSG	REG	REGES	1,85	RARx	REGRx	1,85	

Aménagement FD Arques 2012-2031

Annexe N°23

Répartition des types de coupes / années

Groupe aménagement UG	(Tous)
Classement UG	(Tous)
Type territorial de peuplement	(Tous)
Ess	(Tous)
Type de coupe	(Tous)

Somme de Surface de la coupe Année d'état d'assiette	Famille coupe						Total	pour mémoire	
	A12	A3	A45	ARx	JA	Total		Total régé	Total
2012	17,3	6,24	34,61	17,59			75,74	56,87	132,61
2013	6,6	24,44	28,16	21,77	35,14		116,11	37,12	153,23
2014	8,53	22,4	30,42	25,02	20,28		106,65	10,54	117,19
2015	15,43	10,02	14,48	12,09	20,29		72,31	27,8	100,11
2016	6,07	35,76	9,5	3,21	9,12		63,66	28,82	92,48
2017	0,75	20,23	35,74	8,83	20,13		85,68	0	85,68
2018	19,47	35,88	28,08	21,58	7,13		112,14	2,64	114,78
2019	22,11	17,89	7,46	17,88	5,61		70,95	0	70,95
2020	20,26	23,32	4,74	35,53			83,85	0	83,85
2021		16,37	17,41	5,84	56,55		96,17	0	96,17
2022	5,73	26,58	29,32	11,07	20,28		92,98	0	92,98
2023		40,2	7,24	5,59	20,29		73,32	0,8	74,12
2024	16,82	44,82	14,74	12,95	9,12		98,45	14,48	112,93
2025	22,46	29,25	21,76	9,11	25,74		108,32	0	108,32
2026	49,33	3,73	2,68	10,73	7,13		73,6	5,84	79,44
2027		30,84		36,68			67,52	7,33	74,85
2028	2,52	29,99	26,4	2,66			61,57	2,02	63,59
2029		22,47	21,59		56,43		100,49	7,46	107,95
2030	11,63	40,64	18,54	11,41	28,22		110,44	11,06	121,5
2031	15,5	42,98	25,95	9,21	12,35		105,99	3,36	109,35
Total	240,51	524,05	378,82	278,75	353,81		1775,94	216,14	1992,08

moyenne annuelle 88,8 10,8 99,6

Aménagement FD Arques 2012-2031

Annexe N° 23

Etat d'assiette prévisionnel

Année d'état d'assiette	Code parcelle	Code UG	Code peuplement élémentaire	Ess	Type territorial de peuplement	Classement UG	Groupe aménagement UG	Surface retenue UG	Type de coupe	Famille coupe	Surface de la coupe	Possibilité lotissement
2012	10	B	2_3	HET	FHETP	AME	AMELF2	1,95	A2	A12	1,95	
2012	18	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	4,25	A2	A12	4,25	3B 17B
2012	32	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	1,88	A2	A12	1,88	33A
2012	33	A	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	9,22	A2	A12	9,22	32B
2012	37	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF5	11,65	A5	A45	11,65	40A
2012	40	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF4	7,56	A4	A45	7,56	37A
2012	40	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGES	0,76	A5	ARx	0,76	37B 38B 39B 41B 42B
2012	63	B	2	P.S	FP.SG	AME	AMELR2	1,99	A2	ARx	1,99	
2012	64	A	1	HET	FHETT	REG	REGE	6,60	A5	A45	6,60	
2012	64	B	2	ARx	FEPSC	REG	REGES	0,92	A3	ARx	0,92	
2012	65	B	2	P.S	FP.SG	AME	AMELR2	3,45	A3	ARx	3,45	
2012	65	C	3	ARx	FEPSC	REG	REGES	0,79	A3	ARx	0,79	
2012	66	B	2	HET	FHETM	AME	AMELF2	1,49	A4	A45	1,49	
2012	95	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF3	6,24	A3	A3	6,24	
2012	95	B	2_3	DOU	FDOUT	REG	REGE	1,88	A3	ARx	1,88	
2012	99	B	2_4	DOU	FMEJG	AME	AMELR3	3,84	A3	ARx	3,84	
2012	100	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGE	2,22	A3	ARx	2,22	
2012	109	U	1	HET	FHETG	REG	REGE	7,31	A4	A45	7,31	
2012	110	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGE	1,74	A5	ARx	1,74	
2013	1	U	1_2_3_4	HET	FHETT	IRREG	IRREG	11,88	JA	JA	11,88	2A
2013	9	B	2	DOU	FMEJG	REG	REGES	0,83	A5	ARx	0,83	37B 38B 39B 40B 41B 42B
2013	12	B	2_3	HET	FHETG	REG	REGES	4,96	A5	A45	4,96	
2013	18	C	3	P.S	FP.SM	AME	AMELR2	1,86	A3	ARx	1,86	19A 20B
2013	19	A	1_2	P.S	FP.SM	AME	AMELR2	7,20	A3	ARx	7,2	18C 20B
2013	20	B	2	P.S	FP.SM	AME	AMELR3	1,66	A3	ARx	1,66	18C 19A
2013	23	A	1	HET	IHETI	IRREG	IRREG	5,26	JA	JA	5,26	24B
2013	24	B	2	HET	FHETG	IRREG	IRREG	1,89	JA	JA	1,89	23A
2013	37	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGES	0,32	A5	ARx	0,32	38B 39B 40B 41B 42B
2013	38	A	1	HET	FHETG	REG	REGE	11,41	A5	A45	11,41	
2013	38	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGES	0,46	A5	ARx	0,46	37B 39B 40B 41B 42B
2013	39	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGES	0,23	A5	ARx	0,23	37B 38B 40B 41B 42B
2013	41	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGES	0,18	A5	ARx	0,18	37B 38B 39B 40B 42B
2013	42	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGES	0,18	A5	ARx	0,18	37B 38B 39B 40B 41B
2013	47	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF4	11,79	A4	A45	11,79	
2013	47	B	2	ARx	FEPSC	AME	AMELR3	0,28	A3	ARx	0,28	48U
2013	47	C	3	CHE	FCHPM	AME	AMELF3	1,49	A3	A3	1,49	
2013	49	U	1_2_3	HET	FHETM	IRREG	IRREG	11,49	JA	JA	10,48	51B
2013	51	B	3	HET	FHETM	IRREG	IRREG	0,63	JA	JA	0,63	49U
2013	59	A	1	HET	FHETT	IRREG	IRREG	7,58	JA	JA	5	
2013	59	B	2	ERS	FERSI	AME	AMELF1	1,21	A1	A12	1,21	
2013	66	C	3	ARx	FEPSC	REG	REGEQ	2,53	A4	ARx	2,53	
2013	76	A	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	5,39	A1	A12	5,39	
2013	85	C	3	DOU	FDOUG	AME	AMELR2	0,38	A3	ARx	0,38	
2013	93	B	2_3	DOU	FMEJG	AME	AMELR3	3,35	A2	ARx	3,35	
2013	96	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF4	5,62	A3	A3	5,62	
2013	96	B	2	ARx	FEPSC	REG	REGES	1,51	A5	ARx	1,51	
2013	99	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	0,44	A3	A3	0,44	
2013	101	U	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	6,78	A3	A3	6,78	
2013	104	B	2	ARx	FEPSC	IRREG	IRREG	0,80	A5	ARx	0,8	
2013	110	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	10,11	A3	A3	10,11	
2014	6	B	2_3	ARx	FEPSC	REG	REGES	1,85	A3	ARx	1,85	
2014	17	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	0,92	A2	A12	0,92	3B 18B
2014	21	U	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	7,06	A2	A12	7,06	
2014	22	B	2	DOU	FMEJG	AME	AMELR3	0,18	A3	ARx	0,18	23B 27B 30B
2014	23	B	2	ARx	FEPSC	AME	AMELR2	2,19	A3	ARx	2,19	22B 27B 30B
2014	27	B	2	DOU	FMEJG	AME	AMELR3	0,25	A3	ARx	0,25	22B 23B 30B
2014	30	B	2	DOU	FMEJG	AME	AMELR2	0,25	A3	ARx	0,25	22B 23B 27B
2014	43	B	2	DOU	FMEJG	AME	AMELR3	0,83	A3	ARx	0,83	44B 45B 46B 47B
2014	44	B	2	DOU	FDOUG	AME	AMELR3	1,40	A3	ARx	1,40	43B 45B 46B 47B
2014	45	B	2	DOU	FDOUG	AME	AMELR3	0,55	A3	ARx	0,55	43B 44B 46B 47B
2014	46	B	2	DOU	FDOUG	AME	AMELR3	0,09	A3	ARx	0,09	43B 44B 45B 47B
2014	50	A	1_2	P.S	FP.SM	AME	AMELR3	9,59	A3	ARx	9,59	
2014	50	B	3	HET	FDOUP	AME	AMELF2	0,21	A3	A3	0,21	50D 51A
2014	50	C	4	DOU	FDOUG	REG	REGE	1,04	A3	ARx	1,04	
2014	50	D	5	HET	FHETM	AME	AMELF3	0,29	A3	A3	0,29	50B 51A
2014	51	A	1_2	HET	FHETP	AME	AMELF2	5,91	A3	A3	5,91	50B 50D
2014	52	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	7,39	A3	A3	7,39	
2014	52	B	2	DOU	FMEJG	AME	AMELR2	1,95	A3	ARx	1,95	53A
2014	53	A	1	DOU	FMEJG	AME	AMELR2	1,57	A3	ARx	1,57	52B
2014	53	C	3	HET	FHETM	IRREG	IRREG	6,49	JA	JA	6,49	55A 55C 56B
2014	55	A	1	HET	FFREM	IRREG	IRREG	5,03	JA	JA	5,03	53C 55C 56B
2014	55	B	2	DOU	FMEJG	AME	AMELR2	0,81	A3	ARx	0,81	
2014	55	C	3	PRE	FFREP	AME	AMELF2	0,55	A2	A12	0,55	53C 55A 56B
2014	79	U	1_2_3_4_5_6	HET	FHETP	IRREG	IRREG	8,90	JA	JA	8,76	
2014	89	U	1	HET	FHETT	REG	REGES	7,89	A5	A45	7,89	
2014	92	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	8,60	A3	A3	8,6	91U
2014	92	B	2	DOU	FMEJG	AME	AMELR2	2,47	A3	ARx	2,47	
2014	100	A	1	HET	FHETG	REG	REGE	7,46	A5	A45	7,46	
2014	107	U	1	HET	FHETG	REG	REGE	7,86	A4	A45	7,86	
2014	108	U	1	HET	FHETG	REG	REGE	7,21	A4	A45	7,21	
2015	3	B	3	HET	FHETP	AME	AMELF2	1,58	A2	A12	1,58	17B 18B
2015	6	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	9,42	A2	A12	9,42	
2015	8	A	1	HET	FHETI	AME	AMELF2	4,43	A2	A12	4,43	
2015	20	A	1_3_4_5_6_7	HET	FHETI	IRREG	IRREG	7,94	JA	JA	7,94	
2015	34	B	2	HET	IHETI	IRREG	IRREG	3,38	JA	JA	3,38	35B
2015	35	B	2	HET	IHETI	IRREG	IRREG	1,27	JA	JA	1,27	34B
2015	46	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF4	7,24	A4	A45	7,24	
2015	55	D	4	ARx	FEPSC	REG	REGE	2,38	A3	ARx	2,38	
2015	88	U	1	HET	FHETT	REG	REGES	7,24	A5	A45	7,24	
2015	93	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	3,79	A3	A3	3,79	94U
2015	94	U	1	HET	FHETM	AME	AMELF3	6,23	A3	A3	6,23	93A
2015	99	C	3	ARx	FEPSC	REG	REGES	1,85	A5	ARx	1,85	
2015	102	B	2	ARx	FEPSC	REG	REGES	0,88	A5	ARx	1,01	
2015	103	B	2	ARx	FEPSC	REG	REGES	1,01	A5	ARx	1,01	
2015	104	A	1	HET	FHETG	IRREG	IRREG	7,70	JA	JA	7,7	
2015	105	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGE	5,11	A5	ARx	5,11	
2015	106	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGE	0,73	A5	ARx	0,73	
2016	7	B	2	HET	FHETI	AME	AMELF1	3,53	A2	A12	3,53	

Aménagement FD Arques 2012-2031

Annexe N° 23

Etat d'assiette prévisionnel

Année d'état d'assiette	Code parcelle	Code UG	Code peuplement élémentaire	Ess	Type territorial de peuplement	Classement UG	Groupe aménagement UG	Surface retenue UG	Type de coupe	Famille coupe	Surface de la coupe	Possibilité lotissement
2016	7	C	3	CHE	FCHSI	AME	AMELF2	1,26	A1	A12	1,26	
2016	13	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	1,28	A1	A12	1,28	
2016	17	A	1	HET	FHETT	IRREG	IRREG	9,12	JA	JA	9,12	
2016	36	B	2	HET	FHETG	AME	AMELF5	1,82	A4	A45	1,82	36A
2016	54	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	10,85	A3	A3	10,85	
2016	73	B	2	ARx	FEPSPG	REG	REGES	1,6	A5	ARx	1,6	
2016	75	B	2	ARx	FS.VG	REG	REGES	0,47	A5	ARx	0,47	
2016	76	B	2	ARx	FS.VG	REG	REGES	0,29	A5	ARx	0,29	
2016	81	B	2	ARx	FPCPM	REG	REGES	0,32	A5	ARx	0,32	
2016	83	B	2	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	0,37	A3	ARx	0,37	
2016	83	C	3	ARx	FPCPG	REG	REGES	0,16	A5	ARx	0,16	
2016	87	A	1,2	HET	FHETG	REG	REGE	7,68	A5	A45	7,68	
2016	97	U	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	6,99	A3	A3	6,99	
2016	98	U	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	8,12	A3	A3	8,12	
2016	102	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	9,80	A3	A3	9,8	
2017	13	C	3	P.S	FP.SG	AME	AMELR3	0,33	A3	ARx	0,33	14U
2017	14	U	1	P.S	FP.SM	AME	AMELR2	7,41	A3	ARx	7,41	13C
2017	17	C	3	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	0,76	A3	ARx	0,76	18D
2017	18	D	4	DOU	FMEJM	AME	AMELR3	0,33	A3	ARx	0,33	17C
2017	25	U	1	HET	ICHAI	IRREG	IRREG	13,37	JA	JA	13,37	26U
2017	26	U	1	HET	ICHAI	IRREG	IRREG	6,76	JA	JA	6,76	25U
2017	37	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF5	11,65	A5	A45	11,65	40A
2017	40	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF4	7,56	A5	A45	7,56	37A
2017	44	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF5	6,60	A4	A45	6,60	45A
2017	45	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF4	7,25	A4	A45	7,25	44A
2017	70	B	3	CHE	FCHSP	AME	AMELF2	0,75	A2	A12	0,75	
2017	81	A	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	7,14	A3	A3	7,14	
2017	82	A	1,3,4,5	HET	FHETP	AME	AMELF2	5,56	A3	A3	5,56	
2017	83	A	1,4	HET	FHETM	AME	AMELF3	7,53	A3	A3	7,53	
2017	85	B	2,4	CHE	FCHPG	AME	AMELF5	2,68	A4	A45	2,68	
2018	4	B	2	CHE	FCHSI	AME	AMELF1	4,65	A1	A12	4,65	5B
2018	5	B	2	CHE	FCHSI	AME	AMELF1	6,36	A1	A12	6,36	4B
2018	10	B	2,3	HET	FHETP	AME	AMELF2	1,95	A3	A3	1,95	
2018	18	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	4,25	A3	A3	4,25	3B 17B
2018	32	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	1,88	A2	A12	1,8	33A
2018	33	A	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	9,22	A3	A3	9,22	32B
2018	42	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF4	7,91	A4	A45	7,91	
2018	47	B	2	ARx	FPCPM	AME	AMELR3	0,28	A3	ARx	0,28	48U
2018	48	A	1	HET	FHETG	IRREG	IRREG	7,13	JA	JA	7,13	
2018	48	B	2	ARx	FEPST	IRREG	IRREG	0,26	A4	ARx	0,26	47B
2018	53	B	2	ARx	FPCPM	AME	AMELR2	3,90	A3	ARx	3,9	
2018	54	B	2	ARx	FPCPM	AME	AMELR2	1,35	A3	ARx	1,35	
2018	64	B	2	ARx	FEPSPG	REG	REGES	0,92	A5	ARx	0,92	
2018	66	B	2	HET	FHETM	AME	AMELF2	1,49	A4	A45	1,49	
2018	66	D	4	P.S	FP.SG	AME	AMELR2	1,97	A3	ARx	1,97	
2018	71	B	2	FRE	FFREM	AME	AMELF3	3,14	A3	A3	3,14	
2018	71	D	4,5,6,7,8	FRE	FFREI	AME	AMELF1	2,78	A1	A12	2,21	72A
2018	72	A	1,3,4	ERS	FERSP	AME	AMELF1	3,64	A1	A12	3,64	71C
2018	72	C	5	HET	FHETG	AME	AMELF3	0,55	A3	A3	0,55	
2018	72	D	6	HET	FHETM	AME	AMELF2	0,95	A3	A3	0,95	
2018	75	C	3	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	1,49	A3	ARx	1,49	
2018	76	C	3	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	0,93	A3	ARx	0,93	
2018	80	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF3	4,85	A3	A3	4,85	
2018	80	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	0,81	A2	A12	0,81	
2018	82	B	2	HET	FHETM	AME	AMELF3	1,91	A3	A3	1,91	
2018	86	A	1,2	HET	FHETT	REG	REGE	7,25	A5	A45	7,25	
2018	90	U	1,2,3	HET	FHETM	AME	AMELF2	9,06	A3	A3	9,06	
2018	95	B	2,3	DOU	FDOUT	REG	REGE	1,88	A5	ARx	1,88	
2018	99	B	2,4	DOU	FMEJG	AME	AMELR3	3,84	A3	ARx	3,84	
2018	100	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGE	2,22	A3	ARx	2,22	
2018	104	B	2	ARx	FPCPG	IRREG	IRREG	0,80	A5	ARx	0,8	
2018	105	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	5,90	A4	A45	5,9	
2018	106	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	5,53	A4	A45	5,53	
2018	110	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGE	1,74	A5	ARx	1,74	
2019	2	B	2,3	P.S	FP.SM	AME	AMELR2	1,48	A2	ARx	1,48	4A 5A
2019	3	A	1,2	CHE	FCHSI	AME	AMELF1	11,11	A1	A12	11,11	
2019	4	A	1	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	2,97	A2	ARx	3,1	2B 5A
2019	5	A	1	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	5,97	A2	ARx	5,97	2B 4A
2019	56	A	1,3	HET	FHETT	IRREG	IRREG	5,61	JA	JA	5,61	
2019	59	B	2	ERS	FERSI	AME	AMELF1	1,21	A2	A12	1,21	
2019	63	B	2	P.S	FP.SG	AME	AMELR2	1,99	A3	ARx	1,99	
2019	65	B	2	BS	FP.SG	AME	AMELR2	3,45	A3	ARx	3,45	
2019	75	A	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	4,40	A2	A12	4,4	
2019	75	D	4	HET	FHETM	AME	AMELF3	2,81	A3	A3	2,81	
2019	76	A	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	5,39	A2	A12	5,39	
2019	85	C	3	DOU	FDOUT	AME	AMELR2	0,38	A3	ARx	0,38	
2019	91	U	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	7,89	A3	A3	7,89	92A
2019	96	B	2	ARx	FEPSPG	REG	REGES	1,51	A5	ARx	1,51	
2019	100	A	1	HET	FHETG	REG	REGE	7,46	A5	A45	7,46	
2019	103	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	7,19	A3	A3	7,19	
2020	7	D	4	HET	FHETT	ILV	ILV	2,80	A4	A45	2,8	
2020	9	B	2	DOU	FMEJG	REG	REGES	0,83	A5	ARx	0,83	37B 38B 39B 40B 41B 42B
2020	9	C	3	HET	FHETT	ILV	ILV	1,94	A4	A45	1,94	
2020	16	B	2	FRE	FFREI	AME	AMELF1	0,35	A1	A12	0,35	22C
2020	17	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	0,92	A3	A3	0,92	3B 18B
2020	18	C	3	P.S	FP.SM	AME	AMELR2	1,86	A3	ARx	1,86	19A 20B
2020	19	A	1,2	P.S	FP.SM	AME	AMELR2	7,20	A3	ARx	7,2	18C 20B
2020	20	C	4	HET	TCHTP	AME	AMELF3	0,40	TB	A12	0,4	
2020	20	B	2	P.S	FP.SM	AME	AMELR3	1,66	A3	ARx	1,66	18C 19A
2020	22	C	3	FRE	FFREI	AME	AMELF1	4,21	A1	A12	4,21	16B
2020	31	U	1,2	HET	FHETE	AME	AMELF1	11,79	A1	A12	9,05	
2020	37	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGES	0,32	A5	ARx	0,32	38B 39B 40B 41B 42B
2020	38	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGES	0,46	A5	ARx	0,46	37B 39B 40B 41B 42B
2020	39	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGES	0,23	A5	ARx	0,23	37B 38B 40B 41B 42B
2020	40	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGES	0,76	A5	ARx	0,76	37B 38B 39B 41B 42B
2020	41	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGES	0,18	A5	ARx	0,18	37B 38B 39B 40B 42B
2020	42	B	2	DOU	FDOUT	REG	REGES	0,18	A5	ARx	0,18	37B 38B 39B 40B 41B
2020	43	B	2	DOU	FMEJM	AME	AMELR3	0,83	A3	ARx	0,83	44B 45B 46B 47B

Aménagement FD Arques 2012-2031

Annexe N° 23

Etat d'assiette prévisionnel

Année d'état d'assiette	Code parcelle	Code UG	Code peuplement élémentaire	Ess	Type territorial de peuplement	Classement UG	Groupe aménagement UG	Surface retenue UG	Type de coupe	Famille coupe	Surface de la coupe	Possibilité lotissement
2020	44	B	2	DOU	FDOUG	AME	AMELR3	1,40	A3	ARx	1,4	43B 45B 46B 47B
2020	45	B	2	DOU	FDOUG	AME	AMELR3	0,55	A3	ARx	0,55	43B 44B 46B 47B
2020	46	B	2	DOU	FDOUG	AME	AMELR3	0,09	A3	ARx	0,09	43B 44B 45B 47B
2020	50	A	1,2	P.S	FP.SM	AME	AMELR3	9,59	A3	ARx	9,59	
2020	50	B	3	HET	FBOUP	AME	AMELF2	0,21	A3	A3	0,21	50D 51A
2020	50	C	4	DOU	FDOUG	REG	REGE	1,04	A5	ARx	1,04	
2020	50	D	5	HET	FHETM	AME	AMELF3	0,29	A3	A3	0,29	50B 51A
2020	51	A	1,2	HET	FHETP	AME	AMELF2	5,91	A3	A3	5,91	50B 50D
2020	52	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	7,39	A3	A3	7,39	
2020	57	A	1	HET	FHETR	AME	AMELF1	6,25	A1	A12	6,25	
2020	66	C	3	ARx	FEP.SG	REG	REG.EQ	2,53	A5	ARx	2,53	
2020	92	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	8,60	A3	A3	8,6	91U
2020	92	B	2	DOU	FMEJ.M	AME	AMELR2	2,47	A3	ARx	2,47	
2020	93	B	2,3	DOU	FMEJ.G	AME	AMELR3	3,35	A3	ARx	3,35	
2021	1	U	1,2,3,4	HET	FHETT	IRREG	IRREG	11,88	JA	JA	11,88	2A
2021	2	A	1	HET	FHETM	IRREG	IRREG	11,08	JA	JA	11,08	1U
2021	3	B	3	HET	FHETP	AME	AMELF2	1,58	A3	A3	1,58	17B 18B
2021	21	U	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	7,06	A3	A3	7,06	
2021	23	A	1	HET	IHETI	IRREG	IRREG	5,26	JA	JA	5,26	24B
2021	24	B	2	HET	FHETG	IRREG	IRREG	1,89	JA	JA	1,89	23A
2021	47	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF4	11,79	A4	A45	11,79	
2021	47	C	3	CHE	FCH.PM	AME	AMELF3	1,49	A3	A3	1,49	
2021	49	U	1,2,3	HET	FHETM	IRREG	IRREG	11,49	JA	JA	10,6	51B
2021	51	B	3	HET	FHETM	IRREG	IRREG	0,63	JA	JA	0,63	49U
2021	59	A	1	HET	FHETT	IRREG	IRREG	7,58	JA	JA	7,58	
2021	84	U	1	P.S	FP.SM	IRREG	IRREG	7,63	JA	JA	7,63	
2021	95	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF3	6,24	A3	A3	6,24	
2021	96	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF4	5,62	A4	A45	5,62	
2021	105	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGE	5,11	A5	ARx	5,11	
2021	106	B	2	DOU	FDOUG	REG	REGE	0,73	A5	ARx	0,73	
2022	7	B	2	HET	FHETI	AME	AMELF1	3,53	A3	A3	3,53	
2022	7	C	3	CHE	FCH.SI	AME	AMELF2	1,26	A2	A12	1,26	
2022	8	A	1	HET	FHETI	AME	AMELF2	4,43	A3	A3	4,43	
2022	13	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	1,28	A2	A12	1,28	
2022	15	C	4,5	HET	FHETE	AME	AMELF1	2,52	A1	A12	2,52	
2022	22	B	2	DOU	FMEJ.G	AME	AMELR3	0,18	A3	ARx	0,18	23B 27B 30B
2022	23	B	2	ARx	FEP.CM	AME	AMELR2	2,19	A3	ARx	2,19	22B 27B 30B
2022	27	B	2	DOU	FMEJ.G	AME	AMELR3	0,25	A3	ARx	0,25	22B 23B 30B
2022	30	B	2	DOU	FMEJ.M	AME	AMELR2	0,25	A3	ARx	0,25	22B 23B 27B
2022	37	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF5	11,65	A5	A45	11,65	40A
2022	40	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF4	7,56	A5	A45	7,56	37A
2022	52	B	2	DOU	FMEJ.M	AME	AMELR2	1,95	A3	ARx	1,95	53A
2022	53	A	1	DOU	FMEJ.M	AME	AMELR2	1,57	A3	ARx	1,57	52B
2022	53	C	3	HET	FHETM	IRREG	IRREG	6,49	JA	JA	6,49	55A 55C 56B
2022	54	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	10,85	A3	A3	10,85	
2022	55	A	1	HET	FFREM	IRREG	IRREG	5,03	JA	JA	5,03	53C 55C 56B
2022	55	B	2	DOU	FMEJ.M	AME	AMELR2	0,81	A3	ARx	0,81	
2022	55	C	3	FRE	FFREP	AME	AMELF2	0,55	A3	A3	0,55	53C 55A 56B
2022	56	B	2	FRE	FFREI	AME	AMELF1	0,67	A1	A12	0,67	53C 55A 55C
2022	79	U	1,2,3,4,5,6	HET	FHETP	IRREG	IRREG	8,90	JA	JA	8,76	
2022	99	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	0,44	A3	A3	0,44	
2022	99	C	3	ARx	FEP.SG	REG	REGES	1,85	A5	ARx	1,85	
2022	101	U	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	6,78	A3	A3	6,78	
2022	102	B	2	ARx	FEP.CG	REG	REGES	0,88	A5	ARx	1,01	
2022	103	B	2	ARx	FEP.SG	REG	REGES	1,01	A5	ARx	1,01	
2022	110	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	10,11	A4	A45	10,11	
2023	6	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	9,42	A3	A3	9,42	
2023	20	A	1,3,4,5,6,7	HET	FHETI	IRREG	IRREG	7,94	JA	JA	7,94	
2023	34	B	2	HET	IHETI	IRREG	IRREG	3,38	JA	JA	3,38	35B
2023	35	B	2	HET	IHETI	IRREG	IRREG	1,27	JA	JA	1,27	34B
2023	46	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF4	7,24	A4	A45	7,24	
2023	55	D	4	ARx	FEP.SM	REG	REGE	2,38	A3	ARx	2,38	
2023	70	B	3	CHE	FCH.SP	AME	AMELF2	0,75	A3	A3	0,75	
2023	73	B	2	ARx	FEP.SG	REG	REGES	1,6	A5	ARx	1,6	
2023	75	B	2	ARx	FS.VG	REG	REGES	0,47	A5	ARx	0,47	
2023	76	B	2	ARx	FS.VG	REG	REGES	0,29	A5	ARx	0,29	
2023	81	A	1,3	HET	FHETP	AME	AMELF2	7,14	A3	A3	7,14	
2023	81	B	2	ARx	FEP.CM	REG	REGES	0,32	A5	ARx	0,32	
2023	82	A	1,3,4,5	HET	FHETP	AME	AMELF2	5,56	A3	A3	5,56	
2023	83	A	1,4	HET	FHETM	AME	AMELF3	7,53	A3	A3	7,53	
2023	83	B	2	DOU	FMEJ.M	AME	AMELR2	0,37	A3	ARx	0,37	
2023	83	C	3	ARx	FEP.CG	REG	REGES	0,16	A5	ARx	0,16	
2023	102	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	9,80	A3	A3	9,8	
2023	104	A	1	HET	FHETG	IRREG	IRREG	7,70	JA	JA	7,7	
2024	4	B	2	CHE	FCH.SI	AME	AMELF1	4,65	A2	A12	4,65	5B
2024	5	B	2	CHE	FCH.SI	AME	AMELF1	6,36	A2	A12	6,36	4B
2024	10	B	2,3	HET	FHETP	AME	AMELF2	1,95	A3	A3	1,95	
2024	13	C	3	P.S	FP.SG	AME	AMELR3	0,33	A3	ARx	0,33	14U
2024	14	U	1	P.S	FP.SM	AME	AMELR2	7,41	A3	ARx	7,41	13C
2024	17	A	1	HET	FHETT	IRREG	IRREG	9,12	JA	JA	9,12	
2024	17	C	3	DOU	FMEJ.M	AME	AMELR2	0,76	A3	ARx	0,76	18D
2024	18	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	4,25	A3	A3	4,25	3B 17B
2024	18	D	4	DOU	FMEJ.M	AME	AMELR3	0,33	A3	ARx	0,33	17C
2024	29	B	2	HET	FHETR	AME	AMELF1	2,17	A1	A12	2,17	
2024	32	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	1,88	A3	A3	1,8	33A
2024	33	A	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	9,22	A3	A3	9,22	32B
2024	36	B	2	HET	FHETG	AME	AMELF5	1,82	A4	A45	1,82	36A
2024	47	B	2	ARx	FEP.CM	AME	AMELR3	0,28	A5	ARx	0,28	48U
2024	66	B	2	HET	FHETM	AME	AMELF2	1,49	A4	A45	1,49	
2024	72	A	1,3,4	ERS	FERSP	AME	AMELF1	3,64	A2	A12	3,64	71C
2024	72	D	6	HET	FHETM	AME	AMELF2	0,95	A3	A3	0,95	
2024	80	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF3	4,85	A3	A3	4,85	
2024	80	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	0,81	A3	A3	0,81	
2024	82	B	2	HET	FHETM	AME	AMELF3	1,91	A3	A3	1,91	
2024	90	U	1,2,3	HET	FHETM	AME	AMELF2	9,06	A3	A3	9,06	
2024	93	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	3,79	A3	A3	3,79	94U
2024	94	U	1	HET	FHETM	AME	AMELF3	6,23	A3	A3	6,23	93A
2024	99	B	2,4	DOU	FMEJ.G	AME	AMELR3	3,84	A3	ARx	3,84	

Aménagement FD Arques 2012-2031

Annexe N° 23

Etat d'assiette prévisionnel

Année d'état d'assiette	Code parcelle	Code UG	Code peuplement élémentaire	Ess	Type territorial de peuplement	Classement UG	Groupe aménagement UG	Surface retenue UG	Type de coupe	Famille coupe	Surface de la coupe	Possibilité lotissement
2024	105	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	5,90	A4	A45	5,9	
2024	106	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	5,53	A4	A45	5,53	
2025	23	C	3,4	HET	FHETR	AME	AMELF1	4,24	A1	A12	0,5	24A
2025	24	A	1	HET	FHETE	AME	AMELF1	4,25	A1	A12	4,25	23C
2025	25	U	1	HET	ICHAI	IRREG	IRREG	13,37	JA	JA	13,37	26U
2025	26	U	1	HET	ICHAI	IRREG	IRREG	6,76	JA	JA	6,76	25U
2025	42	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF4	7,91	A4	A45	7,91	
2025	44	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF5	6,60	A4	A45	6,60	45A
2025	45	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF4	7,25	A4	A45	7,25	44A
2025	53	B	2	ARx	FEPDM	AME	AMELR2	3,90	A3	ARx	3,9	
2025	54	B	2	ARx	FEPDM	AME	AMELR2	1,35	A3	ARx	1,35	
2025	56	A	1,3	HET	FHETT	IRREG	IRREG	5,61	JA	JA	5,61	
2025	59	B	2	ERS	FERSI	AME	AMELF1	1,21	A3	A3	1,21	
2025	66	A	1	HET	FHETE	AME	AMELF1	2,36	A1	A12	2,36	
2025	66	D	4	P.S	FP.SG	AME	AMELR2	1,97	A3	ARx	1,97	
2025	71	B	2	FRE	FFREM	AME	AMELF3	3,14	A3	A3	3,14	72A
2025	71	D	4,5,6,7,8	FRE	FFREI	AME	AMELF1	2,78	A2	A12	2,21	72A
2025	74	U	1	HET	FHETI	AME	AMELF1	13,14	A1	A12	13,14	
2025	75	A	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	4,40	A3	A3	4,4	
2025	76	A	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	5,39	A3	A3	5,39	
2025	85	C	3	DOU	FDOUG	AME	AMELR2	0,38	A3	ARx	0,38	
2025	96	B	2	ARx	FEPSPG	REG	REGES	1,51	A5	ARx	1,51	
2025	97	U	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	6,99	A3	A3	6,99	
2025	98	U	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	8,12	A3	A3	8,12	
2026	3	A	1,2	CHE	FCHSI	AME	AMELF1	11,11	A2	A12	11,11	
2026	16	B	2	FRE	FFREI	AME	AMELF1	0,35	A2	A12	0,35	22C
2026	17	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	0,92	A3	A3	0,92	3B 18B
2026	22	C	3	FRE	FFREI	AME	AMELF1	4,21	A2	A12	4,21	16B
2026	31	U	1,2	HET	FHETE	AME	AMELF1	11,79	A2	A12	11,79	
2026	32	A	1	CHE	FCHSI	AME	AMELF1	10,52	A1	A12	10,52	
2026	43	B	2	DOU	FMEJM	AME	AMELR3	0,83	A5	ARx	0,83	44B 45B 46B 47B
2026	44	B	2	DOU	FDOUG	AME	AMELR3	1,40	A5	ARx	1,4	43B 45B 46B 47B
2026	45	B	2	DOU	FDOUG	AME	AMELR3	0,55	A5	ARx	0,55	43B 44B 46B 47B
2026	46	B	2	DOU	FDOUG	AME	AMELR3	0,09	A5	ARx	0,09	43B 44B 45B 47B
2026	48	A	1	HET	FHETG	IRREG	IRREG	7,13	JA	JA	7,13	
2026	57	A	1	HET	FHETR	AME	AMELF1	6,25	A2	A12	6,25	
2026	61	A	1	HET	FHETE	AME	AMELF1	5,10	A1	A12	5,1	
2026	63	B	2	P.S	FP.SG	AME	AMELR2	1,99	A3	ARx	1,99	
2026	65	B	2	P.S	FP.SG	AME	AMELR2	3,45	A3	ARx	3,45	
2026	75	C	3	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	1,49	A3	ARx	1,49	
2026	75	D	4	HET	FHETM	AME	AMELF3	2,81	A3	A3	2,81	
2026	76	C	3	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	0,93	A3	ARx	0,93	
2026	85	B	2,4	CHE	FCHPG	AME	AMELF5	2,68	A4	A45	2,68	
2027	2	B	2,3	P.S	FP.SM	AME	AMELR2	1,48	A2	ARx	1,48	4A 5A
2027	4	A	1	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	2,97	A2	ARx	3,1	2B 5A
2027	5	A	1	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	5,97	A2	ARx	5,97	2B 4A
2027	18	C	3	P.S	FP.SM	AME	AMELR2	1,86	A3	ARx	1,86	19A 20B
2027	19	A	1,2	P.S	FP.SM	AME	AMELR2	7,20	A3	ARx	7,2	18C 20B
2027	20	B	2	P.S	FP.SM	AME	AMELR3	1,66	A3	ARx	1,66	18C 19A
2027	50	A	1,2	P.S	FP.SM	AME	AMELR3	9,59	A3	ARx	9,59	
2027	50	B	3	HET	FBoup	AME	AMELF2	0,21	A3	A3	0,21	50D 51A
2027	50	D	5	HET	FHETM	AME	AMELF3	0,29	A3	A3	0,29	50B 51A
2027	51	A	1,2	HET	FHETP	AME	AMELF2	5,91	A3	A3	5,91	50B 50D
2027	52	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	7,39	A3	A3	7,39	
2027	72	C	5	HET	FHETG	AME	AMELF3	0,55	A3	A3	0,55	
2027	91	U	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	7,89	A3	A3	7,89	92A
2027	92	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	8,60	A3	A3	8,6	91U
2027	92	B	2	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	2,47	A3	ARx	2,47	
2027	93	B	2,3	DOU	FMEJG	AME	AMELR3	3,35	A3	ARx	3,35	
2028	3	B	3	HET	FHETP	AME	AMELF2	1,58	A3	A3	1,58	17B 18B
2028	7	B	2	HET	FHETI	AME	AMELF1	3,53	A3	A3	3,53	
2028	7	C	3	CHE	FCHSI	AME	AMELF2	1,26	A3	A3	1,26	
2028	8	A	1	HET	FHETI	AME	AMELF2	4,43	A3	A3	4,43	
2028	13	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	1,28	A3	A3	1,28	
2028	15	C	4,5	HET	FHETE	AME	AMELF1	2,52	A2	A12	2,52	
2028	16	E	5	DOU	FDour	AME	AMELR1	0,81	A1	ARx	0,81	
2028	21	U	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	7,06	A3	A3	7,06	
2028	37	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF5	11,65	A5	A45	11,65	40A
2028	40	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF4	7,56	A5	A45	7,56	37A
2028	54	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	10,85	A3	A3	10,85	
2028	99	C	3	ARx	FEPSPG	REG	REGES	1,85	A5	ARx	1,85	
2028	103	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	7,19	A4	A45	7,19	
2029	1	U	1,2,3,4	HET	FHETT	IRREG	IRREG	11,88	JA	JA	11,88	2A
2029	2	A	1	HET	FHETM	IRREG	IRREG	11,08	JA	JA	11,08	1U
2029	23	A	1	HET	FHETI	IRREG	IRREG	5,26	JA	JA	5,26	24B
2029	24	B	2	HET	FHETG	IRREG	IRREG	1,89	JA	JA	1,89	23A
2029	47	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF4	11,79	A5	A45	11,79	
2029	47	C	3	CHE	FCHPM	AME	AMELF3	1,49	A3	A3	1,49	
2029	49	U	1,2,3	HET	FHETM	IRREG	IRREG	11,49	JA	JA	10,48	51B
2029	51	B	3	HET	FHETM	IRREG	IRREG	0,63	JA	JA	0,63	49U
2029	59	A	1	HET	FHETT	IRREG	IRREG	7,58	JA	JA	7,58	
2029	70	B	3	CHE	FCHSP	AME	AMELF2	0,75	A3	A3	0,75	
2029	81	A	1,3	HET	FHETP	AME	AMELF2	7,14	A3	A3	7,14	
2029	82	A	1,3,4,5	HET	FHETP	AME	AMELF2	5,56	A3	A3	5,56	
2029	83	A	1,4	HET	FHETM	AME	AMELF3	7,53	A3	A3	7,53	
2029	84	U	1	P.S	FP.SM	IRREG	IRREG	7,63	JA	JA	7,63	
2029	102	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	9,80	A4	A45	9,8	
2030	10	B	2,3	HET	FHETP	AME	AMELF2	1,95	A3	A3	1,95	
2030	18	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	4,25	A3	A3	4,25	3B 17B
2030	19	C	4	HET	TCHTP	AME	AMELF3	0,40	TB	A12	0,4	
2030	20	A	1,3,4,5,6,7	HET	FHETI	IRREG	IRREG	7,94	JA	JA	7,94	
2030	22	B	2	DOU	FMEJG	AME	AMELR3	0,18	A3	ARx	0,18	23B 27B 30B
2030	23	B	2	ARx	FEPDM	AME	AMELR2	2,19	A3	ARx	2,19	22B 27B 30B
2030	23	C	3,4	HET	FHETR	AME	AMELF1	4,24	A2	A12	0,5	24A
2030	24	A	1	HET	FHETE	AME	AMELF1	4,25	A2	A12	4,25	23C
2030	27	B	2	DOU	FMEJG	AME	AMELR3	0,25	A3	ARx	0,25	22B 23B 30B
2030	29	B	2	HET	FHETR	AME	AMELF1	2,17	A1	A12	2,17	
2030	30	B	2	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	0,25	A3	ARx	0,25	22B 23B 27B

Aménagement FD Arques 2012-2031

Annexe N° 23

Etat d'assiette prévisionnel

Année d'état d'assiette	Code parcelle	Code UG	Code peuplement élémentaire	Ess	Type territorial de peuplement	Classement UG	Groupe aménagement UG	Surface retenue UG	Type de coupe	Famille coupe	Surface de la coupe	Possibilité lotissement
2030	32	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	1,88	A3	A3	1,8	33A
2030	33	A	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	9,22	A3	A3	9,22	32B
2030	52	B	2	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	1,95	A3	ARx	1,95	53A
2030	53	A	1	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	1,57	A3	ARx	1,57	52B
2030	53	C	3	HET	FHETM	IRREG	IRREG	6,49	JA	JA	6,49	55A 55C 56B
2030	55	A	1	HET	FFREM	IRREG	IRREG	5,03	JA	JA	5,03	53C 55C 56B
2030	55	B	2	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	0,81	A3	ARx	0,81	
2030	55	C	3	FRE	FFREP	AME	AMELF2	0,55	A3	A3	0,55	53C 55A 56B
2030	56	B	2	FRE	FFREI	AME	AMELF1	0,67	A2	A12	0,67	53C 55A 55C
2030	66	B	2	HET	FHETM	AME	AMELF2	1,49	A4	A45	1,49	
2030	72	A	1 3 4	ERS	FERSP	AME	AMELF1	3,64	A2	A12	3,64	71C
2030	79	U	1 2 3 4 5 6	HET	FHETP	IRREG	IRREG	8,90	JA	JA	8,76	
2030	80	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF3	4,85	A3	A3	4,85	
2030	80	B	2	HET	FHETP	AME	AMELF2	0,81	A3	A3	0,81	
2030	82	B	2	HET	FHETM	AME	AMELF3	1,91	A3	A3	1,91	
2030	83	B	2	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	0,37	A3	ARx	0,37	
2030	90	U	1 2 3	HET	FHETM	AME	AMELF2	9,06	A3	ARx	9,06	
2030	95	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF3	6,24	A3	A3	6,24	
2030	96	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF4	5,62	A4	A45	5,62	
2030	99	B	2 4	DOU	FMEJG	AME	AMELR3	3,84	A3	ARx	3,84	
2030	105	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	5,90	A5	A45	5,9	
2030	106	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	5,53	A4	A45	5,53	
2031	3	A	1 2	CHE	FCHSI	AME	AMELF1	11,11	A3	A3	11,11	
2031	4	B	2	CHE	FCHSI	AME	AMELF1	4,65	A3	A3	4,65	5B
2031	5	B	2	CHE	FCHSI	AME	AMELF1	6,36	A3	A3	6,36	4B
2031	6	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF2	9,42	A3	A3	9,42	
2031	13	C	3	P.S	FP.SG	AME	AMELR3	0,33	A3	ARx	0,33	14U
2031	14	U	1	P.S	FP.SM	AME	AMELR2	7,41	A3	ARx	7,41	13C
2031	17	C	3	DOU	FMEJM	AME	AMELR2	0,76	A3	ARx	0,76	18D
2031	18	D	4	DOU	FMEJM	AME	AMELR3	0,33	A3	ARx	0,33	17C
2031	34	B	2	HET	IHETI	IRREG	IRREG	3,38	JA	JA	3,38	35B
2031	35	B	2	HET	IHETI	IRREG	IRREG	1,27	JA	JA	1,27	34B
2031	36	B	2	HET	FHETG	AME	AMELF5	1,82	A5	A45	1,82	36A
2031	46	A	1	HET	FHETM	AME	AMELF4	7,24	A4	A45	7,24	
2031	59	B	2	ERS	FERSI	AME	AMELF1	1,21	A3	A3	1,21	
2031	66	A	1	HET	FHETE	AME	AMELF1	2,36	A2	A12	2,36	
2031	74	U	1	HET	FHETI	AME	AMELF1	13,14	A2	A12	13,14	
2031	75	A	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	4,40	A3	A3	4,4	
2031	76	A	1	HET	FHETP	AME	AMELF2	5,39	A3	A3	5,39	
2031	85	C	3	DOU	FDOUG	AME	AMELR2	0,38	A3	ARx	0,38	
2031	99	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	0,44	A3	A3	0,44	
2031	101	U	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	6,78	A4	A45	6,78	
2031	104	A	1	HET	FHETG	IRREG	IRREG	7,70	JA	JA	7,7	
2031	110	A	1	HET	FHETG	AME	AMELF3	10,11	A4	A45	10,11	

Table STR	Structure et occupation du sol	Table CCD	Classe de catégorie de diamètre dominante	Table ENB
CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE	CODE
F	Futaie régulière pplmt équienne où un diam domi	S	REGENERATION	RAS
T	Taillis simple	E	EDUCATION	CHA
I	Futaie irrégulière pplmt inéquienne et dynamique	I	IRREGULIER	CYN
S	Taillis sous futaie que l'on maintient ou que l'on c	1	PERCHES	AGR
R	Espace non boisé, à boiser ou reboiser	P	PETITS BOIS 20 25	CAR
V	Espace non boisable hors sylviculture	M	BOIS MOYENS 30 45	EDF
X	Surfaces boisées hors sylviculture	G	GROS BOIS 50 65	ACP
H	Surface hors cadre	T	TRES GROS BOIS 70 et +	PFE
M	Maisons forestières et terrains de service			EMP
E	Enclaves			RBI
				PRP
				PAN
				ARB
				LAN
				PCA
				PSI
				PME
				PHU
				EAU
				MTO
				DUN
				ECO
				ROC
				AUT

Espace non boisé ou hors sylviculture	Table CLT	Classement	Table GRP	Groupe table locale
LIBELLE	CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
Coupe rase	AME	AMELIORATION	AMELF1	Amélioration feuillus 0-30
Chablis	REG	REGENERATION	AMELF2	Amélioration feuillus 31-60
Prairies à gibier	ILV	ILOT DE VIEILLISSEMENT	AMELF3	Amélioration feuillus 61-90
Terres agricoles	ILS	ILOT DE SENESCENCE	AMELF4	Amélioration feuillus 91-120
Carrière	IRR	IRREGULIER	AMELF5	Amélioration feuillus 121-150
Concession de ligne électrique	TAI	TAILLIS	AMELF6	Amélioration feuillus 150 et +
Equipement d'accueil du public, parking	AUT	AUTRE	AMELR1	Amélioration résineux 0-30
Pare-feux			AMELR2	Amélioration résineux 31 - 60
Emprise de concession et d'ouvrages divers			AMELR3	Amélioration résineux 61 - 90
Réserve Biologique intégrale			AMELR4	Amélioration résineux 91 - 120
Protection physique			AMELR5	Amélioration résineux 121 et +
Parc animalier			AMEL-REGE	alternative régénération/amélioration
Arboretum			REGE	Régénération
Landes et fruticées			REGEQ	Queues de régénération
Pelouses calcicoles sèches			REGES	Régénération à achever sur la période
Pelouses silicicoles			IRREG	Irrégulier
Prairies mésophiles			ILV	îlots de vieillissement
Prairies humides et mégaphorbiais			ILS	îlots de sénescence
Eaux douces stagnantes			IE	intérêt écologique
Marais, tourbières			AUTRE	
Dunes côtières				
Eboulis				
Falaises continentales				
Autres espaces non boisés ou boisés hors sylviculture				

Table STRI Structures irrégulières

CODE	LIBELLE	DEFINITION
1	PB dominant	PB > 50% et GB ≤ 5%
2	PB dominant et GB	GB ≤ 20%, BM ≤ 50% et PB > 50%
3	PB et BM dominants	GB ≤ 20%, BM ≤ 50% et PB ≤ 50%
4	BM dominants	GB ≤ 20%, BM > 50%
5	PB et GB dominants	20% < GB < 50% et BM ≤ 25%
6	Sans catégorie dominante	20% < GB < 50% et BM > 25% et PB ≥ 25%
7	BM et GB dominants	20% < GB < 50% et BM > 25% et PB < 25%
8	GB dominants	GB ≥ 50% et GB de diamètre < 67,5cm majoritaire
9	TGB dominants	GB ≥ 50% et GB de diamètre > 67,5cm majoritaire

Table TTC Classes de capital

CODE	LIBELLE
0	G < 5m2
1	5 m2 ≤ G < 10 m2
2	10 m2 ≤ G < 15 m2
3	15 m2 ≤ G < 20 m2
4	20 m2 ≤ G < 25 m2
5	25 m2 ≤ G < 30 m2
6	G ≥ 30m2

Table ESSN

CODE
ALB
ALT
AUB
AUG
AUL
BOU
CHA
CHC
CHE
CHX
CHP
CHS
CHR
CHT
CHY
COR
ERA
ERS
ERP
ERC
FRC
FRE
HET
MAR
MER
NOY
ORM
PEU
POI
POM
ROB
SAU
SOR
TIL

Document

ONE

Document

ONE

TIP
TRE
CED
CYP
DOU
EPC
EPS
IFS
MEE
MEJ
MEL
P.L
P.M
P.N
P.S
P.W
S.N
S.P
S.V
THU
TSU

Essences table nationale	Table CPE	Types de coupes	Table ESSDT	Essences table territoriale
LIBELLE	CODE	LIBELLE FM	CODE	LIBELLE
Alisier blanc	A1	Amélioration (1)	HET	Hêtre
Alisier torminal	A2	Amélioration (2)	CHE	Chêne sessile et pédonculé
Aulne blanc	A3	Amélioration (3)	CHT	Châtaignier
Aulne glutineux	A4	Amélioration (4)	FRE	Frêne
Aulnes	A5	Amélioration (5)	ERA	Erables
Bouleau	RC	Coupe de préensemencement	PEU	Peuplier
Charme	RE	Coupe d'ensemencement	A.F	Autres feuillus
Chêne chevelu	RS	Coupe secondaire	P.S	Pin sylvestre
Chênes indigènes	RD	Coupe définitive	EPC	Epicéa commun
Chêne rouvre/pédonculé	RB	Coupe préalable à la plantation (T)	P.L	Pin laricio
Chêne pédonculé	RA	Coupe préalable à la plantation (P)	DOU	Douglas
Chêne sessile	PA	Coupe chablis	MEL	Mélèze
Chêne rouge	AS	Coupe sanitaire	A.R	Autres résineux
Chataîgnier	EM	Coupe d'emprise		
Chêne pubescent	JA	Coupe de jardinage		
Cormier (sorbier domestique)	TS	Coupe de taillis		
Grands Erables	SF	Coupe de taillis sous futaie		
Erable sycomore	TB	Coupe de balivage		
Erable plane				
Erable champêtre				
Frêne commun				
Frênes				
Hêtre				
Maronnier (d'Inde)				
Merisier				
Noyers				
Ormes divers				
Peupliers divers				
Poirier commun				
Pommier sauvage				
Robinier				
Saules				
Sorbier des oiseleurs				
Tilleuls				

Tilleul à petites feuilles
Tremble
Cèdres divers
Cyprès
Douglas
Epicéa commun
Epicéa de Sitka
If commun
Mélèze d'Europe
Mélèze du Japon
Mélèzes divers
Pin laricio
Pin maritime
Pins noirs divers
Pin sylvestre
Pin Weymouth
Sapin de Nordmann
Sapin pectiné
Sapin de Vancouver (grandis)
Thuya géant
Tsuga hétérophylle

Document
ONE

Table BDT		Classes BDP	
CODE	LIBELLE	HAUTEUR REGE	OBSERVATIONS
0	En attente	sans objet	Peuplement du groupe de régénération Régénération non entamée Ni coupe ni travaux
1a	En attente ou simplement entamée	0 < H < 0.30 m	Coupe martelée et semis ou plants absents et travaux non entamés Une parcelle chablis entre directement en 1a (1b si semis)
1b			Travaux préparatoires réalisés Semis insuffisants ou nuls Plantation réalisée mais de moins d'une saison Une parcelle chablis entre directement en 1b si semis
2a	Régénération installée	0.30 < H < 3 m	Hauteur des semis entre 0.30 et 1.50 m ou plants d'au moins une saison de végétation ou plus après plantation (pas de critère de hauteur minimale)
2b			Hauteur de la régénération comprise entre 1.50 et 3 m
3a	Régénération acquise	> 3 m	Hauteur de la régénération comprise entre 3 et 6 m stade nettoisement-dépressage
3b			Hauteur de la régénération de 6 m et + jusqu'à première éclaircie stade dépressage
4	Phase d'amélioration avec coupes	> 3 m	Peuplements depuis la première éclaircie réalisée jusqu'aux peuplements adultes

Document

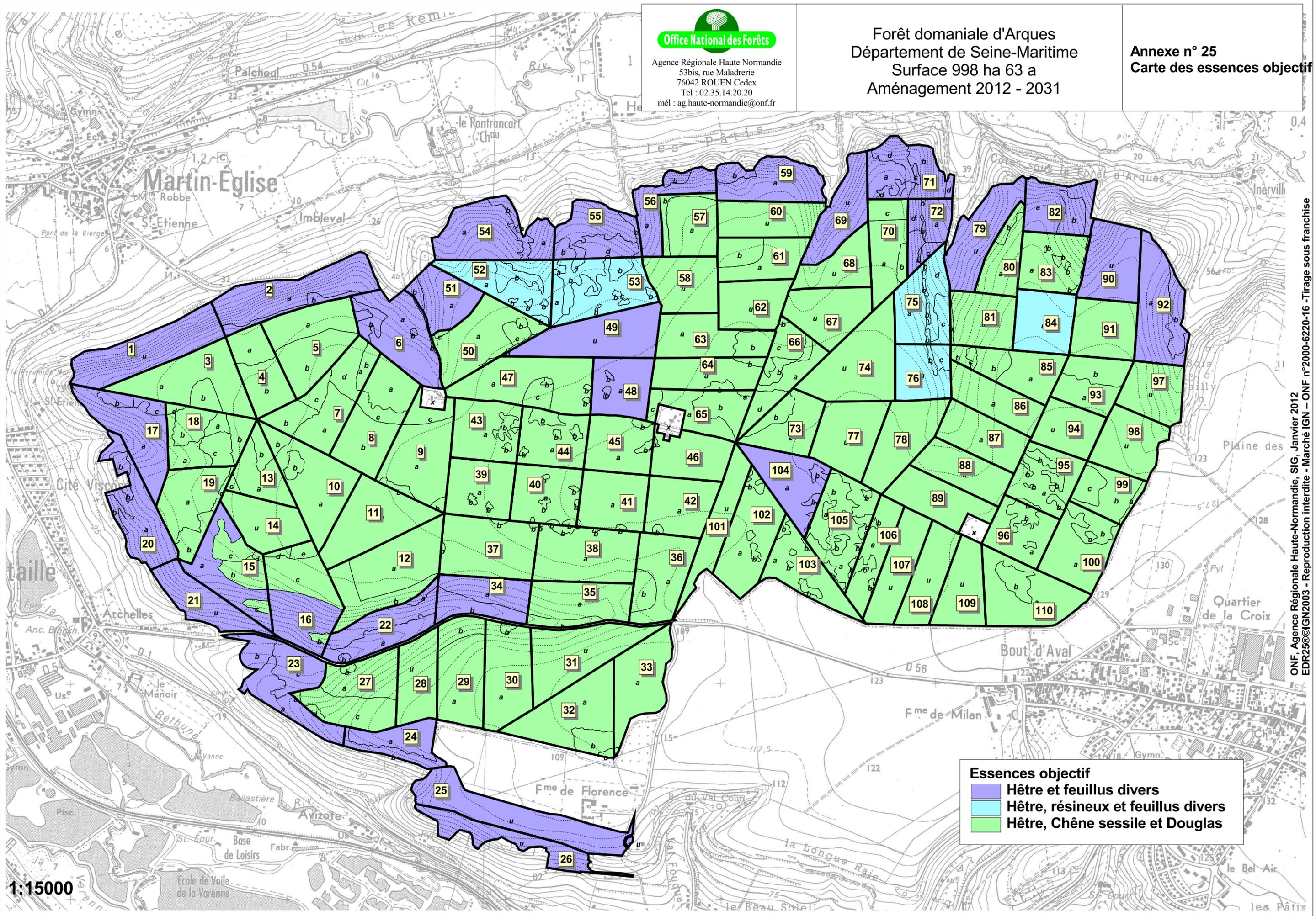
ONITE



Agence Régionale Haute Normandie
53bis, rue Maladerie
76042 ROUEN Cedex
Tel : 02.35.14.20.20
mél : ag.haute-normandie@onf.fr

Forêt domaniale d'Arques
Département de Seine-Maritime
Surface 998 ha 63 a
Aménagement 2012 - 2031

Annexe n° 25
Carte des essences objectif



Essences objectif

- Hêtre et feuillus divers
- Hêtre, résineux et feuillus divers
- Hêtre, Chêne sessile et Douglas

1:15000

ONF, Agence Régionale Haute-Normandie, SIG, Janvier 2012
EDR25©IGN2003 - Reproduction interdite - Marché IGN - ONF n°2000-6220-16 - Tirage sous franchise